

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication**

**LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE DES MENA AU FIL DES  
DISPOSITIFS PREVU PAR LA POLITIQUE D'ACCUEIL EN  
BELGIQUE FRANCOPHONE**

Auteurs :

Gustave GAPILIPILI et Julie TCHIBANGU

Promotrice :

Géraldine ANDRE

Lecteurs :

Marie VERHOEVEN

Emmanuel SINDAYEHUBURA

Année académique 2018-2019

Master en Politique Economique et Sociale

Finalité spécialisée: Analyse et Evaluation des politiques

FACULTE OUVERTE EN POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE



*“Not everything that is faced can be changed. But nothing can be changed until it is faced,”*

*James Baldwin*

## REMERCIEMENTS

Nous tenons avant tout à remercier nos familles et nos amis qui nous ont soutenu tout au long de ces trois années d'études et durant la réalisation de ce mémoire.

Nous remercions également tout particulièrement les membres de notre commission mémoire, Mesdames Géraldine André et Marie Verhoeven ainsi que Monsieur Emmanuel Sindayihebura, qui nous ont accompagné tout au long de ce processus de réflexion et nous ont guidé par leurs conseils pertinents et leurs avis éclairés.

Gustave Gapilipili et Julie Tchibangu

Je tiens personnellement à remercier Monsieur Eric Buyse et les collègues de Bierset qui m'ont soutenue et ont apporté les informations nécessaires à cette recherche.

Je remercie Claudine Drion, sans laquelle je n'aurais pas tenu pendant ces trois ans ainsi que l'institution de la FOPES, qui m'ont donné l'opportunité de réaliser mon rêve de petite fille d'obtenir un jour un Master universitaire..

Je remercie aussi les camarades du Grand groupe Fopes liège 2016 avec lesquels j'ai partagé des moments forts. Ils se reconnaîtront...

Il est important pour moi de faire une spéciale dédicace à mon mari et nos deux filles, Shammah et Nérijah Warnauts

Last but not least, je ne remercierai jamais assez ces jeunes, si courageux, si touchant, qui, en toute simplicité, ont accepté de nous ouvrir leur cœur rempli d'espoir et d'amour...

Julie TCHILANDA TCHIBANGU



# TABLE DES MATIERES

|                                                                                                      |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| GLOSSAIRE.....                                                                                       | 8  |
| AVANT-PROPOS .....                                                                                   | 9  |
| RESUME .....                                                                                         | 10 |
| INTRODUCTION GENERALE .....                                                                          | 12 |
| I. CONTEXTE MIGRATOIRE EN BELGIQUE FRANCOPHONE .....                                                 | 16 |
| a) Procédure d'asile .....                                                                           | 17 |
| b) Accueil des demandeurs d'asile et désignation d'une place d'accueil .....                         | 18 |
| II. CADRE THEORIQUE .....                                                                            | 41 |
| II.1. BREF BILAN DE LA littérature RELATIVE AUX MENA ET AUX DISPOSITIFS D'ACCUEIL DE CE PUBLIC ..... | 41 |
| a) Catégorisation sociale et Dispositifs d'accueil .....                                             | 42 |
| b) Les professionnels de l'accompagnement.....                                                       | 43 |
| c) Typologie des MENA .....                                                                          | 45 |
| d) Stratégies identitaires .....                                                                     | 47 |
| II.2. Question de départ et notre perception en tant que professionnels .....                        | 49 |
| II.3. Cadre theorique et problematique de recherche .....                                            | 51 |
| a) L'âge et le statut du MENA, une question culturelle ? .....                                       | 51 |
| b) Le poids de l'origine étrangère .....                                                             | 53 |
| c) La construction identitaire dans l'approche interactionniste .....                                | 54 |
| d) La carrière sociale et migratoire du MENA.....                                                    | 56 |
| e) Concept de stratégies identitaires en contexte migratoire.....                                    | 58 |
| II.4.Problématique de recherche .....                                                                | 62 |
| II.5.Question de recherche et hypothèses.....                                                        | 63 |
| III. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....                                                              | 65 |
| III.1. Introduction a la méthodologie .....                                                          | 65 |

|                                                                                                     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| III.2. Population d'enquête .....                                                                   | 66  |
| III.3. Déroulement des Entretiens .....                                                             | 68  |
| III.4. Ethique de la recherche et difficultés rencontrées.....                                      | 69  |
| III.5. Analyse de matériau.....                                                                     | 70  |
| IV. DONNEES ET ANALYSES .....                                                                       | 72  |
| IV.1.Dispositif 1 : Centres d'accueil.....                                                          | 72  |
| IV.2. Dispositif 2: DASPA (Dispositif d'accueil et de scolarisation des eleves primo-arrivants).... | 88  |
| IV.2. RECITS DE VIE ET ANALYSE .....                                                                | 102 |
| IV.4. CONCLUSION DES RESULTATS .....                                                                | 140 |
| CONCLUSION.....                                                                                     | 142 |
| BIBLIOGRAPHIE.....                                                                                  | 144 |
| ANNEXES.....                                                                                        | 150 |

## **GLOSSAIRE**

AMO : Service d'Aide en Milieu Ouvert

CEDH : Cour Européenne des Droits de l'homme

CCE : Conseil du Contentieux des étrangers

CGRA : Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides

CIDE : Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

CIRE : Certificat d'Inscription au registre des étrangers

COO : Centre d'observation et orientation

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

DASPA : Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants.

DGDE : Délégué Général aux Droits de l'Enfant

EEE : Espace Economique Européen

FEDASIL : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile

HCR : Haut-Commissariat aux Réfugiés

IPPJ : Institution publique de Protection de la Jeunesse

MENA : Mineurs étrangers non accompagnés

OE : Office des étrangers

OKAN : Onthaalklassen voor anderstalige nieuwkomers (l'équivalence de DASPA, en néerlandais)

OIM/IOM : Organisation Internationale pour les Migrations

SAJ : Service d'Aide à la Jeunesse

UE : Union Européenne

## **AVANT-PROPOS**

L'idée de réaliser ce mémoire nous est venue de par notre parcours de vie personnel et professionnel. Tous deux venons d'Afrique et, d'une manière ou d'une autre, avons été confrontés au départ, à la découverte de lieux et de cultures dans lesquels il nous a fallu trouver nos marques, notre place.

Gustave et moi nous sommes rencontrés à la FOPES et il s'est avéré que nous travaillions tous les deux depuis près de dix ans dans les Centres d'accueil de la Croix-Rouge pour demandeurs d'asile. Gustave travaille comme référent de jeunes mineurs étrangers non accompagnés et moi, comme référente adultes parmi lesquels figurent d'anciens MENA. Si nous ne sommes pas venus au même âge et dans les mêmes conditions que la majorité d'entre eux ni des mêmes lieux ou pour les mêmes raisons, nous n'en avons pas moins suivi, comme le public cible, un parcours migratoire.

De par nos souvenirs ou notre activité professionnelle, Gustave et moi, sommes toujours concernés par la problématique de la migration parmi laquelle figure celle, très particulière et encore insuffisamment étudiée, des MENA.

## RESUME

La plupart des enfants migrants quittent leur pays dans l'espoir de se construire un avenir meilleur dans le nouveau pays d'accueil. Arrivés en Europe, une fois sur le territoire belge, ces jeunes sont confrontés à une catégorisation liée à leurs statut social et légal, celui du mineur étranger non accompagné (MENA). Cette catégorie est une étiquette que ces jeunes reçoivent. Elle peut paraître conduire à un statut avantageux; mais, si elle est essentialisée, elle est à même de bouleverser profondément l'identité du jeune en pleine transformation. Dans ce mémoire, nous étudions l'incidence de la politique d'accueil mise en place en Belgique francophone sur la construction identitaire du MENA. Nous défendons l'idée de ne pas l'enfermer dans un statut contraignant mais de le placer dans des conditions qui, sans le stigmatiser, tiennent compte de sa spécificité d'enfant en exil et sous une protection qui lui permettent de poursuivre sa construction identitaire en s'épanouissant dans son pays d'accueil.

Dans cette recherche, nous avons mobilisé différents concepts à partir desquels nous avons analysé les résultats des recherches réalisées sur l'évolution et la construction identitaire des MENA dans les dispositifs de la politique d'accueil en Belgique francophone. Pour ce faire, nous avons recueilli des récits de vie des MENA et mobilisé des entretiens réalisés avec les professionnels des différents dispositifs travaillant avec eux.

Dans un premier temps, nous nous sommes penchés sur les principales difficultés rencontrées par ces jeunes tout en abordant certains mécanismes à même de les aider à se construire dans leur pays d'accueil. Ensuite, nous avons cherché à comprendre les ressources dont disposent ces jeunes et les mesures à envisager afin d'améliorer leur situation quotidienne. Nous avons privilégié une approche du statut de mineur et de ses besoins spécifiques à la lumière de la Convention internationale des droits de l'enfant<sup>1</sup> et du demandeur d'asile destinée à assurer une intégration des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés ainsi qu'à leur offrir la possibilité de se construire un avenir durant leur séjour en Belgique.

Notre travail porte sur l'analyse des dispositifs mis en place au niveau de la politique

---

<sup>1</sup>[Hhttp://www.oejaj.cfwb.be](http://www.oejaj.cfwb.be)

d'accueil par le pouvoir public en Belgique francophone. Partant de cette analyse, nous tenterons non seulement d'étudier les différents effets de ces dispositifs sur le développement et la construction identitaire des MENA, mais aussi de tester l'efficacité de ces mécanismes à la lumière de leurs attentes et de leurs besoins.

Un aspect important de notre recherche vise à l'exploration du vécu avant, pendant et après l'expérience de ces jeunes par les dispositifs d'accueil. Nous l'analyserons à travers l'exploitation des récits de vie des MENA et anciens MENA et des entretiens menés avec différents intervenants jouant un rôle actif dans leur parcours d'accueil et, dès lors, dans la construction de leur identité.

Parmi les dispositifs d'accueil, nous nous concentrerons sur le DASPA et les centres d'hébergement. Nous décrirons les moyens par lesquels sont effectués la prise en charge des MENA par ces deux dispositifs. Nous tenterons de comprendre comment, une fois arrivé en Belgique, le jeune vit selon la culture du pays d'accueil et le poids de son origine son nouveau statut. Les données recueillies permettront d'apporter une compréhension sur la perception de la problématique des MENA en Belgique francophone.

## INTRODUCTION GENERALE

Entre janvier et septembre 2015, l'Europe a connu le plus grand afflux migratoire depuis la dernière guerre mondiale<sup>2</sup>. Selon l'agence européenne de surveillance des frontières(Frontex),710.000 nouveaux migrants de tout âge et de toute génération aspirant à une vie meilleure sont arrivés sur le territoire de l'Union Européenne via la mer Méditerranée et les Balkans, depuis l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud. Leur parcours est le plus souvent périlleux. On compte 17.000 morts et disparus entre 2014 et 2018 en mer Méditerranée principalement et plus de 6.000 morts sur les routes africaines<sup>3</sup>.

Notons qu'en 2018, le nombre de nouveaux migrants a baissé et était d'environ 116.273<sup>4</sup> migrants en Europe.

Ces groupes migratoires se composent notamment d'hommes et de femmes, isolés ou en familles. Il existe des familles composées du père, de la mère et d'enfants, mais aussi des familles monoparentales. Nous notons également la présence de jeunes filles et garçons non accompagnés, qui forment un groupe spécifique particulièrement vulnérable<sup>5</sup>. Ces jeunes non accompagnés nécessitent une protection et une attention particulières compte tenu de leur situation qui peut-être plus ou moins compliquée en fonction des raisons et trajectoires migratoires qui sont les leurs. En effet, au vu de ces conditions particulières, les statuts des migrants peuvent varier des uns aux autres. Certains sont réfugiés (statut obtenu au préalable dans un autre pays) ou demandeurs d'asile, d'autres sont forcés ou volontaires à migrer pour le travail; d'autres encore sont abandonnés par leurs parents lors de la migration ou sont sujets au trafic d'êtres humains<sup>6</sup>.

En 2017 et 2018, les arrivées en Europe comptaient de nombreux enfants non accompagnés. Globalement dans l'UE, les MENA représentent 15% de l'ensemble des demandeurs d'asile âgés de moins de 18 ans. L'énorme majorité de ces MENA arrivant sur le sol européen sont

---

<sup>2</sup>[https://www.myria.be/files/MIGRA16\\_FR\\_AS.pdf](https://www.myria.be/files/MIGRA16_FR_AS.pdf)

<sup>3</sup>[https://www.eurostat/l'office statistique de l'Union européenne](https://www.eurostat/l'office%20statistique%20de%20l'Union%20europ%C3%A9enne)

<sup>4</sup><https://www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-meditteranee-en-2019-2-200-deces-en-mer-16>

<sup>5</sup><https://www.unicef.be/content/uploads/2018/01/wdyt-4-1-FR.pdf>

<sup>6</sup><https://www.myria.be/files/RA-TT-2018-partie-2.pdf>

des garçons (89%). Ce sont souvent des jeunes proches de la majorité, âgés de 16 ou 17 ans (77%, soit 24 200 MENA). Ceux âgés de 14 à 15 ans représentent 16% (environ 5 500 personnes) et ceux de moins de 14 ans représentent 6% (près de 2 000 personnes).

Quelques 3500 enfants non accompagnés, principalement originaires de Tunisie, d'Érythrée et de la Guinée, sont arrivés en Italie par la mer (soit environ 15 % de l'ensemble des arrivées). Plus de 1900 autres dont une majorité d'Afghans, de Pakistanais et de Syriens<sup>7</sup>, sont arrivés par la mer via la Grèce. Etant donné sa position de porte de l'Europe via la méditerranée, l'Italie en a reçu 10.005, l'Allemagne 9.085, les Pays-Bas 1.180, la Suisse 765<sup>8</sup>. En 2017, la Belgique a reçu pour sa part 735 MENA qui ont introduit une demande de protection internationale, dont 16% ayant moins de 14 ans.

Lorsqu'ils passent d'un pays à l'autre, les MENA sont confrontés à de plus graves dangers que les adultes<sup>9</sup>. Leur identification rapide est impérative afin de déterminer les moyens de les protéger et de leur assurer une prise en charge adéquate<sup>10</sup>. Leur construction identitaire avait commencé dans leur pays d'origine, au milieu de leur environnement social, familial, culturel, religieux. Cette construction devra continuer à se développer en Belgique francophone, notamment à travers les dispositifs d'accueil, entourés d'inconnus, dans un environnement neuf, totalement différent.

---

<sup>7</sup><https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67398> (version anglaise).

<sup>8</sup><https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67398> (version anglaise)

<sup>9</sup><https://www.unicef.be/content/uploads/2014/05/Global-report-Migration-2016-en-Belgique-et-dans-le-monde1.pdf>

<sup>10</sup> Katja Fournier, coordinatrice à la Plate-forme mineurs en exil, lors de l'entretien exploratoire du 03/01/2019

## INTRODUCTION

Le présent travail a comme question de recherche: "Quels sont les effets des dispositifs de la politique d'accueil sur la construction identitaire des MENA en Belgique francophone ?". Pour tenter d'y répondre, nous adopterons une approche qualitative en interrogeant quelques intervenants jouant un rôle clé dans la vie des MENA en Belgique francophone, nous récolterons les récits de vie des anciens MENA et MENA eux-mêmes. Nous allons assister à quelques interactions entre les MENA et les éducateurs lors d'une ou deux activités différentes. Par ailleurs, nous nous sommes également beaucoup documentés sur la question par le biais de lectures tant sociologiques que psychologiques et de documents émanant des instances en charge de l'asile en Belgique francophone. Enfin et surtout, nous ne manquerons pas de nous appuyer sur notre propre expérience de travailleurs sociaux de centres d'hébergement et la confiance particulière que nous avons réussi à établir avec notre public d'enquête; deux atouts primordiaux pour l'obtention de données originales et fiables sur lesquelles nous voulions baser notre mémoire.

Nous avons subdivisé cette recherche en 4 chapitres. Dans le premier chapitre, nous présenterons les principaux éléments de contexte qui structurent l'accueil des MENA en Belgique francophone. Nous aborderons ainsi tous les dispositifs mis en place pour l'accueil du MENA, de la définition du MENA au sort de ce dernier à l'âge de la majorité.

Dans le deuxième chapitre, nous entrerons dans la construction du cadre théorique qui comprendra quatre parties : l'état des connaissances, les hypothèses selon notre point de vue de professionnels et l'approche théorique. Dans cette dernière partie, nous tenterons de nous donner des outils pour comprendre le processus de transformation de l'identité en contexte migratoire. Pour ce faire, nous avons été puiser dans quatre champs de recherche qui nous paraissent utiles pour comprendre les transformations identitaires de jeunes en migration, en nous appuyant sur différents auteurs :

- La question de la sociologie de la jeunesse (Olivier Galland)
- La question de la construction identitaire (Dubar, Goffman, etc...)
- La notion de carrière sociale ou morale (Goffman, Becker) et plus particulièrement de

la carrière migratoire (Martiniello et Rea A),

- Les stratégies identitaires en contextes interculturels (Camilleri, Marie Verhoeven et Altay Manço).

Dans le troisième chapitre, nous parlerons de la méthodologie afin de détailler et préciser le déroulement de notre travail de recherche. Nous décrirons notamment le contexte des entretiens (les conditions, les endroits, le nombre de personnes à interviewer) et justifierons le choix des individus. Enfin, nous développons une réflexion éthique sur notre démarche de recherche.

Dans le quatrième chapitre nous présenterons les résultats de notre recherche et les réflexions sur la façon dont les MENA vivent dans les différents dispositifs sur lesquels nous nous attarderons. Nous croiserons ensuite les résultats tirés de nos différentes parties, afin d'en faire ressortir les effets sur leur construction identitaire. Et enfin nous poserons les conclusions finales de ce travail.

## **I. CONTEXTE MIGRATOIRE EN BELGIQUE FRANCOPHONE**

Les questions de migration et d'asile étant complexes, il nous a semblé nécessaire de commencer ce chapitre en présentant le contexte général en Belgique tel qu'il existe au niveau de l'Etat fédéral et ses conditions d'accueil plus spécifiquement en Belgique francophone.

La première partie est consacrée à la présentation de la demande d'asile et à sa gestion à travers la procédure d'asile ainsi qu'à l'accueil réservé aux demandeurs d'asile. Cela permettra, dans un second temps, de décrire les dispositifs d'accueil et ses spécificités dans la prise en charge des MENA en Belgique francophone.

### **I.1. DEMANDE D'ASILE GENERALE EN BELGIQUE**

Toute personne étrangère qui arrive en Belgique peut y demander l'asile et solliciter la protection internationale des autorités belges. Elle va parcourir différentes étapes, depuis la présentation de la demande jusqu'à la décision finale. L'État belge examine si l'étranger satisfait aux critères définis par la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés<sup>11</sup>.

#### **La Convention de Genève définit le réfugié comme:**

"Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner."

En signant cette convention, la Belgique s'est engagée à protéger les réfugiés se trouvant sur son territoire. Les demandeurs reconnus comme réfugiés reçoivent un permis de séjour de durée illimitée.

Dès l'introduction de leur demande de protection internationale, les demandeurs ne reçoivent pas d'aide financière mais bien un accueil et une aide matérielle qui durent tout au long de l'examen de leur demande et prennent fin lorsque la procédure se clôture. Les demandeurs ne

---

<sup>11</sup><https://www.unhcr.org/convention-1951>

sont pas obligés de résider dans les structures d'accueil qui leur ont été désignées, même si la plupart d'entre eux choisissent de le faire. Ces structures d'accueil ouvertes sont gérées par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile(Fedasil) ou l'un de ses partenaires comme la Croix-Rouge de Belgique.

## **a) Procédure d'asile**

### **Cadre légal**

On parle désormais de demande de "protection internationale" plutôt que de "demande d'asile". La loi du 12 janvier 2007<sup>12</sup> sur l'accueil des demandeurs d'asile constitue la référence en matière d'accueil en Belgique. Cette loi adapte en droit belge les directives de l'Union européenne qui fixent et harmonisent dans les différents Etats membres des normes minimales sur les conditions d'accueil des demandeurs.

### **Introduction d'une demande de protection internationale**

Cette demande se fait généralement à l'Office des étrangers à Bruxelles qui enregistre la demande de protection internationale et examine si la Belgique est responsable du traitement de la demande (l'examen Dublin). A ce stade, le demandeur fait uniquement une courte déclaration et répond à un questionnaire standardisé. Tout au long de cet examen, le demandeur reçoit un permis de séjour provisoire.

### **Examen et décision**

La demande elle-même est examinée par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA). Au cours d'une audition avec un collaborateur du CGRA, le demandeur de protection internationale sera amené à relater son parcours et à préciser les motifs de sa demande. Le CGRA vérifie les déclarations du demandeur et détermine si elles lui permettent d'accéder au statut de réfugié ou à la protection subsidiaire.

Depuis 2006, outre le statut de réfugié, le "statut de protection subsidiaire" peut être octroyé aux demandeurs qui ne satisfont pas aux critères de reconnaissance du statut de réfugié mais qui se trouvent néanmoins dans une situation telle que le retour vers leur pays d'origine

---

<sup>12</sup>[https://http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table\\_name=loi](https://http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table_name=loi)

représenterait un risque réel.

### **Recours**

S'il n'est pas d'accord avec la décision du CGRA, le demandeur de protection internationale peut introduire un recours auprès du Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE). Cette juridiction peut alors confirmer la décision du CGRA, la réformer ou l'annuler. Le CGRA doit alors mener une nouvelle enquête.

### **Après la procédure**

Avec la décision finale prise par le CCE, la procédure de demande de protection internationale est clôturée. Soit le demandeur voit sa demande accordée, soit il est débouté de la procédure. Un recours en cassation devant le Conseil d'État est possible. Si la demande d'asile a été rejetée définitivement, le demandeur d'asile débouté reçoit un ordre de quitter le territoire<sup>13</sup>.

## **b) Accueil des demandeurs d'asile et désignation d'une place d'accueil**

Les demandeurs de protection internationale ont droit à l'accueil et à une aide matérielle tout au long de leur procédure.

Le trajet d'accueil commence au centre d'arrivée de Fedasil installé depuis décembre 2018 dans le "Petit-Château" à Bruxelles. Il regroupe le service de l'Enregistrement de l'Office des étrangers et le service Dispatching de Fedasil. Celui-ci désigne une place d'accueil (le lieu obligatoire d'inscription ou "code 207")<sup>14</sup> au demandeur.

Un screening médical est organisé pour tous les nouveaux demandeurs (examen général, maladies, infections, soins à prodiguer, etc). Suivant le pays d'origine, les vaccins recommandés par les autorités de santé publique sont administrés (rougeole, oreillons, rubéole, polio, etc). Une radiographie des poumons destinée à dépister la tuberculose (TBC) est effectuée. Les personnes contaminées sont dirigées vers un hôpital. Les deux premières années de leur séjour en Belgique, les demandeurs doivent subir cet examen tous les six mois.

---

<sup>13</sup><https://www.cgra.be/procedure>

<sup>14</sup>[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table_name=loi)

L'accompagnement médical se poursuit ensuite dans la structure d'accueil.

Le Dispatching informe les demandeurs sur leurs droits et leurs devoirs pendant la durée de l'accueil.

En attribuant les places d'accueil, le Dispatching essaie de tenir compte autant que possible de la situation particulière des demandeurs (famille avec enfants, mineur isolé, handicap...).

### **Le réseau d'accueil**

La Belgique compte environ 60 centres d'accueil gérés par Fedasil, la Croix-Rouge de Belgique ou d'autres partenaires. Ce sont des centres "ouverts" dans lesquels les résidents sont libres d'entrer et de sortir.

La loi du 12 janvier 2007<sup>15</sup>, appelée "loi accueil", prévoit une aide matérielle comprenant l'hébergement en centres d'accueil ou dans des logements individuels pour certaines personnes vulnérables (femmes enceintes, isolés avec enfants, personnes avec un handicap), les repas, l'habillement, l'accompagnement médical, social et psychologique, l'octroi d'une allocation journalière, l'accès à l'aide juridique ou à des services tels que l'interprétariat et à des formations.

Par ailleurs, Fedasil offre également un accompagnement individuel pour les personnes souhaitant faire appel au programme d'aide au retour vers leur pays d'origine ou vers un pays tiers sur le territoire duquel elles sont autorisées au séjour.

### **Séjour en centre d'accueil**

Les centres sont d'anciennes casernes, internats ou hôpitaux; parfois de nouveaux bâtiments préfabriqués situés en ville comme à la campagne. Différents de par leur capacité d'accueil variant de 50 places à plus de 800 places(le Petit-Château), tous offrent cependant les mêmes services et assurent les besoins élémentaires des résidents. Ces derniers lavent eux-mêmes leur linge, veillent à ce que leurs chambres soient en ordre et participent à l'entretien des espaces communs.

### **Accompagnement social**

---

<sup>15</sup>[www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table_name=loi)

Dans les centres d'accueil, chaque résident a droit à un accompagnement social individualisé assuré par un assistant social à même de fournir des informations sur la procédure à suivre et d'analyser avec lui les conséquences de la décision prise par le CGRA. Il reçoit également de l'aide pour la gestion administrative du dossier ou l'inscription de ses enfants à l'école.

### **Accompagnement juridique**

Via son assistant social, le demandeur peut solliciter l'assistance spécialisée d'un avocat qui pourra l'aider à comprendre le déroulement complexe de la procédure de protection internationale. Il peut également s'adresser au bureau d'assistance juridique de la maison de justice la plus proche. Cet accompagnement juridique est gratuit.

### **Assistance linguistique**

Si le demandeur ne maîtrise aucune de nos trois langues nationales, il peut avoir gratuitement recours aux services d'un interprète pour communiquer avec l'assistant social ou son avocat.

### **Accompagnement médical et psychologique**

Chaque demandeur a droit aux soins médicaux et à un accompagnement psychologique (de nombreux problèmes psychiques étant liés aux traumatismes et au stress vécus). Un médecin et du personnel soignant sont liés à chaque structure d'accueil. Ceux-ci peuvent envoyer le demandeur vers un service spécialisé.

### **Vie quotidienne et Scolarité**

Diverses activités sont organisées dans chaque centre afin d'offrir aux demandeurs un emploi du temps: des ateliers, des cours, du sport, l'accès à une bibliothèque, etc. Un espace Internet dans certains centres permet aux résidents de garder le contact avec leurs amis ou leurs familles dans leur pays d'origine.

Comme tous les mineurs en Belgique, les enfants de moins de 18 ans accompagnés de leurs parents résidant dans un centre d'accueil sont soumis à l'obligation scolaire. Le choix de l'école s'opère en concertation avec les parents. La plupart du temps, ils en choisissent une proche du centre. En fonction de leurs connaissances linguistiques et leur niveau d'études, ils sont scolarisés dans une classe ordinaire. Certains suivent des leçons adaptées. Dans la plupart des centres d'accueil, les enfants font leurs devoirs le soir avec l'aide d'un membre du personnel ou de bénévoles.

### **Formations et travail**

Les demandeurs n'ont pas accès au marché du travail pendant les quatre premiers mois de leur procédure, mais ils ont la possibilité de suivre des formations organisées à l'intérieur ou à l'extérieur des centres d'accueil. Les enseignants peuvent être des membres du personnel, des personnes extérieures ou d'autres demandeurs. Les cours de langues, les leçons de couture, de cuisine et d'informatique sont les plus suivis. Ces formations sont orientées tant vers le séjour en Belgique que vers le retour au pays. Les centres Fédasil et Croix-Rouge offrent pour leur part des catalogues de formation comme le cours d'intégration, des ateliers à la citoyenneté, des BEPS(brevets de premier secours), etc...

Quatre mois après l'introduction de sa demande, tout demandeur n'ayant pas reçu de décision est autorisé à travailler. Son droit à l'accueil et l'aide matérielle reste valable, mais le demandeur devra contribuer financièrement à son séjour dans le centre d'accueil.

### **Services communautaires**

Les résidents peuvent exécuter différentes tâches dans le centre d'accueil: le nettoyage des communs, la distribution des repas et l'aide à différents services (vestiaire par exemple). En contrepartie de leurs services pour la communauté, ils reçoivent un supplément à leur argent de poche.

### **Intégration et Initiatives (de quartier) dans la communauté locale**

Le centre d'accueil organise régulièrement des "initiatives de quartier" dans le but d'intégrer le centre dans son environnement proche. Ces initiatives concernent souvent des activités du centre d'accueil auxquelles participent les résidents et des personnes extérieures. Il peut s'agir aussi de projets de la commune ou d'associations locales au sein desquels les demandeurs peuvent s'impliquer. Des "Journées portes ouvertes" sont régulièrement organisées pour familiariser les voisins avec ses résidents.

### **Fin de l'accueil**

Le droit à l'accueil prend fin lorsque la procédure de protection internationale est terminée et que toutes les procédures de recours sont épuisées. Si la décision est positive, le demandeur reçoit un permis de séjour et peut quitter le centre à la recherche de son propre logement. Il a encore la possibilité de rester deux mois afin de se trouver un lieu de résidence adéquat via l'aide d'un CPAS.

S'il est débouté, le demandeur reçoit un ordre de quitter le territoire. Depuis 2012 et

l'instauration d'un "trajet de retour", les personnes dont la décision négative a été confirmée par le Conseil du Contentieux des Etrangers sont invitées à se rendre dans un des quatre centres Fedasil chargé d'organiser leur rapatriement et de convaincre les résidents sur l'avantage d'un retour volontaire sur un retour forcé. Le caractère "ouvert" des centres d'accueil est garanti puisqu'aucun éloignement ne peut avoir lieu durant le délai d'exécution de l'ordre de quitter le territoire (généralement 30 jours) et qu'un résident peut toujours quitter le centre quand il le souhaite.

## **II.2. CONTEXTE DU PARCOURS DES MENA EN BELGIQUE FRANCOPHONE**

Les MENA demandeurs d'asile font partie des demandeurs d'asile au même titre que les autres demandeurs d'asile, mais ils ont des particularités liées à leur catégorisation; celle d'enfant non accompagné dans le contexte migratoire et en demande de protection. De ce fait, leur accompagnement et leur prise en charge dans le pays d'accueil sont différents de ceux des adultes.

Dans cette 2ème partie de chapitre, nous allons voir et détailler tous les dispositifs mis en place par le pays d'accueil. Mais avant cela, selon ce que nous avons appris par notre expérience professionnelles, nous allons donner un aperçu de leurs raisons de départ et de leur trajectoire migratoire. Plus loin dans le bref bilan de la littérature réalisé, nous reviendrons sur ces raisons en forme de typologie étudiée par la sociologue Angelina Etienne.

- **LA DÉFINITION D'UN MINEUR ÉTRANGER NON ACCOMPAGNÉ**

Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont des jeunes originaires d'un pays étranger, âgés de moins de 18 ans, qui ont quitté leur pays et se retrouvent sans représentant légal (parent ou tuteur) dans un pays d'accueil.

Selon l'article 5 de la loi Belge sur la tutelle<sup>16</sup>, il s'agit d'un mineur soit ressortissant d'un pays non membre de l'Espace économique européen (EEE<sup>17</sup>) ayant demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié ou ne satisfaisant pas aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par la loi, soit (depuis une réforme de 2014) d'un ressortissant d'un pays membre de l'EEE ou de la Suisse qui en raison de traite ou trafic d'êtres humains ou se trouvant en situation de vulnérabilité a demandé un titre de séjour

---

<sup>16</sup>Article 5 de la Loi-programme du 24 décembre 2002 (I) (art. 479) - Titre XIII - Chapitre VI : Tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, Chancellerie du premier ministre, 31 décembre 2002 - Élargissement de la définition des MENA : Loi du 12 mai 2014 modifiant le titre XIII, chapitre VI, de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 en ce qui concerne la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, M.B., 21 novembre 2014.

<sup>17</sup>Les pays de l'EEE sont tous les États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège

provisoire<sup>18</sup>.

- **LES RAISONS DU DEPART DE LEUR PAYS D'ORIGINE<sup>19</sup>**

Les causes de départ et les parcours des MENA sont multiples et variables selon leurs origines, leurs situations sociales ou même la situation de leur propre pays. Pour la plupart d'entre eux cependant, quitter ce dernier n'était pas un réel choix mais plutôt une obligation.

Ces jeunes fuient en général des situations dangereuses ou potentiellement nuisibles à leur développement. Les MENA sont souvent contraints de quitter leur famille pour fuir la guerre, la famine, la misère, l'insécurité, la violence, la persécution, la discrimination... Ils peuvent également fuir pour échapper à une situation familiale difficile et à une situation de maltraitance physique ou sexuelle (mutilations génitales, mariage forcé précoce, travail forcé). D'autres sont mandatés par leur famille pour se rendre en Europe afin de travailler et faire vivre la famille restée au pays. Il peut également s'agir de mineurs qui passent par la Belgique pour retrouver leur famille installée dans un pays spécifique en Europe, mais qui ont été interceptés par les autorités belges alors qu'ils tentaient de rejoindre le pays où demeure celle-ci. Dans la majorité des cas, les MENA ont des membres de leur famille éparpillés dans différentes parties du monde par obligation de survie. Si certains MENA peuvent se retrouver seuls en Belgique après le renvoi de leurs parents dans leur pays suite à l'échec de leur procédure d'asile, d'autres peuvent être envoyés seuls par leurs parents ou rejoindre l'Europe afin d'échapper à leur famille et y trouver une protection ou un avenir meilleur.

Les MENA cherchent un endroit sécurisé, une opportunité d'éducation et une possibilité d'épanouissement comme tout être humain.

- **LES TRAJECTOIRES MIGRATOIRES DES MENAS**

Pour qu'une personne d'un pays en développement ou en guerre accède à un pays d'Europe, une organisation coûteuse est nécessaire. L'accès aux visas pour rejoindre l'Europe étant souvent difficile, parfois impossible depuis certains pays d'origine, il arrive fréquemment que

---

<sup>18</sup>Il appartient au service des Tutelles de qualifier, de manière discrétionnaire, au cas par cas, une possible vulnérabilité du mineur sans que sa définition ne soit établie par la loi

<sup>19</sup> Katja Fournier, coordinatrice chez Plateforme Mineurs en exile, entretien du 03/01/ 2019 avec Julie

des familles consacrent toutes leurs économies en payant des passeurs afin de permettre à l'un de leurs enfants de quitter clandestinement son pays. Il arrive aussi que des enfants fuient leur pays par leurs propres moyens. Leur parcours est alors encore plus compliqué et périlleux que celui des enfants dont le voyage est organisé par la famille<sup>20</sup>.

Dans la grande majorité des cas cependant, qu'ils soient organisés ou non par la famille, les chemins empruntés par les MENA pour quitter leurs pays et rejoindre l'Europe sont dangereux. Certains y perdent la vie en traversant la méditerranée, d'autres y laissent la liberté et sont abusés par des passeurs ou des trafiquants qui profitent de leur vulnérabilité pour les forcer à se prostituer ou à travailler comme des esclaves. Leurs documents personnels sont souvent perdus, brûlés, confisqués ou volés. Si un mineur arrive sain et sauf dans un pays d'accueil en Europe, après des mois d'un voyage physiquement et mentalement éprouvant, il est confronté à des démarches administratives multiples, à l'attente et à l'incertitude de ce qui l'attend. De nombreux MENA ayant vécu des situations traumatisantes sur le trajet de l'exil ont besoin d'un suivi psychologique à leur arrivée<sup>21</sup>.

- **IDENTIFICATION ET LE TEST D'ESTIMATION DE L'ÂGE**

Pour être considéré légalement comme un MENA et bénéficier d'une prise en charge et de l'accompagnement d'un tuteur en Belgique, un mineur doit répondre aux conditions de la définition du MENA énoncées par la loi belge (cf. supra « Définition d'un MENA »)<sup>22</sup>.

Cependant, il est difficile en pratique de vérifier et confirmer certains éléments de cette définition, notamment leur âge, car la plupart d'entre eux n'ont plus de documents d'identité ou d'état civil lorsqu'ils arrivent en Europe. Toute autorité peut signaler la présence d'un MENA au service de Tutelle<sup>23</sup>. Un particulier ou tout type de service (les écoles notamment)

---

<sup>20</sup>Katja Fournier, coordinatrice chez Plateforme Mineurs en exile, entretien du 03/01/ 2019 avec Julie

<sup>21</sup>[https://www.unicef.org/videoaudio/PDFs/FR\\_UNICEF\\_Central\\_Mediterranean\\_Migration.pdf](https://www.unicef.org/videoaudio/PDFs/FR_UNICEF_Central_Mediterranean_Migration.pdf)

<sup>22</sup>Article 5 de la Loi-programme du 24 décembre 2002 (I) (art. 479) - Titre XIII - Chapitre VI : Tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, Chancellerie du premier ministre, 31 décembre 2002 - Élargissement de la définition des MENA: Loi du 12 mai 2014 modifiant le titre XIII, chapitre VI, de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 en ce qui concerne la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, M.B., 21 novembre 2014.

<sup>23</sup>Voir: circulaire du 8 mai 2015 relative à la fiche de signalement des mineurs étrangers non accompagnés et à leur prise en charge

peuvent également signaler un mineur au moyen d'une fiche de signalement<sup>24</sup>.

En Belgique, il est de la responsabilité du Service des Tutelles, rattaché au Service Public Fédéral Justice, d'identifier une personne qui se présente, est signalée ou peut être considérée comme un MENA par la loi. Le Service des Tutelles et plusieurs services extérieurs (Office des étrangers et la police) ont le droit d'émettre un doute sur l'âge d'une personne qui se déclare être mineure. Il peut être légitime, dans certains cas, de douter de l'âge d'une personne et d'éviter qu'un adulte se fasse passer pour un mineur<sup>25</sup>.

Le Service des Tutelles soumet cette personne à un entretien (avec l'aide d'un interprète si nécessaire) pour déterminer sa situation, l'identifier, et analyser les documents d'identité et ou d'état civil qu'elle a éventuellement sur elle. Il doit en principe recueillir également les avis des assistants sociaux, des tuteurs et des centres d'orientation et d'observation. En pratique cependant, la grande majorité des signalements se fait via l'Office des étrangers<sup>26</sup>.

Lorsqu'il y a doutes sur l'âge du mineur, une triple radiographie des dents, de la clavicule et du poignet est effectuée. Le résultat de ce test osseux<sup>27</sup> donne un âge moyen avec une fourchette d'un ou deux ans, l'âge le plus bas étant pris en considération<sup>28</sup>. Si le test est concluant, le jeune est considéré comme âgé de moins de 18 ans et un tuteur est immédiatement désigné par le service des Tutelles pour le représenter et l'accompagner dans ses démarches. Dans le cas contraire, le service des Tutelles met fin à la prise en charge et le jeune peut être placé dans un centre fermé puis renvoyé dans son pays. Il peut toutefois contester le résultat du test médical auprès du Conseil d'État. Il s'agit cependant d'un recours sur la légalité de la procédure qui aboutit rarement.

- **LES LOIS D'ACCUEIL**

---

<sup>24</sup>Voir: circulaire du 8 mai 2015 relative à la fiche de signalement des mineurs étrangers non accompagnés et à leur prise en charge

<sup>25</sup>[www.mineursenexil.be/fr/dossiers-thematiques/mena/identification](http://www.mineursenexil.be/fr/dossiers-thematiques/mena/identification)

<sup>26</sup>[https://justice.belgium.be/.../service\\_des\\_tutelles/identification\\_d\\_un\\_mineur\\_etranger](https://justice.belgium.be/.../service_des_tutelles/identification_d_un_mineur_etranger)

<sup>27</sup>[https://www.lacode.be/analyse\\_CODE\\_Tests\\_osseux\\_MENA.pdf](https://www.lacode.be/analyse_CODE_Tests_osseux_MENA.pdf)

<sup>28</sup>[https://justice.belgium.be/.../service\\_des\\_tutelles/identification\\_d\\_un\\_mineur\\_etranger..](https://justice.belgium.be/.../service_des_tutelles/identification_d_un_mineur_etranger..)

L'accueil des MENA se déroule en trois phases officielles, qui se succèdent dans le temps. La loi prévoit l'hébergement en centre ouvert des personnes se déclarant mineures le temps qu'elles soient identifiées et que leur minorité soit confirmée, ainsi que durant la période de désignation d'un tuteur<sup>29</sup>. Cet hébergement se poursuit durant toute la durée de leur minorité.

Il peut arriver en vertu de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers<sup>30</sup>, qu'un jeune MENA se retrouve en centre fermé durant un court séjour, le temps de déterminer son âge par exemple. Il pourra être détenu durant trois jours renouvelables, le temps que son statut de mineur soit clairement établi.

Cette précision est importante du fait qu'un enfermement en centre fermé, même pour une durée relativement courte (ici maximum six jours ouvrables), peut avoir des répercussions psychiques majeures sur ces jeunes en position de faiblesse<sup>31</sup>.

Par ailleurs, le droit international et de la Convention relative aux droits de l'enfant précisant que l'enfermement d'enfants ne doit se faire qu'en dernier ressort, les raisons de cette privation de liberté est sujette à caution.<sup>32</sup>

- **LA PRISE EN CHARGE ET LES STRUCTURES D'ACCUEIL**

**1RE PHASE : OBSERVATION**

Dans un premier temps, les jeunes sont accueillis dans un Centre d'Orientation et d'Observation (COO) de Fedasil. Ce premier accueil permet au Service des Tutelles de vérifier si le jeune est effectivement non accompagné et mineur tout en d'effectuant une première esquisse de son profil social, médical et psychologique afin de pouvoir l'orienter vers la structure d'accueil la plus adaptée à ses besoins. Des MENA particulièrement jeunes et vulnérables peuvent être guidés vers des familles d'accueil. Si des besoins d'aide spécialisée sont constatés, le MENA peut être orienté vers des structures de l'aide à la

---

<sup>29</sup>Art. 40-42, Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, M.B, 7 mai 2007, p. 24027.

<sup>30</sup>Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, op.cit.Moniteur belge

<sup>31</sup><https://w ww.cire.be/thematiques/enfermements-et-expulsions/les-impacts-psychologiques-et-medicaux-de-la-detention-en-centres-fermes>.

<sup>32</sup>Art.37, b), c) et d), Convention onusienne des droits de l'enfant (abrégée CIDE ci-après) du 20 novembre 1989, approuvée par la loi du 25 novembre 1991, M.B., 27 janvier 1992

jeunesse.

## **2E PHASE : STABILISATION**

Après deux à quatre semaines dans un Centre d'Observation et d'Orientation, le jeune est dirigé vers une structure d'accueil collective (un centre d'accueil fédéral géré par Fedasil ou un partenaire, comme la Croix-Rouge), vers des structures de l'aide à la jeunesse ou vers une famille d'accueil. Dans ces structures collectives, ils vivent dans un groupe de vie autonome, avec une équipe d'accompagnateurs et d'éducateurs qui les accompagnent dans leur parcours scolaire et les préparent progressivement à plus d'autonomie.

Les centres collectifs MENA peuvent être des centres mixtes dans lesquels coexistent un ou deux bâtiments hébergeant les familles et les isolés (femmes et hommes) demandeurs d'asile avec un bâtiment réservé seulement aux MENA ou des centres accueillant uniquement des MENA. Dans plusieurs cas, les centres d'accueil sont situés en dehors des grandes villes, voir dans les campagnes éloignées où il faut marcher au moins trente minutes pour rejoindre les transports en commun et les écoles.

Dans ces structures collectives, les MENA sont accompagnés d'une équipe d'assistants sociaux qui fait le lien entre le CGRA, l'avocat et le MENA, en leur expliquant la procédure d'asile, le rôle de l'avocat et les instances d'asile. Pour le quotidien qui inclut l'inscription et suivi scolaire, la préparation progressive à l'autonomie, mais aussi et surtout les règles de vie en communautés sous forme de règlement d'ordre intérieur (ROI)<sup>33</sup> dans le centre d'accueil, ils sont suivis par des éducateurs-référents. Selon l'importance du centre, chaque référent suit six à sept jeunes auxquels il est rappelé assez fréquemment qu'à l'âge de la majorité, il ou elle ne pourra plus rester dans l'aile MENA pour ce qui est d'un centre mixte ou dans le centre MENA, pour ce qui est d'un centre réservé uniquement aux MENA. Cela signifie qu'il n'aura plus de référent MENA pour un l'accompagner dans son quotidien.

On trouve aussi un service médical comprenant des infirmiers et des médecins généralistes qui passent deux à trois, voire même quatre fois par semaine (suivant la taille du centre).

---

<sup>33</sup> Joint dans les annexes

L'infirmierie fait également appel à des centres de planning familial spécialisés sur la problématique de l'immigration afin de sensibiliser les jeunes aux multiples questions liées à la sexualité, sujet souvent tabou dans nombre de pays d'origine et familles issues de l'immigration.

Dès l'arrivée du jeune dans la structure, le règlement intérieur est présenté par écrit, sous forme de document, comme une sorte de contrat que le MENA et le référent signent pour preuve de prise de connaissance. Si besoin, il est fait appel à un interprète afin que ce document lui soit clairement expliqué dans sa langue.

En signant ce ROI, le jeune est supposé se conduire et se comporter comme il y est stipulé. S'il ne respecte pas les règlements, des avertissements lui sont donnés et un travail d'accompagnement poussé est mis en place, mais aussi une demande dans un centre "Time-out" peut-être demandé pour essayer d'aider le jeune à se changer des idées. Dans quelques cas de force majeure, un transfert disciplinaire vers un autre centre d'accueil est appliqué.

### **3E PHASE : AUTONOMIE ACCOMPAGNEE**

Une fois obtenu leur titre de séjour de plus de trois mois, ils peuvent être orientés à partir de leurs 16 ans vers une structure d'accueil individuelle (par exemple une initiative locale d'accueil (ILA) d'un CPAS ou des places de transit organisées par certaines asbl). Ils bénéficient de plus de liberté et d'autonomie tout en gardant l'accompagnement nécessaire.

#### **• LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT SPECIFIQUES<sup>34</sup>**

Les MENA, considérés comme plus vulnérables que les demandeurs d'asile adultes ou que les enfants qui sont arrivés en Belgique avec leur(s) parent(s), bénéficient d'un hébergement adapté, comme analysé ci-dessus. Cependant, certains d'entre eux se trouvent dans une situation jugée encore plus précaire et ont alors droit à des structures d'hébergement spécifiques, organisées par Fedasil.

Ainsi, Fedasil organise à Rixensart un accompagnement des mères mineures isolées. Une aile du centre est spécialement aménagée à cet effet. Un environnement familial y est mis sur

---

<sup>34</sup>Fédération des CPAS, MENA, Connaître l'essentiel et savoir où se diriger pour en savoir plus, disponible sur [http://www.uvcw.be/no\\_index/files/407-00117\\_uvcw\\_cpas\\_brochmenafr-v5.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/files/407-00117_uvcw_cpas_brochmenafr-v5.pdf), p.13-14.

piéd, avec une crèche et un accompagnement permettant d'apprendre les gestes adéquats quant à l'éducation et aux soins à apporter à un jeune enfant.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, les MENA victimes, ou présumés l'être, de la traite des êtres humains sont également protégés et hébergés dans des structures sécurisées dont l'emplacement est tenu secret. Il s'agit du centre Esperanto<sup>35</sup> pour la Wallonie et de Minor Ndako pour la Flandre<sup>36</sup>.

Enfin, il existe des projets dénommés « Time-Out » (que nous avons mentionné dans le point 2ème phase) qui permettent à des MENA de sortir d'une situation de tension. Il s'agit de leur permettre de sortir pendant 3 à 7 jours de leur centre d'hébergement collectif afin de désamorcer une situation de crise. Un accueil purement temporaire et transitoire est alors proposé et, avec le soutien d'éducateurs, les jeunes y identifient les points de malaise auxquels ils font face. Ce dispositif a été créé afin d'éviter la rupture entre le MENA et son centre d'hébergement<sup>37</sup>.

A côté de toutes ces structures réservées aux MENA demandeurs d'asile, de nombreux MENA ne sont pas enregistrés, ou sont enregistrés mais n'ont jamais introduit de demande de protection internationale, notamment parce que la Belgique n'est pour eux qu'un pays de transit (par exemple, une porte d'accès vers l'Angleterre).

La Belgique a l'obligation d'offrir un hébergement à ces mineurs qui ont été signalés au service des Tutelles. Un hébergement pour MENA n'ayant pas introduit de demande de protection internationale est ainsi proposé à Sugny où un premier accueil leur est effectué avant de chercher la meilleure solution adaptée à leurs besoins.

Pour les autres MENA « hors système », un appui est apporté, principalement à Bruxelles, au travers de quatre services d'aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO): quatre AMO

---

<sup>35</sup>Myria, Traite et trafic des êtres humains 2018 : Mineurs en danger majeur, rapport annuel 2018, disponible sur [http://www.myria.be/files/MYRIA\\_Rapport\\_2018\\_TRAITE\\_opmaak-FR\\_AS.pdf](http://www.myria.be/files/MYRIA_Rapport_2018_TRAITE_opmaak-FR_AS.pdf), pp.48-51.

<sup>36</sup>Cependant, Minor-Ndako aurait récemment décidé de ne plus accueillir de MENA présumés victimes de traite des êtres humains (information issue de Myria, Traite et trafic des êtres humains 2018 : Mineurs en danger majeur, op.cit., p. 40).

<sup>37</sup>Voyez le site internet de la plate-forme « mineurs en exil », disponible sur <http://www.mineursenexil.be/fr/dossiers-thematiques/mena/accueil/>

bruxelloises<sup>38</sup> sont donc subventionnées dans le cadre du plan MENA<sup>39</sup> pour aller à la rencontre de ces jeunes, les écouter, les informer sur leurs droits et, s'ils le souhaitent, les renvoyer vers des services qui peuvent leur apporter une aide matérielle, juridique ou autre<sup>40</sup>.

- **LE SERVICE DE TUTELLE**

Le Service des Tutelles est un service qui gère l'identification et la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés demandeurs d'asile. Il s'agit d'un service indépendant, attaché au Service public fédéral de Justice, composé d'assistants sociaux, de juristes, de sociologues, d'accompagnateurs et d'assistants administratifs.

Ce service a pour mission de recueillir le signalement des MENA, de les identifier et de s'assurer qu'ils sont hébergés et pris en charge dès qu'ils sont informés de leur présence sur le territoire ou à la frontière. Dans le cadre de ses missions, ce service est notamment amené à prendre contact avec l'Agence pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) pour le premier accueil des MENA, désigner des tuteurs et contrôler leur travail, coordonner les contacts avec les autres autorités (Office des étrangers, Commissariat général aux réfugiés et apatrides, autorités dans le pays d'origine, etc).

La tutelle se termine à l'âge de la majorité du MENA, 18 ans. En théorie, un MENA ne peut pas faire l'objet d'une expulsion avant cet âge. En revanche, une fois qu'il atteint l'âge de 18 ans, s'il est en situation irrégulière, il peut être renvoyé de force dans son pays d'origine ou bénéficier d'une aide au retour avec un projet de réintégration économique ou pour faciliter une reprise d'études.

- **LE TUTEUR**

Le tuteur peut être soit un bénévole, soit une personne qui exerce la tutelle à titre indépendant ou bien encore une personne salariée d'une association. Il doit être agréé par le service des Tutelles pour exercer cette fonction<sup>41</sup>.

---

<sup>38</sup>Ces AMO sont les suivantes : SOS Jeunes Quartier Libre, AtMosphères, Inser' Action et L'Oranger

<sup>39</sup>Il s'agit d'un plan déployé fin 2015 par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de soutenir la politique d'accueil des MENA. Cf. infra

<sup>40</sup>Reper' AJ, « Le plan MENA de soutien à l'accueil des Mineurs Étrangers Non Accompagnés », Repér' AJ Le journal de l'aide à la jeunesse, novembre 2016, p.6.

<sup>41</sup>[https://justice.belgium.be/fr/themes\\_et\\_dossiers/enfants\\_et\\_jeunes/mineurs\\_etrangers](https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/enfants_et_jeunes/mineurs_etrangers)

La législation belge définit a minima les tâches du tuteur sans donner une définition spécifique de son rôle<sup>42</sup>.

Il est chargé de représenter légalement le mineur dans différentes démarches relatives au séjour et procédures judiciaires et administratives et de prendre soin de lui durant son séjour en Belgique. Il doit également faciliter l'intégration du mineur et rechercher des solutions durables conformes à l'intérêt du mineur.

Il aide le mineur dans ses procédures judiciaires et administratives, assiste avec lui aux auditions pour sa demande d'asile ou de séjour, lui explique les décisions prises et l'aide à choisir un avocat qui pourra répondre aux besoins de son pupille.

Il veille à son hébergement (spécifique, mais qu'il ne peut pas assurer lui-même), l'aide à accéder à une scolarisation adaptée à ses besoins, à un soutien psychologique si nécessaire et aux soins médicaux. Le tuteur est également chargé de prendre toutes les mesures utiles pour rechercher les parents ou d'autres membres de la famille du mineur.

#### • **LE DROIT À L'AIDE JURIDIQUE**

Les MENA ont droit à l'aide juridique (assistance légale gratuite) non seulement en tant que mineurs, mais également en tant qu'étrangers s'ils introduisent une demande d'asile ou d'autorisation de séjour<sup>43</sup>.

Les avocats des MENA sont souvent amenés à les défendre dans différentes branches du droit : droit des étrangers, droit d'asile, droit de la jeunesse, procédure pénale, droit à la scolarité (inscription à l'école, obligation scolaire, homologation des diplômes obtenus à l'étranger, équivalence des études faites à l'étranger), droits sociaux (droit à la mutuelle, allocations familiales, etc.).

Au sein des bureaux d'aide juridique de plusieurs arrondissements, des avocats volontaires spécialisés en droit des étrangers ont une connaissance spécifique des procédures pour les MENA. Le Bureau d'aide juridique (B.A.J.) du Barreau francophone de Bruxelles a, en outre, installé une section « mineurs étrangers non accompagnés ». Elle regroupe des avocats

---

<sup>42</sup> Article 397 et 398, 1° et 2° du Code Civil, Moniteur belge

<sup>43</sup> Article 1er, § 1er, alinéa 1er, 8°, de l'arrêté royal du 18 décembre 2003 déterminant les conditions de la gratuité totale ou partielle du bénéfice de l'aide juridique de deuxième ligne et de l'assistance judiciaire.

volontaires formés et spécialisés dans l'assistance et la défense des MENA, organisés en permanence par semaine<sup>44</sup>.

Rien n'oblige cependant le tuteur à choisir un spécialiste mais il vaut mieux que l'avocat soit spécialisé dans la question traitée pour défendre au mieux le mineur. Le mineur peut donc être défendu par des avocats différents selon la procédure dans laquelle il se trouve.

- **LA SCOLARITE**

En Belgique, tout mineur, qu'il soit belge ou étranger, est soumis à l'obligation scolaire de ses 6 ans à ses 18 ans. En d'autres mots, un mineur ne peut se voir privé d'instruction s'il est en âge d'obligation scolaire, et ce, même s'il ne dispose pas de documents de séjour ou de titre d'identité<sup>45</sup>.

Il incombe aux personnes détentrices de l'autorité parentale, ou qui en assument la garde, de faire en sorte que cette obligation soit respectée. En ce qui concerne les MENA, c'est donc au tuteur désigné par le Service des tutelles (ou à l'éducateur spécialement désigné par le centre d'accueil) de s'assurer que l'enfant reçoive bien un enseignement approprié.

En plus d'être une obligation légale, l'école est une étape essentielle pour l'enfant, migrant ou non. Elle permet de le doter des aptitudes nécessaires à la vie, à développer son autonomie en stimulant ses compétences, ses capacités d'apprentissage et ses autres aptitudes, son sens de la dignité humaine, son estime de soi et sa confiance en soi<sup>46</sup>.

---

<sup>44</sup>[https://justice.belgium.be/fr/themes\\_et\\_dossiers/enfants\\_et\\_jeunes/mineurs\\_etrangers\\_non\\_accompagne/service\\_des\\_tutelles/prise\\_en\\_charge](https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/enfants_et_jeunes/mineurs_etrangers_non_accompagne/service_des_tutelles/prise_en_charge)

<sup>45</sup>Informations disponibles dans l'onglet « MENA – scolarité », PF Mineurs en exil sur [www.mineursenexil.be](http://www.mineursenexil.be)

<sup>46</sup>Comité relative aux droits de l'enfant, Observation générale No. 1, Les buts de l'éducation, (Vingt-sixième session 2003), U.N. Doc. CRC/GC/2001/1 (2001)

- **LE SYSTEME DASPA : DISPOSITIF D'ACCUEIL SPECIFIQUE POUR PRIMO-ARRIVANT (DECRET 21 MAI 2012)<sup>47</sup>**

La mise en œuvre du droit à l'éducation pour les mineurs étrangers engendre diverses difficultés. En effet, ils ont chacun un vécu, un parcours et des acquis scolaires différents dont il faudra tenir compte afin d'adapter au mieux l'enseignement qui leur sera offert.

Concrètement, le mécanisme mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles pour tenter d'offrir une insertion la plus adéquate possible à ces enfants dans le système éducatif belge est le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants ou « DASPA ».

Les DASPA existent depuis 2012<sup>48</sup>. Cette appellation a remplacé ce qui avait été mis en place en 2001 en Communauté française à savoir les « classes-passerelles », sauf que le premier porte sur l'ensemble du dispositif d'accueil (décret du 18/05/2012) alors que le deuxième se réfère à la classe en tant que telle (décret du 14/06/2001)<sup>49</sup>.

L'objectif des DASPA est double. Il s'agit premièrement de fournir les moyens pour apprendre la langue française de manière intensive. Deuxièmement, ils instaurent une remise à niveau scolaire en vue d'une future intégration au sein d'une classe traditionnelle<sup>50</sup>. Ces deux objectifs sont réalisés dans un cadre qui se veut le plus pédagogique possible et adapté aux profils d'apprentissage des élèves primo-arrivants qui n'ont, pour la plupart, pas vécu dans la même culture scolaire auparavant<sup>51</sup>.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut rencontrer les critères de qualification de «primo-arrivant» prévus par le Décret. Est considéré comme primo-arrivant tout mineur qui a entre

---

<sup>47</sup>[https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/38772\\_000.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/38772_000.pdf), Décret du 24 juillet 1997

<sup>48</sup>Décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française,.

<sup>49</sup>Information donnée par mail, par Dubucq Sylvain, Attaché à la Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire

<sup>50</sup>C. MOREAU, « Favoriser l'ancrage scolaire des mineurs étrangers non accompagnés », in L'école et les mineurs étrangers non accompagnés, Le magazine des professionnels de l'enseignement - PROF, n° 13, mars 2012.

<sup>51</sup>Décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, M.B., 22 mai 2012.

2,5 et 18 ans et qui a soit entamé une procédure de demande de reconnaissance de la qualité de réfugié ou l'a déjà acquise; soit est ressortissant d'un pays bénéficiaire de l'aide au développement repris dans la liste établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE; ou encore, est apatride. Il doit en plus être arrivé en Belgique depuis moins d'un an.

Le DASPA peut être organisé au niveau de l'enseignement primaire ou secondaire. Il est accessible pour une période de 12 mois, avec une prolongation de 6 mois si cela s'avère nécessaire.

En pratique, à Bruxelles, ce sont les écoles elles-mêmes, prêtes à instaurer un système de DASPA en leur sein, qui peuvent se porter candidates auprès du Ministère de l'Enseignement. En Wallonie, pour pouvoir mettre en place le DASPA, il faut que l'école se trouve dans une commune relativement proche d'un centre Fedasil ou Croix-Rouge (qui compte au moins 8 mineurs âgés de 5 à 12 ans pour l'enseignement primaire et de 8 mineurs âgés de 12 à 18 ans pour l'enseignement secondaire, qui répondent à la définition de primo-arrivants)<sup>52</sup> ou que la ville compte plus de 60.000 habitants<sup>53</sup>. Au total, on recense actuellement 86 DASPA en Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### • **LA PROCÉDURE D'ASILE ET DIFFERENTS TYPES DE DEMANDES**

Lorsqu'un MENA arrive sur le territoire belge, plusieurs possibilités de séjour s'offrent à lui. Ces possibilités varient en fonction de la raison de sa venue en Belgique. Les démarches administratives liées à sa situation de séjour sont prises en charge par le tuteur désigné et par l'avocat choisi avec ce dernier. Ensemble, ils choisissent la procédure la plus adéquate à la situation du mineur<sup>54</sup>.

En fonction de sa situation, le MENA peut déposer une demande d'asile, demander une autorisation de séjour pour des motifs humanitaires ou médicaux ou en cas de traite des êtres humains. Il peut également demander à bénéficier de la procédure relative à la détermination d'une solution durable dite « procédure MENA ».

---

<sup>52</sup>Idem

<sup>53</sup>M. BOUMAL, « Le DASPA à Bruxelles : l'intégration des enfants migrants dans le système scolaire », 2016, JDJ.

<sup>54</sup>[http://www.uvcw.be/no\\_index/files/407-00117\\_uvcw\\_cpas\\_brochmenafr-v5.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/files/407-00117_uvcw_cpas_brochmenafr-v5.pdf)

## **1 : DEMANDE D'ASILE**

La demande d'asile d'un MENA en Belgique doit être introduite, comme tous les autres demandeurs d'asile, auprès de l'Office des étrangers. Suite au dépôt de sa demande, le MENA est convoqué à un entretien à l'Office des étrangers au cours duquel il lui est demandé de raconter son histoire, son parcours, les raisons pour lesquelles il a fui et ne peut pas retourner dans son pays. Sa demande d'asile est ensuite examinée de manière approfondie par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) qui le convoque à une audition durant laquelle le mineur doit expliquer les raisons du départ de son pays d'origine et pourquoi il estime qu'il n'est plus en sécurité dans celui-ci<sup>55</sup>.

Les critères pour qu'un MENA soit reconnu comme réfugié ou bénéficie de la protection subsidiaire, à la suite d'une demande d'asile, ne sont pas différents de ceux des adultes et la procédure d'asile pour les MENA est globalement similaire à celle prévue pour les adultes. Cependant, des aménagements de la procédure en faveur du mineur sont prévus. Les instances d'asile doivent en effet prendre en considération et tenir compte de l'âge, de la maturité et de l'état de santé mentale des mineurs. Des cellules spéciales « mineurs » ont été créées au sein des instances d'asile. En outre, le tuteur du MENA doit toujours être présent lors des auditions de celui-ci dans le cadre de sa demande d'asile.

Suite à l'entretien au CGRA, une protection sera ou non accordée au MENA. Le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire peut lui être octroyé. Le CGRA peut décider de rejeter sa demande d'asile. Le MENA peut alors contester via son avocat, cette décision auprès du Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Le MENA est alors convoqué à une audience où il est représenté par un avocat. Le CCE peut alors soit confirmer (en rejetant le recours du MENA) soit infirmer la décision ou l'annuler en estimant que le CGRA n'a pas statué correctement. Si le juge annule la décision du CGRA, le dossier doit de nouveau être étudié par un officier de protection du CGRA qui convoquera de nouveau le requérant. Si son recours est rejeté, le MENA a la possibilité d'entamer d'autres démarches pour régulariser sa situation telle que la « procédure MENA » mais il ne doit pas forcément

---

<sup>55</sup>[https://www.amnesty.be/IMG/pdf/dossier\\_pe\\_dagogique\\_mena\\_basse\\_def.pdf](https://www.amnesty.be/IMG/pdf/dossier_pe_dagogique_mena_basse_def.pdf)

être « passé » par une procédure d’asile pour que le tuteur puisse introduire cette procédure<sup>56</sup>.

## **2 : DEMANDE D’AUTORISATION DE SÉJOUR SPÉCIFIQUE AUX MENA : LA « PROCÉDURE MENA »**<sup>57</sup>

La loi du 12 septembre 2011<sup>58</sup> prévoit un statut de séjour spécifique aux MENA. On parle de « procédure MENA ». Cette procédure a pour objectif de déterminer pour le MENA une solution durable dans son l’intérêt et le respect de ses droits fondamentaux. La Procédure MENA et la procédure d’asile peuvent être introduites en même temps par le MENA. Dans les faits, si les deux procédures sont introduites en même temps, l’Office des étrangers « gèle » la procédure MENA tant que l’autorisation de séjour illimité en Belgique.

Cette solution durable peut être l’autorisation de séjour illimité en Belgique, le regroupement familial dans le pays où les parents du MENA se trouvent légalement; le retour dans le pays d’origine ou dans le pays dans lequel le MENA est autorisé ou admis au séjour. Elle aura lieu moyennant des garanties quant à un accueil et une prise en charge appropriés soit, par ses parents ou par d’autres adultes qui s’occuperont de lui, soit, par des instances gouvernementales ou non gouvernementales.

Elle est déterminée après un examen du dossier et une audition du MENA par l’Office des étrangers et plus particulièrement par le Bureau « Mineurs et Victimes de la Traite des Êtres Humains » (Bureau MINTEH) au sein de l’Office des Étrangers, suite à une proposition écrite du tuteur.

Tant que l’Office des étrangers n’a pas conclu que les éléments apportés à cette demande sont probants pour déterminer une des trois solutions durables, le mineur se verra attribuer une attestation d’immatriculation renouvelable tous les six mois. Si aucune solution durable n’a été dégagée aux 18 ans du jeune, cette attestation d’immatriculation sera commuée en ordre de quitter le territoire.

À la suite de cette demande, le MENA peut donc soit retourner dans son pays d’origine ou dans un pays où il est autorisé ou admis au séjour, soit être autorisé à séjourner en Belgique

---

<sup>56</sup><https://www.cgra.be/fr/asile/enfant-dans-la-procedure-dasile>

<sup>57</sup>[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2011091218&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2011091218&table_name=loi)

<sup>58</sup><http://Idem>

pendant un an. Pour prolonger l'autorisation de séjour, le tuteur devra produire des éléments probants relatifs au projet de vie du MENA. À l'issue de trois ans à dater de l'autorisation de séjour d'un an, le séjour est octroyé à titre illimité sauf décision motivée en sens contraire<sup>59</sup>.

### **3 : DEMANDE D'AUTORISATION DE SÉJOUR POUR RAISONS HUMANITAIRES OU MÉDICALES**

En fonction de sa situation, un MENA peut également demander une autorisation de séjour pour des raisons humanitaires. Il s'agit de la procédure de séjour dite de régularisation. S'il souffre d'une maladie grave pour laquelle il n'existe aucun traitement adéquat dans son pays d'origine, un MENA peut également déposer une demande de séjour pour des motifs médicaux<sup>60</sup>.

### **4 : DEMANDE D'AUTORISATION DE SÉJOUR EN TANT QUE VICTIME DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

Les MENA étant particulièrement vulnérables, il est fréquent qu'ils soient victimes de traite des êtres humains. Si le mineur en est victime, il peut introduire une demande d'autorisation de séjour à ce titre.

La traite des êtres humains est définie comme étant « le fait de recruter, transporter, héberger ou accueillir une personne, de passer ou de transférer le contrôle exercé sur elle dans un but d'exploitation ». Il peut s'agir de prostitution ou de pornographie infantile, de mendicité, de mise au travail dans des conditions contraires à la dignité humaine, du prélèvement d'organes, de faire commettre à une personne un crime ou un délit contre son gré.

Dans ces cas, la victime peut obtenir la protection des autorités belges et se voir délivrer un document de séjour, sous certaines conditions strictes.

Les services de police sont impliqués dans cette procédure aux côtés de l'Office des étrangers.

Cette procédure est cependant très lourde au niveau de ce qui est demandé aux mineurs (collaborer avec la justice, vivre dans une insécurité de séjour, couper les ponts avec sa

---

<sup>59</sup>[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2011091218&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2011091218&table_name=loi)

<sup>60</sup>Article 9Bis de la loi du 15 décembre 1980, pour raisons humanitaires et Article 9Ter de la loi du 15 décembre 1980 pour raisons médicales, [http://www.droitbelge.be/fiches\\_detail.asp?idcat=48&id=559](http://www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=48&id=559)

famille) et il est très rare qu'un mineur en bénéficie.

En moyenne, le pourcentage de MENA qui déposent une demande d'asile et obtiennent une protection est plus élevé que celui des autres catégories de demandeurs d'asile. Ce taux de reconnaissance d'une protection est encore plus élevé pour certaines nationalités de MENA comme, actuellement, les Syriens (93 %) <sup>61</sup>. Les garçons restent majoritaires parmi les MENA en Belgique (plus de 80 % des MENA).

- **LE PLAN MENA**

Le plan MENA, qui est une convention entre Fedasil et la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse. Il a vu le jour par l'entremise du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 28 octobre 2015.

Il s'agit d'un plan visant à soutenir, de manière régionale, la politique d'asile des MENA menée par Fedasil en y joignant les compétences de l'aide à la jeunesse. Concrètement, il y est notamment prévu la création de 130 places d'accueil en hébergement collectif.

- **LE SORT DU MENA À SA MAJORITÉ**

Les conséquences de la majorité sont lourdes pour les MENA demandeurs d'asile. Contrairement à un enfant qui vit avec ses parents ou son tuteur légal et pour qui le 18ème anniversaire signifie rarement la fin de l'action des parents en termes d'éducation et de guidance; pour le MENA le passage de l'enfance à l'âge adulte légal signifie un changement radical en termes d'encadrement et d'accompagnement. Il faut ici différencier les MENA qui sont toujours en attente d'une réponse quant à leur demande d'asile, de ceux qui ont reçu une protection <sup>62</sup>.

Au moment de ses 18 ans, le jeune dont la demande d'asile est toujours en cours passe d'un centre d'accueil (ou d'une aile d'un centre) pour MENA à un centre pour adultes. Beaucoup de choses vont changer pour lui. Il ne bénéficie plus du même accompagnement au sein du centre en termes de scolarité, d'activités et de représentation. Le jeune va désormais être responsable du suivi de sa demande d'asile, son tuteur n'étant plus là pour l'épauler. De plus, la scolarité n'étant plus obligatoire ni gratuite après 18 ans, peu de centres pour adultes

---

<sup>61</sup>[https://www.myria.be/files/MYRIA\\_Rapport\\_2018\\_TRAITE\\_opmaak-FR\\_AS.pdf](https://www.myria.be/files/MYRIA_Rapport_2018_TRAITE_opmaak-FR_AS.pdf)

<sup>62</sup><https://www.cire.be/wp-content/uploads/2017/12/18-ans-age-autonomie.pdf>

acceptent de payer pour que les anciens MENA continuent leur parcours scolaire<sup>63</sup>.

Comme nous l'avons vu, les MENA qui bénéficient d'une protection avant leurs 18 ans sont envoyés vers une structure d'accueil dite de troisième phase. Au sein de cette structure, ils ont six mois pour trouver un logement et acquérir un maximum d'autonomie. Si le jeune a 18 ans au cours de ces six mois, cela ne change en rien à l'accompagnement qu'il reçoit jusqu'à sa transition vers l'aide sociale.

Les MENA qui bénéficiaient d'une aide sociale avant leurs 18 ans vivent seuls et reçoivent le revenu d'intégration sociale. Une fois majeurs, ils ne sont plus représentés par leur tuteur et ne reçoivent plus d'accompagnement spécifique. Ils sont considérés comme autonomes et sont donc censés comprendre le système belge et mettre en place leur projet de vie avec un accompagnement minimum<sup>64</sup>.

---

<sup>63</sup>Fournier Katja pour la plate-forme Mineurs en Exil, entretien du 03 janvier 2019, avec Julie

<sup>64</sup><https://www.cire.be/wp-content/uploads/2017/12/18-ans-age-autonomie.pdf>

## II. CADRE THEORIQUE

### II.1. BREF BILAN DE LA LITTÉRATURE RELATIVE AUX MENA ET AUX DISPOSITIFS D'ACCUEIL DE CE PUBLIC

Dans le but de mener cette étude, nous avons parcouru divers travaux de littérature, menés par quelques chercheurs français et belges francophones, sur la prise en charge des MENA. De ces travaux de littérature, nous avons ressorti différentes dimensions d'approche qui nous permettent de classer ces travaux en plusieurs types: les travaux mettant en lumière la prise en charge dans les dispositifs d'accueil, ceux qui se centrent sur les professionnels de l'accompagnement, les travaux sur l'expérience et le parcours des mineurs non accompagnés et les stratégies identitaires.

- **DEFINITION DE DISPOSITIF**

Il nous a semblé important avant d'entrer dans le vif du sujet de commencer ce chapitre par la définition d'un des concepts clés de notre question de départ : les dispositifs.

Pour une compréhension brève et claire, nous nous sommes intéressés à la définition que Giorgio Agamben a donnée au terme dispositif. Cette définition est une reprise de celle de Foucault :

*" J'appellerai littéralement dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants. Pas seulement les prisons donc, les asiles, les écoles, la confession, les usines, les disciplines, les mesures juridiques, dont l'articulation avec le pouvoir est en un sens évidente, mais aussi, le stylo, l'écriture, la littérature, la philosophie, l'agriculture, la cigarette, la navigation, les ordinateurs, les téléphones portables, et, pourquoi pas, le langage lui-même<sup>65</sup>".*

Giorgio Agamben définit donc le dispositif comme un ensemble de savoirs, de mesures, d'institutions à même de transformer l'individu en l'amenant à générer des pensées et des

---

<sup>65</sup>Extrait du livre de Agamben Giorgio : "Qu'est-ce qu'un dispositif "Giorgio Agamben, Rivages-Rivages Poche ; Petite Bibliothèque; 27 Août 2014 ; 64 pages ; traduit par Traduit par Rueff, Martin de Italien

comportements contrôlés, orientés dans un but utilitaire. Il dit donc, « *Nous évoluons au sein de ces dispositifs auxquels nous appartenons autant qu'ils font partie de nos vies* ».

Nous avons choisi cette définition car elle semble correspondre à ce que nous avons comme expérience de terrain; à ce que nous voyons les MENA vivre lorsqu'ils arrivent dans le pays d'accueil. Nous partons du postulat que les dispositifs ont davantage une fonction de contrôle qu'un réel souci de la personne prise en charge.

### **a) Catégorisation sociale et Dispositifs d'accueil**

Clémence Helfter, dans son article "La Prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Aide sociale à l'enfance"<sup>66</sup>, explique que le statut juridique du mineur étranger demandeur d'asile joue un rôle important dans la manière dont il influence en France, le travail des intervenants sociaux œuvrant avec les mineurs isolés étrangers (MIE). Selon elle, l'accompagnement de ces enfants est marqué par des difficultés qui entravent la prise en compte de leurs besoins et pose question quant à la nécessité et la «légitimité» de leur protection par les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance. Leur situation et les conditions de leur prise en charge soulignent les contradictions entre deux catégories de politiques publiques sur le plan des principes et des pratiques. Une politique d'immigration positionnée dans une logique de contrôle des flux migratoires cohabite ainsi avec une politique de protection de l'enfance orientée vers la protection et la défense de l'intérêt dit «supérieur» de l'enfant<sup>67</sup>.

Dans le livre "Les mineurs migrants non accompagnés, un défi pour les pays européens", la sociologue Iside Gjergji<sup>68</sup>, en dénonçant le dispositif des zones d'attente pour les mineurs isolés étrangers, vise le dispositif juridique comme principal responsable des failles de la politique d'accueil sur la construction identitaire des mineurs étrangers non accompagnés en France<sup>69</sup>.

---

<sup>66</sup>Hefter Clémence, La prise en La Prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Aide sociale à l'enfance, Informations Sociales, 2010/4 (n° 160), pages 124 à 132

<sup>67</sup>Idem

<sup>68</sup>Peraldi M, Les mineurs étrangers non accompagnés: Un défi pour les pays européens, Editions Karthala, 2013

<sup>69</sup>Idem

Ces zones d'attente (une centaine en France métropolitaine et en Outre-mer) sont un peu l'équivalent des centres fermés en Belgique<sup>70</sup>. Elles rappellent le concept de l'institution totalitaire de Goffman<sup>71</sup>. Juridiquement, l'étranger retenu en zone d'attente n'est pas considéré comme étant en France même si son corps y est. Ces mesures valent également pour le mineur étranger de plus de 13 ans. Certains mineurs sont refoulés au moment de la descente d'avion ou lorsque la demande d'asile n'est pas acceptée. Ils n'ont aucune garantie quant aux conditions d'accueil dans le pays de retour ou dans le pays de provenance. Le mineur peut y être retenu jusqu'à 20 ou 30 jours. En principe, un administrateur ad hoc peut lui être désigné dans les 48 heures mais c'est rarement le cas. Gjergji explique aussi que si dans les dix ans qui suivent l'obtention de la nationalité française, un ancien mineur commet des actes violents suite auxquels il y a mort ou lésion permanente, la nationalité lui sera enlevée et il risquera d'être refoulé dans son pays d'origine<sup>72</sup>.

Cela nous renvoie à Sayad lorsqu'il constate que «l'immigré est contraint à un choix réduit: se comporter comme un "stigmatisé" ou par "hypercorrection sociale" devenir invisible »<sup>73</sup> et nous rappelle le concept de violence symbolique de Bourdieu, selon lequel l'incorporation du rapport de domination conduit celui ou celle qui subit la violence à participer à la reproduction de cette domination en raison de l'intériorisation de ces catégories de pensée et d'agir<sup>74</sup>.

## **b) Les professionnels de l'accompagnement**

D'autres travaux portent davantage sur les professionnels chargés de l'encadrement de l'accueil des MENA. Anaïs Lebœuf parle du concept de professionnalité selon Aballéa François. La professionnalité qu'il revendique implique engagement et positionnement politique tranché, dans son article intitulé "L'accompagnement des mineurs isolés étrangers

---

<sup>70</sup><http://www.anafe.org/spip.php?article188>

<sup>71</sup>Erving G., Asile, Les Editions de Minuit, Paris, 1968

<sup>72</sup>Peraldi M, Les mineurs étrangers non accompagnés: Un défi pour les pays européens, Editions Karthala, 2013

<sup>73</sup>Sayad A., 1999, cité par Rea et Tripier, Sociologie des migrations, Editions La Découverte, Paris, 2008, p.59

<sup>74</sup>Idem

par les professionnels du social : entre tensions et «professionnalité»"<sup>75</sup>.La sociologue a appuyé son enquête par le suivi d'un jeune marocain de 17 ans. Durant une semaine, son équipe et elle l'ont suivi, et ont pu rencontrer d'autres jeunes venant des quatre coins du monde.

D'après cet article, le travailleur social étant l'une des personnes qui comptent dans la construction identitaire du Mena, Anaïs Lebœuf met l'accent sur les difficultés auxquels les travailleurs sociaux font face dans les foyers d'accueil en France et souligne que la spécificité des mineurs étrangers n'est pas prise en compte par le Foyer de l'enfance. Selon elle, rien n'est fait pour aller à leur rencontre. Pour ces jeunes qui relèvent de plusieurs champs de compétences de l'action sociale, tels que la jeunesse, l'errance et l'immigration; la transversalité de l'action a du mal à être mise en œuvre. Elle prend pour exemple l'impulsion d'un éducateur dans un foyer qui réussit à mobiliser un collectif composé d'une équipe pluridisciplinaire afin de permettre aux mineurs isolés étrangers d'accéder aux droits fondamentaux. Elle constate que cette approche interdisciplinaire qui se révèle efficace est rarement mise en application sur le terrain.

De Lemert à Becker en passant par Sayad, Zerhaoui, Weber et du concept de déviance, d'adaptation à celui d'intégration et d'idéaltype, le sociologue Emmanuel Jovelin (2007) a fait un tour presque complet de notre question de départ avec sa « Contribution à une analyse Socio-politique des mineurs isolés demandeurs d'asile »<sup>76</sup>.Il a tenté, comme nous allons le faire, de comprendre le sens que ces mineurs isolés donnent à leur séjour en analysant le mode d'accompagnement afin de déterminer s'il leur est adapté. Malgré les risques encourus sur le trajet et le parcours de l'exil, ces mineurs sont prêts à y laisser volontairement leur enfance, leur adolescence, leur innocence pour entrer dans une catégorisation inconnue et embrasser une nouvelle identité dans le pays d'accueil.

En Belgique, au fil des années, l'intérêt pour la question et les principaux travaux au cœur de ces recherches ont beaucoup évolué.

---

<sup>75</sup>AnaisLeboeuf, L'accompagnement des mineurs isolés étrangers par les professionnels du social : entre tensions et "professionnalité",Migrations Sociétés2010/3-4 (N° 129-130), pages 161 à 179

<sup>76</sup>Jovelin E. (2007), « Contribution à une analyse socio-politique des mineurs isolés demandeurs d'asile », Pensée plurielle, 2007/1 (n°14), pp. 149-178)

Les sujets essentiellement traités s’orientaient initialement vers les immigrants en général: les jeunes issus de l’immigration et leurs difficultés d’insertion sociale (société, école et travail) d’une part, les demandeurs d’asile et l’intégration, les sans-papiers et la régularisation possible d’autre part. Les recherches au niveau des jeunes issus de l’immigration portaient principalement sur les difficultés scolaires et d’insertion rencontrées par ces personnes mineures dans leur pays d’accueil.

### **c) Typologie des MENA**

En 2002, à la demande de la Direction de la Population et des Migrations, la sociologue Angelina Etiemble a fait une recherche à l’issue de laquelle elle a dressé une typologie en 5 catégories des MENA en fonction de leur histoire et des raisons les ayant poussé à quitter leur pays d’origine<sup>77</sup>.

Dix ans après cette étude, sollicitée cette fois par le Ministère de la Justice, elle a actualisé en compagnie d’Omar Zanna cette typologie à la suite d’une nouvelle recherche. Sa typologie des MENA passe de 5 à 7 « types » de MENA. Cette typologie devient alors un point presque incontournable sur lequel plusieurs sociologues et professionnels travaillant sur la question de la migration des enfants vont s’appuyer.

Bien que chaque histoire soit unique, il est néanmoins possible de se référer pour chacune à cette typologie des MENA. Il n’est pas question de les faire rentrer dans des « cases » mais plutôt de donner quelques clefs de compréhension quant aux réalités des parcours migratoires, afin de déterminer au mieux des pistes pour l’accompagnement<sup>78</sup>.

Ainsi, Angéline Etiemble distingue: l’exilé, le mandaté, l’exploité, le fugueur, l’errant, le mineur rejoignant et enfin le mineur aspirant<sup>79</sup>. Le rapport du «Réseau de migration européenne» y ajoute également le mineur envoyé pour des raisons médicales, le mineur en transit et le mineur qui est abandonné<sup>80</sup>. Certains peuvent recouper plusieurs « profils » ou

---

<sup>77</sup>Etiemble, A., Zanna, O. « Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner », TOPIK, 2013

<sup>78</sup>Idem

<sup>79</sup>Ibidem,

<sup>80</sup>European Migration Network, « Policies on reception, Return and Integration arrangements for, and number of, Unaccompanied Minors-an EU Comparative Study », Mai 2010, pp.29-41

raisons migratoires. Plus la compréhension du contexte de départ est bonne, meilleur sera le travail sur un projet de vie future, qui prend en compte les facteurs de vulnérabilité et surtout de résilience<sup>81</sup>.

Nous rencontrons tous ces types de profils dans nos centres d'accueil. Dans leur recherche d'une identité ou d'une nouvelle identité, le profil du MENA ne s'arrête pas à cette typologie, mais il change selon la situation qui se présente. Mais nous ne partirons pas de cette typologie pour analyser les carrières identitaires.

---

<sup>81</sup>Information récoltée par Julie lors de l'entretien avec Katja Fournier, Coordinatrice de la Plate-forme Mineurs en exil, le 03 janvier 2019.

#### **d) Stratégies identitaires**

La définition du concept de la stratégie identitaire selon Camilleri (1990): «Procédures mises en œuvre (de façon consciente ou inconsciente) par un acteur (individuel ou collectif) pour atteindre une ou des finalités (définies explicitement ou se situant au niveau de l'inconscient); ces procédures sont déployées en fonction de la situation d'interaction, mais aussi en fonction des différentes déterminations (socio-historiques, culturelles, psychologiques) de cette situation»<sup>82</sup>, illustre très clairement la situation dans laquelle les MENA se retrouvent lorsqu'ils sont entourés d'autres personnes que ceux placés dans la même situation sociale qu'eux. Il s'agit chez eux d'un moyen de défense, de survie.

Dans son article "Stratégies identitaires de jeunes issus de l'immigration et contextes scolaires", Marie Verhoeven met en évidence, via l'analyse de récits socio-biographiques menés dans des écoles positionnées différemment sur le «quasi marché scolaire»<sup>83</sup>, une diversité de stratégies identitaires qui sont analysées à partir des répertoires identitaires et linguistiques mobilisés pour être ensuite mises en relation avec les contextes scolaires où elles se manifestent de façon privilégiée<sup>84</sup>.

La sociologue nous parle via ces récits de divers types de stratégies identitaires qui existent et sont utilisées par les jeunes pour se construire une identité, soit en raison du milieu favorable ou défavorable dans lequel ils se retrouvent, soit en raison du milieu dont ils viennent et de leur parcours de vie. Dans un milieu scolaire défavorable, le jeune aurait tendance à suivre un processus individuel créatif d'exploration de plusieurs univers culturels en combinant de facto plusieurs héritages. Dans le cas contraire, il aurait tendance à s'assimiler ou à choisir une stratégie identitaire à géométrie variable. Il se replierait sur sa culture d'origine et utiliserait une hybridation anémique s'apparentant à une subculture comme répertoire

---

<sup>82</sup>[http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.jumageldinov\\_a&part=165842](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.jumageldinov_a&part=165842)

<sup>83</sup>Notion développée par des chercheurs belges en éducation, citée et expliquée par Marie Verhoeven dans : "Stratégies identitaires de jeunes issus de l'immigration et contextes scolaires", Education et francophonie, Volume XXXIV :1-PRINTEMPS 2006

<sup>84</sup>Marie Verhoeven, "Stratégies identitaires de jeunes issus de l'immigration et contextes scolaires", Education et francophonie, Volume XXXIV :1-PRINTEMPS 2006

linguistique.

À partir de cet état de l'art, nous constatons que malgré les analyses qui sont sorties de toutes ces recherches, les scientifiques revendiquent plus les failles des dispositifs en général de la politique d'accueil que leurs effets ou encore les effets de certains dispositifs parmi ceux qui existent, sur la construction identitaire des mineurs isolés étrangers.

Si les analyses faites par la sociologue Marie Verhoeven sont des plus pertinentes, elles restent principalement centrées sur le dispositif scolaire, et sur la perception qu'ont les jeunes issus de l'immigration des effets de ce dispositif sur leur construction identitaire.

Suite à ces lectures relatives à l'analyse du "phénomène MENA", pris dans son sens étymologique de "ce qui apparaît", nous avons constatés que des recherches telles que la nôtre, axées prioritairement sur les effets directs ou indirects de certains dispositifs institutionnels, ont été peu entreprises à ce jour.

Afin de ne pas produire des réponses générales ou incomplètes, nous avons décidé de nous focaliser sur deux dispositifs sur lesquels nous allons baser notre étude: les centres d'hébergement et le DASPA. Nous pourrons ainsi analyser à la lumière des concepts que nous mobiliserons ainsi qu'à travers les récits sociobiologiques et les entretiens semi-directifs réalisés avec les différents intervenants, si ces mécanismes répondent bien aux besoins des MENA.

## **II.2. QUESTION DE DÉPART ET NOTRE PERCEPTION EN TANT QUE PROFESSIONNELS**

En début de ce travail, nous avons comme question de départ les effets des dispositifs de l'action publique sur les mineurs étrangers non accompagnés. Le champ de l'action publique étant beaucoup trop large, nous avons préféré nous recentrer sur la politique d'accueil et avons reformulé notre question de recherche comme suit :

«Quels sont les effets des dispositifs de la politique d'accueil sur la construction identitaire des mineurs étrangers non accompagnés en Belgique francophone ?».

Ce questionnement repose sur l'éclaircissement des dispositifs de la politique d'accueil sur la construction identitaire des MENA en Belgique francophone. Dans ce qui suit, nous allons aborder les divers aspects liés à cette question. Nous le ferons à l'aune de notre expérience professionnelle, ce qui constitue un atout non négligeable lorsqu'il s'agit d'interroger les travaux existants tels que ceux cités plus haut. Cette expérience préalable nous a amenés à identifier un certain nombre d'intuitions de départ :

- Nous pensons que la scolarité et, en l'occurrence le dispositif DASPA, sont parmi les dispositifs qui influencent ou impactent la construction identitaire des MENA.
- Nous pensons que le changement des centres d'accueil ainsi que des intervenants sociaux qui y travaillent ont un impact sur le devenir du MENA.
- Nous pensons que la catégorisation sociale du MENA instaure une vision infériorisée des jeunes migrants dans la société d'accueil.
- Nous pensons que le tuteur a un rôle majeur dans la construction identitaire du MENA.

Nous confronterons ces perceptions fruits de nos représentations et intuitions spontanées en tant que professionnels du secteur et notre approche théorique, aux données récoltées sur le terrain pour analyser et comprendre les effets de chaque dispositif choisi de la politique d'accueil sur la construction identitaire des MENA en Belgique francophone. Nous agissons en sachant que chacun de ces dispositifs est une clé essentielle pour son devenir dans le pays d'accueil.



### **II.3. CADRE THEORIQUE ET PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE**

En commençant nos recherches sur les effets des dispositifs de la politique d'accueil sur la construction identitaire des MENA, il nous est très vite apparu que cette problématique est encore peu traitée par les sciences sociales en Belgique Francophone. On trouve en effet très peu de recherches sur ces dispositifs et leurs éventuelles influences sur les MENA. Le sujet mériterait pourtant d'être davantage étudié dans le but d'arriver à comprendre cette problématique singulière et d'améliorer les conditions d'accueil de ces jeunes.

Afin de saisir la complexité de la construction identitaire dans le contexte migratoire des MENA, nous privilégions ici une approche interdisciplinaire à même de déconstruire et reconstruire ce concept d'identité. En regroupant des domaines importants (les institutions, l'éducation, la santé, etc.) et des acteurs variés (les travailleurs sociaux, les représentants légaux, etc.) liés les uns aux autres, cette thématique s'inscrit bien dans cette perspective. L'approche théorique de ce mémoire mobilise des concepts tirés de plusieurs disciplines connexes, pertinentes pour traiter des questions identitaires, à savoir : la sociologie, l'anthropologie et la psychologie sociale.

#### **a) L'âge et le statut du MENA, une question culturelle ?**

La jeunesse est une période particulièrement marquée par un profond changement de la personnalité, de la construction identitaire, comme une seconde naissance qui la distingue de l'enfance et de l'âge adulte, et même de la jeunesse proprement dite<sup>85</sup>.

Notre expérience professionnelle nous laisse penser que la majorité des MENA vivent une transition entre une société dans laquelle ils n'étaient déjà plus considérés comme des enfants, et une société (belge) où ils sont considérés comme mineurs et enfants. Ce constat nous a incité à explorer la littérature sur la notion d'enfance et de jeunesse, et son caractère socialement et culturellement construit.

Dans la sociologie de l'âge, Galland cite Eisenstadt(1956, 1963) qui a abordé la question de

---

<sup>85</sup>Stanley Hall (Adolescence, its psychology, New York, 1903), cité par Olivier Galland, dans Sociologie de la jeunesse, p.39

l'identité dans une perspective culturaliste plus large et en la reliant à la question normative :

« La définition culturelle de l'âge est un important constituant de l'identité d'une personne, de la perception qu'elle a d'elle-même, de ses besoins psychologiques et de ses aspirations, de sa place dans la société, et du sens ultime de sa vie ».

Dans la plupart des cas, non seulement la perception mais aussi la définition de l'identité d'un jeune en tant que personne mineure dans le pays d'accueil n'est pas la même que dans son pays d'origine. Ainsi par exemple, dans certains pays d'où viennent plusieurs d'entre eux, un jeune peut-être considéré comme plus âgé que sa sœur aînée si dans sa culture le fait d'être de sexe masculin le définit comme l'ainé de toute personne du sexe opposé.

À la question posée par Morin et Chamboredon, de savoir s'il était légitime de penser la jeunesse comme une catégorie sociologique, c'est-à-dire un groupe social doté, à côté d'autres déterminations, d'une certaine unité de représentation et d'attitudes tenant à l'âge, Bourdieu répond : « La jeunesse n'est qu'un mot »(1980)<sup>86</sup>. Cette perspective a semblé à certains chercheurs trop limitative<sup>87</sup>. Cette réponse ne correspond pas à l'accueil dans le contexte migratoire des MENA. De par son âge, un jeune de 18 ans ne jouit pas des mêmes privilèges et droits que celui de 17 ans et 11 mois, par exemple.

Dans le contexte d'asile comme dans les sociétés traditionnelles, l'âge occupe un rôle primordial et est bien à la base des différentes règles de vie mais aussi à la base de son organisation. Olivier Galland met l'accent sur les éléments évidents de la stratification sociale, qui sont l'âge et le sexe. Il affirme que toute société est divisée par des frontières d'âge, et organise les statuts et les rôles sociaux de manière différente pour les hommes et pour les femmes; les conséquences sociales étant plus irrémédiables dans le cas de l'âge que dans celui du sexe. L'être humain soumis à un processus d'apprentissage de l'enfance à l'âge adulte voit la perte progressive de ses capacités réduire sa participation sociale. Ces facteurs

---

<sup>86</sup>Bourdieu P.; 1980"la jeunesse n'est qu'un mot", in Questions de sociologie, Minuit, Paris, p.143-154, cité par O.Galland, dans Sociologie de la jeunesse, p.54

<sup>87</sup>Chamboredon (JC), "La société française et sa jeunesse" dans Darras, 1966, Le partage des bénéfices, Paris, Minuit,cité par O.Galland, dans Sociologie de la jeunesse, p.54

biologiques incontournables créent des différences et des inégalités objectives sur lesquelles prennent appui les divisions sociales.

Nous verrons dans les entretiens à quel point l'incidence de l'âge (et de sa construction sociale en contexte migratoire) peut être déterminante dans la perception que ces jeunes MENA ont d'eux-mêmes ; nous verrons aussi dans quelle mesure ces perceptions génèrent des tensions compliquant leur intégration sociale. Ce concept de l'âge sera assez présent dans notre étude car tout le temps de sa minorité, ce jeune dépend des statut juridique et social déterminés par les dispositifs.

## **b) Le poids de l'origine étrangère**

Selon Réa et Tripier depuis plus de 4 décennies, la sociologie de l'immigration distingue traditionnellement deux problématiques : celle de la migration et celle de l'installation des immigrés.

C'est cette dernière, à la base de la naissance de la sociologie de l'immigration, qui nous intéresse et c'est sur elle que nous basons notre recherche en nous focalisant sur la transformation ou la construction identitaire dans l'Etat d'accueil des migrants, et dans notre cas, des MENA<sup>88</sup>. Etudier l'immigration consiste à étudier les évolutions et les contradictions de la société d'installation. Sayad<sup>89</sup> critique ce postulat car il trouve qu'on se focalise plus sur ce qui se passe dans le pays d'accueil et qu'on néglige le parcours prémigratoire, le passé dans le pays de provenance. Il nous enseigne que la sociologie de l'immigration ne devrait seulement être pas seulement une sociologie de la nation d'installation, sinon, "elle ne donnerait qu'une vue partielle et ethnocentrique...". Plus loin dans ses travaux,<sup>90</sup> il parle de l'expérience de la domination dans la société d'accueil : « Celui qui ne s'est pas montré à la hauteur des obligations liées à son statut se voit condamné plus sévèrement par l'Etat et la collectivité qui ont eu la gentillesse de l'accueillir. L'immigré se voit contraint à se comporter comme un stigmatisé<sup>91</sup> ».

---

<sup>88</sup> Andréa R. et Maryse T., Sociologie de l'immigration, Editions La Découverte, Paris, 2008, pages 58-59

<sup>89</sup> Idem

<sup>90</sup> Ibid,

<sup>91</sup> Ibid

Les deux auteurs reprennent en disant que ce processus est assez proche du concept de violence symbolique de Pierre Bourdieu, selon lequel l'incorporation du rapport de domination se fait en raison de l'intériorisation de ces catégories de pensée et d'agir<sup>92</sup>.

Les premiers à s'intéresser à la scolarisation des enfants d'immigrés veulent d'abord faire le point sur leur réussite comparée. Les sociologues font face à un sens commun : l'enfant étranger, ayant une autre culture, serait par définition en difficulté dans le système du pays d'accueil. Ils ont tenté de tester ; « toutes choses égales par ailleurs », le poids de l'origine migratoire.

L'apport des théories interactionnistes réside dans l'affirmation que les comportements sociaux se mettent en place dans des interactions qui donnent sens aux situations. C'est le regard de l'autre qui fait, par exemple, prendre conscience à un jeune de sa "différence" et surtout de la signification sociale de son apparence qu'il avait jusqu'alors perçue comme une caractéristique personnelle. Nous suivrons cette démarche tout au long de la recherche en donnant une importance particulière aux relations sociales.

### **c) La construction identitaire dans l'approche interactionniste**

Pour les sociologues interactionnistes comme Goffman, les identités individuelles naissent des interactions sociales plus qu'elles ne les précèdent<sup>93</sup>. L'identité n'est pas une propriété figée, c'est le fruit d'un processus<sup>94</sup>. Cette identité se modifie en fonction des différentes expériences rencontrées par les individus durant leur parcours individuel. Claude Dubar distingue deux composantes indissociables de l'identité sociale<sup>95</sup>. L'« identité pour soi » renvoie à l'image que l'on se construit de soi-même. L'« identité pour autrui » est une construction de l'image que l'on veut renvoyer aux autres ; elle s'élabore toujours par rapport à autrui, dans l'interaction, en relation avec l'image que les autres nous renvoient, c'est une reconnaissance des autres.

---

<sup>92</sup>Andrea Rea et Maryse Tripier., Sociologie de l'immigration, Editions La Découverte, Paris, 2008

<sup>93</sup>Erving Goffman, La mise en scène de la vie quotidienne. Tome II. Les relations en public, Paris, Les édition de Minuit

<sup>94</sup>Peter Berger, Thomas Luckmann, La construction sociale de la réalité, Paris, Méridien-Klinsieck

<sup>95</sup>Claude Dubar, La crise des identités, Paris, PUF, coll « Le lien social », 2000.

De par notre expérience professionnelle, cette définition de la construction identitaire illustre bien l'image du comportement du MENA. Face aux dispositifs qui se présentent devant lui et afin à arriver à s'adapter à sa nouvelle vie, le MENA a tendance à se transformer en fonction de son environnement, et de son interlocuteur.

Les identités collectives trouvent leur origine dans les formes identitaires communautaires où les sentiments d'appartenance sont particulièrement forts (culture, nation, ethnies...) et les formes identitaires sociétales qui renvoient à des collectifs plus éphémères, à des liens sociaux provisoires, moins permanents (famille, travail, religion, etc).

Pour revenir à Goffman, il pense l'identité comme étant acquise par nos interactions tout au long de notre vie<sup>96</sup>. Goffman a mis en évidence l'importance des processus d'interaction entre l'individu et son environnement dans le maintien de sa propre identité. Selon son concept, la « présentation de soi » est exprimée par nos comportements, notre habillement, nos propos, etc., visant à donner une certaine image de soi dont nous attendons qu'elle soit confirmée par autrui. En fait, dans les interactions sociales, les individus montrent un arsenal symbolique qui leur permet de jouer des rôles acceptables aux yeux des autres. L'individu dispose de plusieurs identités dont il actualise l'« une » selon les contraintes de la situation où il se trouve et selon ses désirs et intérêts. Le but de ces rôles est d'établir des échanges satisfaisants dans la vie sociale où chaque individu joue sa partition<sup>97</sup>. Ainsi dans le concept de Goffman, l'individu est caractérisé comme acteur social jouant un rôle. Dans ce sens, l'individu est conforme aux attentes sociales prescrites ou, déviant, il est stigmatisé. La légitimité de l'acteur est donc sociale.

Paugam s'est en partie inspiré de Goffman dans ses travaux "Stigmate et Asile"<sup>98</sup>. Sur le stigmate, il fait une comparaison avec les personnes dépendantes des services sociaux. Le fait même d'être assistées les assigne à une carrière spécifique, altère leur identité et devient un

---

<sup>96</sup>Claude Dubar, la socialisation, HER/Armand Colin, Paris, 2005, p.112

<sup>97</sup>Stigmate, Goffman Erving ; La mise en scène de la vie quotidienne, 1973 ; pages 12-17 ; 23, 2526 ; 28-30

<sup>98</sup>Stigmate. Les usages sociaux des handicaps, première édition en anglais : Paris, Editions de Minuit, « Le sens commun », 1975 et Asile, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus, première édition.

stigmatisme marquant l'ensemble de leurs rapports à autrui. Lorsque la pauvreté est combattue et jugée intolérable par la collectivité dans son ensemble, son statut social ne peut être que dévalorisé. Les pauvres sont, par conséquent, plus ou moins contraints de vivre leur situation dans l'isolement. Ils cherchent à dissimuler l'infériorité de leur statut dans leur entourage et entretiennent des relations distantes avec ceux qui sont proches de leur condition. L'humiliation les empêche de développer tout sentiment d'appartenance à une classe sociale.<sup>99</sup>

Au travers des entretiens avec les professionnels des dispositifs, nous arriverons à comprendre comment les jeunes se perçoivent mais aussi à savoir "ce qu'ils pensent que les autres pensent d'eux" ? Pris dans le contexte migratoire, le MENA encore plus qu'un autre jeune, aurait davantage tendance à être influençable du fait qu'il se trouve dans un environnement complètement différent du sien.

#### **d) La carrière sociale et migratoire du MENA**

Dans leur article "Des flux migratoires aux carrières migratoires", Martiniello et Rea proposent un cadre théorique nouveau qui articule les niveaux macro, méso et micro que la sociologie des migrations traditionnellement disjoint. Cette approche alternative s'appuie sur le concept de carrière, un classique en sociologie. Il propose le concept de carrière migratoire qui permettrait d'intégrer les effets des structures d'opportunités, les caractéristiques des individus et les effets des réseaux.

Le concept de «carrière migratoire» permet une lecture fine de l'intégration socioéconomique et de la mobilité sociale des migrants (Martiniello 2010), à chacune des périodes d'immigration et d'installation au pays de destination. Il est dérivé de la notion de « carrière » de Howard S. Becker (1985): il s'agit d'un processus au cours duquel les statuts ou les positions évoluent. C'est plus qu'une simple succession d'emplois dans la trajectoire d'un individu. Parallèlement à ces changements apparaissent également des modifications de perspectives liées à l'expérience acquise par l'acteur.

---

<sup>99</sup> Serge Paugam, la disqualification sociale ; Presses Universitaires de France, 1991 « Sociologies », pages 28-29

Martiniello et Rea rappellent que le concept de carrière migratoire n'est pas neuf. Ils continuent en disant qu'il figure dans plusieurs travaux (Massey, 1999 ; Péraldi, 2002 ; Roulleau-Berger, 2010) sans avoir toujours été réellement formalisé. Nous proposons de repartir de la définition proposée par Howard Becker dans *Outsiders* ([1963] 1985). Il utilise le concept de carrière afin de produire une analyse explicative de la déviance. Il définit la carrière comme un processus de changement de statut ou de position. Cependant, le concept d'Howard Becker dépasse la conception classique définissant la carrière professionnelle comme une succession d'emplois occupés par un individu. Le passage d'une étape à l'autre de la carrière s'effectue par un processus d'apprentissage par lequel l'acteur, d'une part, apprend une pratique spécifique (fumer de la marijuana ou jouer du jazz, par exemple) et, d'autre part, construit une représentation de cette activité qui lui permet de préserver une image acceptable de lui-même.

Jovelin reprend le concept de déviance de Lemert qui dit : « Le concept de conduite déviante renvoie à des situations dans lesquelles des personnes prises dans un faisceau de revendications ou de valeurs contradictoires ne choisissent pas tant des options déviantes que des solutions lourdes de risques de déviance. En ce sens, la déviance est simplement l'une des conséquences possibles de leurs actions, mais n'est pas inévitable. » . En fait, chez Lemert, « ce n'est pas la déviance qui engendre le contrôle social, mais bien au contraire, le contrôle social qui crée la déviance »<sup>100</sup>. Il ajoute, le point de vue de Lemert qui a été prolongé par Howard Becker lorsqu'il souligne que « les groupes sociaux créent la déviance en inventant des règles dont l'infraction constitue la déviance, et en appliquant ces règles à des individus qu'ils désignent comme des outsiders »<sup>101</sup>.

Il s'agit à la fois d'un processus d'apprentissage d'une pratique et d'un changement de l'identité sociale. Howard Becker emprunte ce concept à la sociologie du travail qu'il utilise principalement pour l'analyse de la mobilité professionnelle. Toutefois, le concept semble être applicable à d'autres champs et permet de comprendre divers phénomènes sociaux relatifs à l'adoption d'une identité, d'un genre de vie ou encore de comportements

---

<sup>100</sup>Edwin Lemert, *Humandeviance, social problems and sociale control*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1967, p. 11, in Albert Ogien, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 108.

<sup>101</sup>Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Métaillié, 1973, p. 9

spécifiques. Ainsi, Everett Hughes note<sup>102</sup> : « Les carrières dans nos sociétés sont pensées pour l'essentiel en terme de travail », le contenu de cette notion n'est en aucune manière épuisée par l'énumération d'une série de réussites professionnelles. Il y a d'autres points sur lesquels la vie d'une personne se rapporte à l'ordre social, d'autres chemins vers la réussite, la responsabilité et la reconnaissance sociale (Hughes, 1937, p. 410)<sup>103</sup>.

Ensuite ils font une distinction du concept de Howard Becker des autres en raison de la place centrale qu'il octroie à la culture. Selon lui, la dynamique de la carrière est changeante. La carrière n'est pas fixée une fois pour toutes. Elle évolue dans le temps. Chez Everett Hughes (1937), les motivations d'une personne à se lancer dans une carrière ne restent que rarement inchangées en raison de l'expérience et du temps qui passe. La carrière se construit donc de façon à la fois objective et subjective (p. 405). Selon Abdelmalek Sayad (1991)<sup>104</sup>, le statut d'immigré est à la fois social, politique et juridique. La dimension juridique a pour fonction d'agir sur la réalité sociale en définissant la place de l'immigré dans sa nouvelle société.

### **e) Concept de stratégies identitaires en contexte migratoire**

L'identité d'un individu n'est pas construite depuis son enfance. D'après Lipiansky et Camilleri<sup>105</sup> elle suit un processus en mouvement perpétuel marqué par des crises et des ruptures. Cette identité constitue autant le regard qu'on porte sur soi qu'elle constitue le regard de l'autre sur nous ou celui qu'on voudrait susciter chez l'autre.

Comme le précise Cuche, 1996, « il y a aujourd'hui un consensus pour supposer que chaque individu et chaque groupe peut disposer successivement ou même simultanément, de plusieurs identités dont la matérialisation dépend du contexte historique, social, et culturel où il se trouve »<sup>106</sup>.

---

<sup>102</sup> Marco Martiniello et Andrea Rea, « Des flux migratoires aux carrières migratoires », [sociologies.revues.org](http://sociologies.revues.org)

<sup>103</sup> Idem

<sup>104</sup> Sayad A. (1991), *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Éditions De Boeck-Wesmael

<sup>105</sup> Fabrice Gutnik, « Stratégies identitaires », « dynamiques identitaires » Recherche & formation Année 2002 41 pp. 119-130

<sup>106</sup> Cuche Denys, *La notion de culture dans les sciences sociales*, 5<sup>ème</sup> édition, Editions la Découverte, Paris, 2016

Dans certains contextes, notamment celui de l'immigration ou de la demande d'asile, certaines de ces identités se déprécient jusqu'à devenir sensibles à l'excès pour ceux qui les portent. Elles le sont davantage du fait qu'elles sont liées à des stigmates, comme la couleur de la peau, le pays d'origine, la méconnaissance de la langue du pays d'accueil, la religion. Tout signe peut à la limite faire l'affaire, pourvu qu'il marque l'appartenance à un groupe social ou culturel déterminé. Le stigmaté représente alors la valeur sociale de la personne ou du groupe qui le porte. Les individus et les groupes socialement dévalorisés utilisent en réaction des moyens, des stratégies de figuration (Goffman); des stratégies identitaires.

Camilleri définit ces stratégies identitaires comme « l'ensemble de procédures mises en œuvre de façon consciente et inconsciente par un acteur individuel ou collectif pour atteindre une ou des finalités (définies explicitement ou se situant au niveau de l'inconscient), procédures élaborées en fonction de la situation d'interaction, c'est-à-dire en fonction des différentes déterminations (socio-historiques, culturelles et psychologiques) de cette situation »<sup>107</sup>. Il insiste sur le caractère dynamique de ces stratégies adoptées consciemment ou inconsciemment, suivant la situation.

Tout le monde est concerné par la question des stratégies identitaires. Toutefois les psychologues sociaux qui travaillent sur les relations interculturelles ont noté l'existence des facteurs qui touchent davantage les jeunes issus des migrations dans la construction de leur identité.

L'adolescence constitue une période critique pour les jeunes quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Pour les jeunes issus de l'immigration, elle est souvent celle de leurs premières confrontations aux discriminations et au racisme mais aussi celle de la recherche ou de l'affirmation de soi dans le contexte scolaire, l'un des dispositifs les plus influents de leur carrière identitaire.

Dans son article intitulé "Stratégies identitaires de jeunes issus de l'immigration et contextes scolaires", Marie Verhoeven, fait une analyse des stratégies de construction identitaire de

---

<sup>107</sup> Fabrice Gutnik, « Stratégies identitaires », « dynamiques identitaires » Recherche & formation Année 2002 41 pp. 119-130

jeunes âgés de 16 à 18 ans issus de l'immigration au sein des sociétés plurielles et individualisées. Suite à des entretiens socio biographiques menés dans divers établissements en Communauté française de Belgique, elle décrypte ces stratégies et analyse les répertoires identitaires et linguistiques mobilisés, en lien avec les contextes scolaires fréquentés.

En contextes défavorisés, les répertoires identitaires oscillent entre deux pôles : un répertoire « essentialisant » et un répertoire « d'hybridation anomique »; les répertoires linguistiques y sont dominés par une logique d'hybridation « non réflexive ».

En contextes favorisés, les répertoires identitaires oscillent entre un pôle assimilationniste et diverses stratégies non assimilationnistes (hybridation réflexive, diffraction stratégique, etc); les répertoires linguistiques s'apparentent à un usage stratégique et réflexif de codes différenciés<sup>108</sup>.

La seconde partie de l'article aborde le rôle du cheminement des élèves dans la constitution de ces répertoires. Le poids des attentes normatives des établissements fréquentés et le rôle des acteurs scolaires dans l'activation des répertoires, sont mis en évidence.<sup>109</sup>

La typologie finale permet de dépasser l'opposition entre assimilation et réussite d'une part, parcours scolaires difficiles et « ethnicisation » de l'autre.

Il existe différentes typologies des stratégies identitaires, mais la plupart s'inspirent des travaux de Camilleri. Manço Altay a présenté une typologie des stratégies identitaires dans le contexte migratoire<sup>110</sup>, selon deux axes : l'acculturation, qu'il définit comme des tendances assimilationniste ou différentialiste (par rapport à la culture majoritaire) et aussi la personnalisation : tendance individuant « singularisation » ou tendance conformante (conformation aux normes du groupe de référence).

Mais il parle également de 4 types de stratégies simples et complexes que la personne immigrante pourrait utiliser<sup>111</sup>:

---

<sup>108</sup>[https://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIV\\_1\\_095.pdf](https://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIV_1_095.pdf)

<sup>109</sup>Idem

<sup>110</sup>A. Manço, *Intégration et identités : stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Paris, De Boeck, 1999

<sup>111</sup>Idem

- L'assimilation conformante : ici l'immigré abandonne son identité et sa culture d'origine et cherche à établir des relations avec la société d'accueil. Il adopte alors la culture de la société d'accueil au détriment de sa culture d'origine. Il est dans une sorte de déni de sa culture d'origine.
- La différenciation conformante : l'immigré cherche à conserver son identité et sa culture d'origine, tout en évitant des interactions ou des relations avec la société d'accueil. Il se positionne dans une dynamique de survalorisation des particularités culturelles d'origine avec une tendance au repli identitaire ou communautaire en rejetant toute rencontre interculturelle, etc...
- L'assimilation individuannte : l'immigré désire maintenir sa culture d'origine et son identité et établir des contacts avec la société d'accueil. Il est dans un refus du stigmat ethnique et de l'assimilation pure.
- La différenciation individuannte : l'immigré utilise une stratégie de « fission identitaire » ou de « fusion identitaire ». Il cherche à combiner les aspects jugés « complémentaires et souhaitables » des deux répertoires et choisit sa « culture à la carte » ou « culture personnalisée » selon ce qui l'arrange.

Les différentes stratégies sont un moyen de survie pour ces MENA. Se retrouvant dans un environnement où tout est neuf ou différent, il tente par des moyens différents de se reconstruire une identité. Nous allons voir à travers la sociobiographie de ces jeunes quelles stratégies ils ont utilisé pour arriver à se refaire une vie dans le pays d'accueil.

## **II.4.PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE**

De prime abord, nous avons voulu faire cette étude sur les effets des dispositifs de la politique d'accueil sur la construction identitaire des MENA en Belgique francophone car, travaillant avec ces jeunes au quotidien, nous avons remarqué plusieurs manquements dans ces dispositifs et l'incidence qu'ils avaient dans la vie de certains de ces jeunes. En parlant des dispositifs, nous avons pensé d'abord toucher tous ceux mis en place. Nous nous sommes ensuite rendus compte que nous avions vu "trop grand" et que, par manque de temps, nous ne serions pas en mesure d'interroger toutes les parties concernées afin d'arriver à relier les « causes aux effets ».

Pour nous aider à voir plus clair, nous avons exploré diverses recherches réalisées avant la nôtre. Nous avons constaté qu'il existait peu d'études sur l'influence et les effets des dispositifs mis en place sur la construction identitaire des MENA. En France et en Belgique, des recherches ont été faites sur les professionnels de l'accompagnement, sur la catégorisation et la typologie des MENA, sur les dispositifs d'accueil (juridique et centre d'hébergement) et l'intégration dans les établissements scolaires.

Suite à ces recherches exploratoires et suivant notre ressenti professionnel, nous avons décidé, afin de fournir un travail de qualité, de concentrer notre recherche sur deux dispositifs, le DASPA et les centres d'accueil. Quelques études existent sur le DASPA mais elles semblent avoir été réalisées davantage sur le corps professionnel et dans le but d'apporter des éclaircissements sur le dispositif tel quel plutôt que sur la contribution de ce dernier sur la transformation identitaire du MENA.

Nous proposons de travailler sur ce que nous n'avons pas trouvé chez les autres; une recherche ciblée sur les dispositifs Centres d'accueil et le DASPA et leur impact sur la construction identitaire du MENA dans le pays d'accueil. Pour arriver à cela, nous allons nous appuyer sur les cadres théoriques que nous avons retenus après notre état de littérature. Nous utiliserons ces derniers afin de répondre à notre question de recherche; à nos sous-questions ainsi qu'aux hypothèses, lorsque nous les auront confrontés aux données récoltées.

## II.5. QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES

Comme mentionné plus haut dans le point II.2, notre question de départ et nos hypothèses étaient émises à partir de notre expérience de terrain, en tant que professionnels travaillant avec les MENA et anciens MENA. Elle était formulée ainsi: «Quels sont les effets des dispositifs de la politique d'accueil sur la construction identitaire des mineurs étrangers non accompagnés en Belgique francophone ?».

A partir du bilan scientifique établi grâce aux recherches que nous avons menées sur la question de recherche telle que nous l'avions formulée, nous avons décidé de la reformuler de façon à la rendre moins causaliste en termes « effets des dispositifs ». De par leurs parcours difficiles, les MENA ont vécu beaucoup d'événements susceptibles d'influencer leur construction identitaire.

Nous avons donc opté pour une question exposée de manière plus «compréhensive» comme suit :«Dans quelle mesure le passage par les dispositifs mis en place dans le cadre de la politique d'accueil des MENA contribuent-ils à forger leur construction identitaire?». A partir de celle-ci, nous posons les sous-questions suivantes:

- Les centres d'accueil sont-ils organisés pour aider les MENA à se construire une identité?
- Les centres d'accueil ont-ils les moyens pour amener les MENA à être autonomes à leur majorité?
- Le DASPA est-il adapté au public MENA? Et Quelles stratégies mettent-ils en place pour s'y adapter?
- Dans quelle mesure le DASPA contribue-t-il à aider le MENA dans sa construction identitaire?

Sur base de cette nouvelle formulation de la question de recherche et de notre cadre théorique, nous formulons les trois hypothèses suivantes que nous confronterons aux données récoltées lors de nos différents entretiens.

- Nous postulons que le MENA, dans sa quête d'une nouvelle vie et d'une identité claire, s'inscrit dans une nouvelle carrière sociale et migratoire.

- Nous postulons que le MENA, dispose des ressources et de stratégies de survie pour s'adapter à son nouvel environnement pour se construire une nouvelle identité.
- Nous postulons que pour se construire une identité, le MENA n'hésite pas à jouer le rôle qu'on attend de lui en situation d'interaction.

A l'aide des récits de vie de divers MENA, nous essayerons de comprendre dans quelle mesure ces dispositifs les aident ou non à se construire une identité dans son pays d'accueil.

### III. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

#### III.1. INTRODUCTION A LA MÉTHODOLOGIE

L'objectif de notre travail est de décrire et d'analyser les influences des dispositifs d'accueil sur la carrière sociale et l'identité des MENA en Belgique francophone afin de vérifier leur pertinence dans la réponse aux besoins des MENA. Par là, nous voulons voir l'influence des dispositifs sur la construction identitaire des MENA.

A cet effet, nous avons choisi de nous entretenir avec différents intervenants afin de mobiliser les connaissances interdisciplinaires sur la problématique étudiée et de procéder à diverses recherches théoriques susceptibles de réunir un certain nombre d'informations utiles à notre étude.

Notre méthodologie s'oriente donc selon trois axes : l'analyse du matériau à l'aune des théories mobilisées, la sociobiographie des MENA et anciens MENA, les entretiens semi-directif avec les professionnels travaillant autour des MENA.

Sous l'éclairage des concepts mobilisés, les deux dispositifs choisis seront mis en relief afin d'exposer leurs avantages et leurs éventuels désavantages dans la contribution au développement des MENA dans le pays d'accueil.

La sociobiographie ou "récit de vie" nous apparaît pertinente dans le cas des MENA et anciens MENA en ce sens qu'elle permet à l'interlocuteur de raconter la particularité de sa vie. On peut de la sorte obtenir des informations détaillées directement issues d'un vécu singulier. Comme le dit Bertaux: "Les acteurs fournissent, sous forme d'indices, des éléments de description des contextes sociaux qu'ils ont traversés."<sup>112</sup>

L'entretien semi-directif permet grâce à des questions principalement ouvertes, de laisser la personne interviewée " parler ouvertement, dans les mots qu'elle souhaite et dans l'ordre qui lui convient " (Quivy et Van Campenhoudt, 2007, p.174<sup>113</sup>). Cela favorise " l'expression des perceptions d'un événement ou d'une situation, des interprétations ou des expériences, dans

---

<sup>112</sup>Daniel Bertaux, le récit de vie, Paris, Nathan, 2014, p.69

<sup>113</sup>[http://rb.ec-lille.fr/recherche/Manuel\\_de\\_recherche\\_en\\_sciences\\_sociales.PDF](http://rb.ec-lille.fr/recherche/Manuel_de_recherche_en_sciences_sociales.PDF)

un véritable échange"<sup>114</sup>. Sa souplesse et sa faible directivité permet au chercheur de s'adapter à son interlocuteur et de rebondir sur certains propos, de reformuler les questions si nécessaires ou de les abandonner si la personne est mal à l'aise ou a de la peine à y répondre.

Cette méthode nous amènera à structurer l'échange avec un guide d'entretien détaillé sous la forme de mots-clés. Elle nous permettra d'obtenir des résultats riches et approfondis sur la thématique définie<sup>115</sup>.

### **III.2. POPULATION D'ENQUÊTE**

Nous avons donc pu prendre contact avec 2 MENA garçons et 5 anciens MENA (venant des centres mixtes et spécial MENA), 4 filles anciennes MENA, 3 éducateurs de centres Croix-Rouge, 3 tuteurs et 2 responsables du dispositif DASPA des deux seules écoles secondaires qui ont le dispositif DASPA dans la ville de Liège.

Les MENA et anciens MENA que nous avons interviewés ont entre 16 et 25 ans. Nous avons essayé de diversifier leur nationalité d'origine pour nous permettre ainsi d'avoir des points de vues différents, selon leur origine. Il était important pour nous de prendre des MENA demandeurs d'asile qui sont en Belgique depuis au moins un an car ils possèdent un certain recul et sont à même de nous parler des deux dispositifs cibles du fait qu'ils sont forcément passés par là. En dehors de ces critères, nous n'en avons pas eu d'autres.

Certains MENA et anciens MENA sont ou étaient des résidents des centres Croix-Rouge de Bierset et de Uccle dans lesquels nous travaillons respectivement. Cela nous a nous facilité la tâche. Nous avons trouvé les autres via d'autres structures d'accueil tels que Mentor Escalier lors d'une activité organisée avec les MENA et anciens MENA ou via certains partenaires et tuteurs.

Les jeunes filles et les jeunes garçons malgré leurs parcours migratoires, ne vivent pas la situation de la même façon

Comme nous l'avons expliqué dans le point "Ethique de la Recherche", nous avons donné des noms d'emprunt aux MENA et anciens MENA. De même, toujours par souci de

---

<sup>114</sup>Idem

<sup>115</sup>Géraldine André, cours de Epistémologie de la recherche et méthodes qualitatives, 2017-2018

discrétion, nous ne citons pas les noms des centres, ni des écoles et nous nommons les éducateurs référents MENA avec les lettres d'alphabet correspondant aux premières lettres de leur prénom.

Brève description de notre choix d'échantillon: MENA et anciens MENA :

- 1) Keita : 17 ans et 9 mois, originaire de la Guinée Conakry. Il demeure dans un centre adultes, toujours en attente d'une confirmation ou non du statut MENA.
- 2) Mehdi : 16 ans, originaire de Maroc. Il vit dans un centre MENA
- 3) Tesfit : 20 ans, originaire d'Erythrée. Il vit dans un appartement. Il a obtenu ses papiers depuis trois ans et a réussi à faire venir sa famille. Il a vécu dans des centres mixtes et MENA.
- 4) Diomandé : 18 ans, originaire de la Cote d'Ivoire. Il réside dans un centre pour adultes dans lequel il était désigné en tant que MENA.
- 5) Thairou : 17 ans, originaire de la Guinée Conakry. Elle séjourne dans un centre MENA.
- 6) Grâce : 19 ans, originaire du Congo (RDC). Elle a obtenu un statut de réfugié et vit en autonomie dans un appartement. Elle a vécu dans un centre mixte
- 7) Elisabeth Kobi: 23 ans, originaire du Cameroun. Elle vit dans son appartement, ayant obtenu un statut de réfugiée. Elle a vécu dans un centre mixte.
- 8) Bassir : 19 ans, originaire d'Afghanistan. Il vit dans son studio car il a obtenu son statut de réfugié. Il a vécu dans un centre mixte.
- 9) Racha : 25 ans, originaire du Rwanda, vit dans un appartement, elle a obtenu son statut de réfugié depuis 6 ans maintenant, elle a vécu dans un centre MENA et elle a obtenu son statut étant majeure, mais à cause de son handicap, on lui a fait la faveur de rester dans le centre jusqu'à l'obtention de ses papiers.
- 10) Ashmat : 20 ans, originaire d'Afghanistan. Entré comme MENA, il demeure dans un centre pour adulte.
- 11) Arafate : 17 ans, originaire du Bénin. Il vient d'obtenir son statut de réfugié et va quitter le centre MENA au sein duquel il est hébergé pour vivre en autonomie.

Concernant des écoles, nous avons choisi pour des raison de discrétion et afin d'éviter toute stigmatisation de les nommer école 1 et école 2. En raison des calendriers chargés de fin d'année scolaire, nous n'avons pu rencontrer qu'une personnes responsable par établissement. En ce qui concerne le choix des tuteurs, nous n'avons pas établi de critères spécifiques. Ils

nous ont été recommandés par les collègues référents MENA. Jouant un rôle clé dans la construction identitaire de ces derniers, cette recherche serait incomplète sans avoir recueilli leurs avis sur ces 2 dispositifs. Nous les avons nommés selon les nombres des pupilles qu'ils ont: ainsi, il y a la tutrice 6, tutrice 25 et tuteur 19.

Nous nous sommes entretenus avec 2 éducateurs référents MENA d'un centre mixte (MENA, familles et isolés) et un autre d'un centre uniquement MENA, que nous avons appelé Educateur F et Educateur G, mais aussi une éducatrice référente MENA d'un centre exclusivement réservé aux MENA que nous avons appelée Educatrice M. Nous avons fait ce choix de manière délibérée dans le souci de coller à la réalité, dans le but de comparer les récits des MENA résidant dans un centre mixte ou dans un centre MENA.

### **III.3. DÉROULEMENT DES ENTRETIENS**

L'objectif recherché par l'utilisation d'un entretien socio-biographique des MENA est de laisser l'interviewé parler de sa vie de manière libre et naturelle, c'est-à-dire de le laisser être "maître de sa vie" et ainsi de décider à sa guise ce qu'il a envie de raconter et la manière dont il souhaite le faire. Cette méthode nous a paru la plus à même de les amener à restituer leur vécu personnel. Elle nous a permis de récolter des données utiles pour arriver à répondre à notre question de recherche et à nos hypothèses.

Nous nous sommes assurés que le MENA avait bien compris qu'il s'exprimait librement, sans obligation aucune; qu'il avait le choix de raconter ce qu'il voulait et pouvait s'arrêter au besoin. Il arrive fréquemment que les demandeurs d'asile de tout âge perçoivent les travailleurs sociaux comme des personnes ayant un pouvoir de décision sur leur procédure ou un contact privilégié avec les instances d'asile. Cette perception pouvait conduire certains MENA à refuser de nous raconter leur récit, à se sentir obligé de le faire ou encore à embellir celui-ci en espérant influencer la décision sur leur procédure d'asile. C'est pourquoi nous nous sommes appliqués à bien réexpliquer le cadre de notre mission et surtout le but de notre démarche.

Les deux dispositifs choisis étant les Centres d'hébergement (ou l'accueil de 2<sup>ème</sup> phase) et le DASPA, nous nous sommes entretenus avec des éducateurs, des responsables de classes DASPA, mais aussi trois tuteurs; tous pris à titre d'informateurs. Jouant un rôle crucial auprès des MENA, il nous a semblé indispensable de recueillir l'avis de ces derniers sur les effets éventuels de ces deux dispositifs sur leur pupille. Nous avons utilisé la méthode de l'entretien

semi-directif avec une grille d'entretien adaptée à chaque dispositif. Etant donné l'étendue du sujet et ce qu'il pourrait susciter comme débordement dans les explications de l'interviewé, cette méthode nous a semblé la plus appropriée. Elle permet en effet de recueillir assez d'informations dans un cadre structuré et de "guider" l'interviewé afin d'aller à l'essentiel.

Pour élaborer notre grille d'entretien, nous nous sommes basés sur notre question de recherche, nos hypothèses mais également sur notre expérience professionnelle. Les récits recueillis et les réponses obtenues vont nous permettre de mettre en évidence les mécanismes ayant de l'impact sur l'identité des MENA. Ces deux dispositifs feront l'objet de diverses questions et nous permettront d'offrir un cadre à notre entretien afin de nous assurer que tous les points définis ont bien été abordés.

Nous avons choisi d'enregistrer vocalement les entretiens avec des dictaphones. Cela nous permettra lors de ceux-ci d'être totalement disponibles et attentifs aux dires des personnes. Les enregistrements ne seront pas retranscrits totalement; nous prendrons les parties utiles à analyser.

#### **III.4. ETHIQUE DE LA RECHERCHE ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**

L'existence de codes déontologiques et éthiques permet de construire un travail en veillant au respect des conditions propres à la participation des interviewés à la recherche. Avant de réaliser les entretiens, une réflexion éthique a donc été menée concernant le choix des personnes interrogées (surtout en ce qui concerne les MENA).

Nous avons commencé par nous présenter brièvement à notre interlocuteur(trice) et à bien lui expliquer le but de notre démarche et également pourquoi nous avons fait le choix de le(la) contacter.

Il est impératif de garantir la confidentialité et de rassurer chaque personne quant au respect de son anonymat en changeant son nom ainsi que son origine, si elle le désire. Il est aussi important que la personne sache qu'elle est entièrement libre de refuser de répondre à certaines questions ou d'entrer dans certains détails de sa vie. L'obtention de leur accord à la participation à notre recherche est primordiale pour nous. Ainsi, l'interviewé doit donner son consentement à être enregistré avant que nous commencions notre entretien. Cela veut dire que la personne doit être mise au courant de l'enregistrement et y donner son plein accord.

Dans le cas des MENA, nous avons demandé le consentement de leur tuteur en rédigeant une

lettre de demande officielle. Nous avons préféré nous diriger vers des MENA et anciens MENA capables de s'exprimer assez correctement en français ou en anglais afin d'éviter tout désagrément que pourrait causer un interprète.

La principale difficulté réside dans la posture. Il nous a semblé difficile de problématiser avec d'autres lunettes que celles utilisées en tant que professionnels lorsqu'on est face à un MENA ou ancien MENA qu'on connaît. Au niveau du travail, nous connaissons assez bien ces jeunes en tant que résidents mais leur histoire personnelle demeure secrète tant qu'ils ne viennent pas la raconter volontairement. Leurs tribulations et leur récit de vie furent souvent difficiles à entendre; certains demeureront inscrits en nous.

Une autre difficulté majeure fût de rencontrer des MENA filles ou des anciennes MENA prêtes à nous relater leur vécu. D'abord parce qu'elles ne sont pas aussi nombreuses que les garçons, ne représentant +/- que 10% de la population MENA. Ensuite parce que, proies faciles pour les prédateurs en tous genre, elles sont beaucoup plus méfiantes. A ceci se rajoute la difficulté à parler des raisons qui les ont poussé à quitter leur pays d'origine, mais aussi à revivre ces moments-là.

A tout cela s'ajoute la difficulté d'obtenir des chiffres récents mis à jour autrement que par internet.

Enfin, le fait d'achever notre mémoire durant les vacances scolaires d'été se révéla source de déconvenues. Les négociations des conditions d'entretien se révélèrent souvent problématiques. Certains MENA ayant des jobs d'été avec des horaires fluctuants, il fût parfois difficile d'arriver à fixer avec eux une date et une heure sûres. D'autres étaient partis en vacances et les dates fixées, de ce fait, sont devenues obsolètes. Nous avons donc dû nous contenter des personnes disponibles.

Pour les DASPA, nous n'avions pas pu programmer nos entretiens avant la fin du mois de juin. Par école, nous n'avions pu obtenir que deux entretiens avec la personne responsable DASPA de chaque école. Dans l'un des établissements, la personne responsable a refusé que nous enregistrions l'entretien et lorsqu'on a demandé si nous pouvions prendre notes, elle s'est proposée de le faire elle-même. Après un entretien d'une heure, nous sommes sortis avec à peine une page de notes en grands caractères.

### **III.5. ANALYSE DE MATÉRIAU**

Les entretiens sont analysés de manière qualitative. Des passages pertinents sont extraits pour tenter d'amener des réponses à notre question de recherche ainsi qu'aux hypothèses émises.

Nous sommes partis de notre expérience professionnelle en tant que travailleurs dans les centres hébergeant les MENA et anciens MENA. En nous appuyant sur les recherches déjà effectuées sur le sujet et une série de lectures, nous avons pu réaliser reformuler notre question de recherche et poser nos hypothèses.

De ce qui sortira de nos différents entretiens, nous diviserons notre analyse des résultats en trois volets :

- Analyse des dispositifs à l'aune des cadres théoriques à l'exemple des concepts choisis : Pour chaque dispositif, nous allons amener les extraits pertinents de chaque informateur concerné, à la lumière de la notion de l'âge et le statut du MENA, le poids de l'origine étrangère, la construction identitaire dans les dispositifs, la carrière sociale et morale et les stratégies identitaires, etc...
- Récits de vie des MENA et analyse: Nous laisserons des récits tels que nous les avons recueillis et nous ferons l'analyse de chaque récit avec les cadres théoriques que nous pensons correspondre au récit chaque MENA.
- Nous ferons un brassage des différents résultats obtenus ainsi que des liens tissés entre notre cadre théorique et le vécu des MENA auquel nous ajouterons les informations tirées des professionnels interviewés.

## **IV. DONNEES ET ANALYSES**

Nous allons structurer ce chapitre en trois parties:

Le Dispositif 1: Les centres d'hébergement. Dans ce point nous allons analyser les données des éducateurs et tuteurs au moyen de concepts retenus afin de ressortir les éléments qui pourront nous permettre de répondre à nos hypothèses, nos sous-questions et notre question de recherche en ce concerne le dispositif d'hébergement.

Le Dispositif 2: le DASPA. Ici, comme dans le point 1, nous allons analyser les données les données des éducateurs et tuteurs, mais aussi les responsables de DASPA, avec les concepts mobilisés pour ressortir les éléments qui pourront nous permettre de répondre à nos hypothèses et notre question de recherche mais également à nos hypothèses, nos sous-questions et notre question de recherche en ce qui concerne le DASPA.

Dans le 3ème et dernier point, nous allons analyser chaque récit à la lumière des concepts retenus pour chaque MENA. Comme nous l'avons signalé avant, nous prendrons les récits entièrement, et ferons son analyse sur base des cadres théoriques mobilisés pour chaque MENA.

Pour cette partie d'analyse, nous avons décidé de restituer les témoignages des informateurs dans leur état brut afin de ne pas altérer par des coupures, leur force intrinsèque. De ce fait, certains extraits peuvent sembler longs

### **IV.1.DISPOSITIF 1 : CENTRES D'ACCUEIL**

Pour analyser le dispositif 1, nous avons retenu trois cadres théoriques: l'âge et le statut culturel, la construction identitaire dans le centre d'hébergement et enfin, les stratégies identitaires.

#### **ANALYSE DES DONNEES DES INFORMATEURS**

##### **L'âge et le statut du MENA, une question culturelle ?**

La jeunesse est une période particulière marquée par un profond changement de la personnalité ayant une incidence sur la construction identitaire. Elle constitue une sorte de

seconde naissance qui la distingue de l'enfance et de l'âge adulte, et même de la jeunesse proprement dite<sup>116</sup>.

Les MENA vivent une transition entre une société d'origine dans laquelle ils n'étaient plus vu comme des enfants et une société (belge) dans laquelle ils sont toujours considérés comme mineurs et enfants. Cela impacte leur comportement et leur image de soi et agit sur la transformation de leur identité dans le pays d'accueil.

Que le jeune soit en attente d'une réponse par rapport à sa procédure ou qu'il soit reconnu réfugié, l'âge joue un rôle important dans le parcours d'asile en conditionnant l'accueil et l'accompagnement dans le centre d'hébergement.

Ainsi après l'obtention de son statut de réfugié, quand un jeune n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans, il ne peut pas quitter le centre pour aller vivre en autonomie. Dès l'arrivée du jeune dans le centre, le référent MENA lui explique clairement que, tout comme son tuteur ou sa tutrice, il ne l'accompagnera plus lorsqu'à dix-huit ans il deviendra majeur. Malgré cette préparation psychologique destinée à limiter les répercussions affectives, cela n'empêche pas le MENA d'être souvent angoissé à l'approche de sa majorité. Bien que (ou peut-être parce que) la plupart d'entre eux ont vécu plusieurs fois une séparation, il ne s'habitue pas à ce trauma. Ils ont le sentiment d'être abandonnés non seulement par leur référent mais aussi par les autres membres du personnel travaillant dans le centre. Selon notre expérience professionnelle, ils ont alors l'impression de devenir invisibles aux yeux de tous. Ils pensent être stigmatisés et ridicules aux yeux de leur camarades. Ce mal-être est encore accentué lorsqu'ils doivent quitter le centre MENA pour rejoindre un centre adultes ou mixte. L'expérience est moins traumatisante lorsqu'ils sont dans un centre mixte et quittent seulement une aile pour en rejoindre une autre. Plusieurs semaines ou mois à l'avance, ils peuvent choisir dans quelle chambre adultes aller. Connaissant déjà les autres résidents et l'environnement, ils continuent à voir et fréquenter les mêmes personnes et surtout, si le contact se passait bien avec leur référent, ils peuvent continuer à le voir. Cela les rassure beaucoup.

---

<sup>116</sup>Stanley Hall (*Adolescence, its psychology*, New York, 1903), cité par Olivier Galland, dans *Sociologie de la jeunesse*, p.39

- **Educateur G**

Il a 56 ans et travaille au centre Croix-Rouge pour demandeurs d'asile d'Uccle depuis 2014. Il est référent MENA mais à côté de cela, il est également référent scolarité pour le centre. Ainsi, il coordonne les informations concernant la scolarité des jeunes et joue le rôle de relais entre les écoles, la direction et le département de la Croix-Rouge. Il parle de la mise en autonomie comme objectif principal que le centre doit avoir. Il déplore la façon dont la politique d'accueil en général est menée. Il trouve que chaque centre MENA devrait avoir un projet pédagogique, ce qui n'est pas le cas pour son centre, ni pour le département pour lequel il travaille. La plupart des centres restent dans l'accueil comme s'il s'agissait d'adultes qui nécessitent un accompagnement vers la vie à l'extérieur.

*Lorsqu'un jeune a ses papiers, à partir de ses 16 ans il doit quitter le centre pour MENA. Soit il intègre une ILA (semi autonomie) pour être préparé à la vie autonome dans son appartement lorsqu'il a eu ses papiers. Il est difficile de savoir si le jeune est prêt pour habiter seul. De toute façon, un jeune n'est pas un autre, il y en a ceux qui ont besoin de plus de temps, plus que les autres. Des fois le jeune ne sait même pas préparer à manger, il ne sait pas s'organiser pour les démarches administratives et autres. Peut-être il y a ceux qui sont encore en procédure à 18 ans, ceux-là sont transférés dans un centre pour adultes. On peut dire qu'ils auront l'occasion de voir les autres adultes du centre, comment ils s'organisent sauf que ces derniers sont aussi nouveaux dans le système belge, ils ont aussi besoin de l'aide.*

*Ce qui a été toujours étonnant pour moi, c'est le sort qui est réservé à ceux qui sont déboutés dès qu'ils ont atteint la majorité si aucune procédure n'a donné une réponse positive, la loi ne les protégeant que jusqu'à 17 ans et 11 mois. Le lendemain de sa majorité, le jeune doit quitter la structure d'accueil (il y a des centres vraiment strictes là-dessus) mais personne ne s'occupe de la suite, sauf bien sûr s'il accepte d'entamer la procédure de retour volontaire... vous imaginez la pression dans laquelle nous vivons lorsqu'ils avancent vers cet âge là?...C'est une pression terrible car l'âge de la majorité pour eux, amène une frustration terrible...alors que dans ce pays, la plupart des jeunes sont heureux à l'idée qu'ils vont atteindre cet âge...ils deviennent citoyens du pays et pour les MENA, ils revivent la frustration...Peut-être que chez eux aussi, quels que soit l'âge de la majorité considérée là-*

*bas, ils avaient déjà vécu ses craintes...Dans quel esprit veux-tu qu'ils se construisent?*

### **Educatrice M**

Elle a travaillé pendant près de 2 ans, de l'ouverture à la fermeture du centre; comme référente MENA dans un centre hébergeant uniquement des garçons MENA. C'était un centre de 80 MENA dont une petite septantaine avaient entre 16 et 17 ans et demi.

*Ils avaient tous le même âge et presque tous de la même origine. Ils étaient très difficiles. Ils cassaient beaucoup de choses...Dès qu'un rien les dérangeait, ils cassaient...On était perdu...Tout ça, c'est puisque nous n'étions pas cadrants...On était trop complaisants...L'équipe était jeune en tout...pas d'expérience de travail avec les migrants, avec les jeunes migrants...manque de moyen de communication à cause de la langue...Plus grave, manque de connaissance de la problématique du MENA...on arrêtaient pas de les comparer aux jeunes de chez nous...Plusieurs d'entre nous avaient travaillé avant avec des jeunes, mais des jeunes belges, avec d'autres problèmes, d'autres réalité...Ici, on avait à faire avec un public inconnu...Et on arrêtaient pas de les comparer aux jeunes belges, grosses erreurs...Un jeune belge n'a pas les mêmes craintes de la majorité qu'un jeune demandeur d'asile(rires)...catastrophique, la situation était catastrophique...On a ouvert le centre en urgence et du coup...on était fort perdu...On n'avait aucune procédure, personne pour nous dire comment faire...quoi faire...On était livré à nous-mêmes...La direction n'avait pas de solution non plus...Certes il y en avait parmi les MENA, qui étaient calmes mais il y avait beaucoup les effets du groupe...En plus comme on avait ouvert en urgence, et que c'était au moment de la grosse vague migratoire et la crise d'accueil...On ne pouvait pas les préparer à l'autonomie, en fait...notre travail si je peux dire, se limitait à leur donner à manger, un logement et habits...aucun projet derrière...on s'arrêtait au basic de l'accueil...avec des jeunes comme, tu imagines? C'est quand même grave...Comment veux-tu que la personne se construise et se projette dans ce pays? Après, tu comprenais bien que c'est la souffrance car ils étaient aussi perdus que nous...Eux, c'était pire car ils pensaient que les choses étaient bien organisées ici en Europe, mais nous avions perdu notre crédibilité car tout ça, c'était je ne sais pas... je ne sais pas...On n'avait pas de réponse à donner souvent...Le pire en plus dans l'histoire était que les travailleurs se contredisaient devant les MENA, on donnait des réponses différentes pour la même chose...Pour un jeune en pleine croissance, qu'il vienne d'ici ou d'ailleurs, c'est inadmissible...C'est important à savoir...ça nous a perdu...Voilà...*

## **Educateur F**

Il a travaillé comme référent MENA pendant 3 ans et demi. Une aile MENA a été ouverte en urgence dans le centre où il travaillait déjà avec des adultes. Ayant été engagé comme éducateur pour adultes en pleine crise d'accueil des migrants, il était habitué au stress généré par cette situation d'urgence.

*Nous avons à faire à des jeunes qui avaient vécu des séparations, ruptures, cassures... Ils ont dormi dehors pour la plupart d'entre eux, d'où qu'ils sont venus, ils ont connu toutes sortes d'humiliations, angoisses et peurs... à 15, 16, 17 ans ce que je peux dire est qu'il y a une transformation qui se fait lorsque le travail d'accompagnement est correctement fait... Ils ont commencé par penser qu'ils étaient capables et adultes à un moment donné, à force de l'avoir entendu dans leur pays d'origine et sont capables de se débrouiller par eux-mêmes mais lorsqu'ils arrivent ici, après quelques temps de rébellion pour certains, il y en a qui tombent dans l'enfance et ça leur fait du bien... D'ailleurs, nous remarquons comment ils sont affectés et angoissent à l'approche de leur majorité... C'est horrible... Moi, comme beaucoup de jeunes belges, je me réjouissais de devenir majeur, mais pour eux, la majorité amène stress et angoisse... aussi, ce que je trouvais frappant chez certains jeunes au départ, était qu'ils étaient arrivés dans le centre comme des durs à cuir et qu'après un certain moment ils exprimaient le désir d'affection de leur parent... C'est dur... car tu te rends compte qu'ils devaient se comporter en leur propre protecteur mais après avoir pris confiance dans les travailleurs, ils expriment leur besoin d'affection et là, s'en suit toutes sortes de façon de s'exprimer... Il faut que le référent soit bien armé... D'autres référents avaient tellement peur des jeunes qu'ils n'osaient pas leur dire non, et ils s'étonnaient après que les jeunes leur marchent dessus... J'ai travaillé comme stagiaire dans une maison de jeunes, j'ai parfois vu les mêmes réactions... En fin des comptes, on a tendance à oublier que si la couleur de peaux et les origines les séparent, en tout cas l'âge et ce qui tourne autour de ça les unit (rires...)... ils ont besoin d'être guidé...*

## La construction identitaire dans le Dispositif d'hébergement et La carrière sociale du MENA

Pour reprendre Becker (1985) : « il s'agit d'un processus au cours duquel les statuts ou les positions évoluent. C'est plus qu'une simple succession d'emplois dans la trajectoire d'un individu. Parallèlement à ces changements apparaissent également des modifications de

perspectives liées à l'expérience acquise par l'acteur ». Ceci rejoint l'idée de Peter Berger qui dit : « L'identité n'est pas une propriété figée, c'est le fruit d'un processus<sup>117</sup> ».

Il est rare qu'un jeune MENA reste le même de l'arrivée dans un centre à son départ. Il arrive souvent qu'il change de personnalité et de comportement pendant son séjour. Qu'il s'agisse de traumatismes vécus durant sa trajectoire migratoire, de l'anxiété liée à sa procédure d'asile souvent longue ou encore de certaines nouvelles reçues du pays, toutes ces raisons ont des incidences sur son comportement. Cela peut le conduire à des transferts disciplinaires effectués en cas de force majeure. Lemert prolongé par Howard Becker souligne que « les groupes sociaux créent la déviance en inventant des règles dont l'infraction constitue la déviance, et en appliquant ces règles à des individus qu'ils désignent comme des outsiders »<sup>118</sup>. Dans le jargon professionnel nous utilisons le terme malheureux du "mauvais résident". Nous savons qu'il n'y a en réalité ni "bon" ni "mauvais" résident mais qu'avec une prise en charge et un accompagnement corrects, ce "mauvais résident" peut devenir une personne différente. L'interaction avec autrui contribue aussi fortement à forger l'identité d'une personne. Etant dans une période cruciale de leur vie où ils sont en pleine croissance, en pleine construction identitaire, les jeunes se retrouvent malgré eux, dans une carrière sociale qu'ils n'ont pas choisie.

Les identités collectives sont fort présentes dans les centres. Les sentiments d'appartenance y sont puissants, trouvant leur origine dans les formes identitaires communautaires. C'est particulièrement le cas des MENA qui ont tendance à se regrouper entre jeunes du même âge ou de même origine.

### **Educateur G**

*Pour les structures d'accueil, il y a encore du travail à faire. Il n'y a pas assez d'éducateurs, les accompagnateurs sont bienveillants mais n'ont pas assez d'outils pour accompagner ces jeunes. Le travail d'éducateur demande des remises en questions, même la direction devrait faire ce travail de remise en question. Le travail d'éducateur ne repose pas sur un réconfort, l'être humain doit évoluer...Et faire évoluer la personne avec qui elle travaille, sinon ces*

---

<sup>117</sup>Peter Berger, Thomas Luckmann, La construction sociale de la réalité, Paris, Méridien-Klincksieck

<sup>118</sup>Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1973, p. 9

*jeunes seront en partie encore perdus à cause de nous... Quant au centre pour lequel je travaille, il n'est pas fait pour accueillir des MENA. Il n'y a pas assez d'infrastructures, pas de salle de détente, pas de salle de sport, il n'y a pas d'espace dans le centre même; toutes les activités se passent en dehors du centre. Il n'y a pas de projet de mise en autonomie à part le projet pédagogique. La plupart des éducateurs ne sont pas des éducateurs, ce sont des accompagnateurs engagés mais qui n'ont pas de formation d'éducateurs, encore moins des éducateurs formés à l'interculturalité...Ce n'est pas puisque tu viens d'ailleurs que tu seras nécessairement un bon référent MENA...Le centre n'est pas optimisé et les travailleurs n'ont pas de formation d'éducateurs...Nous faisons un travail d'éducation, les jeunes qu'on accueille sont des adolescents, ils ont besoin d'être écoutés, accompagnés avec un suivi personnalisé. Je pense que ce travail nécessite des connaissances, à côté du dévouement des accompagnateurs qui travaillent au centre...La culture joue un rôle important dans l'accompagnement du jeune, il y a des progrès à faire à ce niveau...On ne pense pas préparer les jeunes à l'après-centre...On y met pas les moyens...Et pourtant c'est une formation donnée aux adultes...*

## **Educatrice M**

*On n'avait aucune procédure, personne pour nous dire comment faire...quoi faire...On était livré à nous-mêmes....La direction n'avait pas de solution non plus...Certes il y en avait parmi les MENA, qui étaient calmes mais il y avait beaucoup les effets du groupe...En plus comme on avait ouvert en urgence, et que c'était au moment de la grosse vague migratoire et la crise d'accueil...et du coup, la crise aussi pour les tuteurs...Il n'y en avait pas... Et sans tuteur, pas d'inscription scolaire...et de toutes façons dans le village où on était, il fallait marcher, c'était loin l'école et ça a pris du temps pour qu'ils acceptent nos MENA dans ce village...Beaucoup de centres ouvraient partout et le département ne pouvait pas répondre à nos multiples demandes...On cédait aux caprices des MENA et ensuite c'est eux qui nous marchaient dessus...On évitait les transferts disciplinaires au départ, mais on a commencé à en faire sans trop nous soucier des conséquences...car c'était trop, il fallait montrer l'exemple...et ça calmait un peu les choses après, c'est vrai...C'est pas bien pour celui qui est transféré car ces gamins, c'étaient pas sur le centre ou nous que leur colère était tournée mais contre ce qu'ils avaient vécu avant dans leur famille ou parcours....contre le système...En même temps pour eux, on représentait le système...Rien ne leur était expliqué par personne...De l'office des étrangers au dispatching, et lorsqu'ils arrivent dans les centres, ils se font déjà plein d'idée et donc, on ramasse les pots cassés...Et en plus on faisait que reporter le problème ailleurs...On a travaillé comme ça pendant des longs mois...Mais après, il y a eu une coordinatrice MENA qui a été engagée au département pour nous aider dans les procédures...En plus du jour au lendemain, on nous a annoncé que le centre fermait et qu'on n'avait qu'une semaine pour faire partir les MENA...C'est perturbant tout ça...Les choses commençaient à aller mieux, tout le monde commençait à trouver ses marques...Les MENA ont pleuré, tout le monde a pleuré...mais ils pouvaient choisir où ils voulaient aller...*

## **Educateur F**

*Lorsque nous avons commencé avec les MENA, il n'y avait pas encore de coordinateur MENA et on n'avait pas une personne de référence ayant une expérience de travail avec les MENA dans l'équipe ni la direction, d'ailleurs... On n'avait pas été formé pour travailler avec eux...on avait à peine un collègue du bureau social qui avait travaillé 20 ans auparavant avec les MENA mais vu que les procédures d'accompagnement, d'accueil et d'asile changent*

*tout le temps, ça ne servait pas à grand-chose...Donc, on était une équipe d'éducateurs-référents qui n'étaient pas formés, mais nous avons tous eu des petites expériences dans les maisons de jeunes, écoles, lors de nos stages étudiants...Notre seule chance était le soutien de notre direction...et ça, c'était tellement important...nous avions leur soutien à 100%...Il y avait quelques clashes avec les jeunes, surtout ceux qui étaient transférés car, nous n'avions pas de ligne de conduite...Chaque centre en faisait à sa sauce...Le jeune venait d'un centre du même département, mais il trouvait des règles des fonctionnement complètement différentes...C'était chaotique et vraiment difficile...On devait expliqué chaque fois que les règles n'étaient pas les mêmes alors que dans le fond nous savions que ce n'était pas du tout normal...En dehors de ligne de conduite qui manquait, le fait qu'un centre est plus proche des transports en commun et que l'autre se trouve dans le fin fond d'une campagne changeait tout...Et tout ça, il fallait l'expliquer au jeune...Mais parfois aussi certains centres ne poussaient pas les jeunes à l'autonomie...ils n'encourageaient pas...Ils faisaient tout pour eux ou avec eux, mais ne leur apprenait pas comment être autonome...Nous, au départ c'était notre but...un travail éducatif, et pousser à l'autonomie du jeune...et c'est pas évident...Nous avons décidé de ne pas transférer les jeunes car pour nous c'était juste déplacer le problème...Nous avons à faire à des jeunes qui avaient vécu des séparations, ruptures, cassures...Ils ont dormi dehors pour la plupart d'entre eux, d'où qu'ils viennent, ils ont connu toutes sortes d'humiliations, angoisses et peurs...En plus de l'âge, qui n'arrange rien...J'ai juste la rage de savoir que certains centres transféraient parfois juste puisque le jeune fumait dans sa chambre...C'est une blague ?!?... Une fois un membre de la direction nous a dit:"N'abandonnez pas ce que vous faites car c'est votre part mais n'oubliez pas que le MENA deviendra ce qu'il voudra quand son heure arrivera...donnez lui les outils mais la décision lui reviendra"...Je pense que c'était tellement vrai et je n'oublierai jamais cela...*

*Mais j'ai vu des "miracles" se produire dans la vie de plusieurs d'entre eux...C'est hallucinant...J'ai vu des gamins changer en bien...Beaucoup revenaient nous voir après pour dire bonjour et même quand ils avaient changé de centre ou qu'ils avaient quitté pour une réponse positive ou malheureusement une réponse négative et qu'ils étaient majeurs...On voyait souvent les bons fruits de notre travail...Parfois on pense travailler en vain, passer du temps à donner des conseils pour rien...Mais ça leur reste et ils vont avec à l'extérieur et reviennent nous remercier...Et même encore s'excuser de comment ils se comportaient...Parfois ils se plaignaient qu'ils ne pouvaient pas avoir de l'intimité, ils se*

*plaignaient de la nourriture du centre... ils jetaient de la nourriture, du pain...Et maintenant qu'ils doivent sortir l'argent pour se nourrir, s'habiller, payer les factures d'eau, d'électricité et du chauffage, ils regrettent le centre, ils tombent des nues avec cette réalité là...Normalement, on devrait les former à la vie après-centre mais on n'a malheureusement pas le temps...On laisse ça à la 3<sup>ème</sup> phase...ils se sont déjà plaints plusieurs fois de ce manque de connaissances que les résidents ont et qu'on leur donne beaucoup de travail avec ça, mais le travail dans le centre, pour bien le faire de manière sérieuse, c'est pas possible tout simplement...On leur parle de ça d'une manière légère, mais tu connais les jeunes, ils écoutent encore moins quand c'est d'une manière studieuse? Et quand c'est d'une manière organisée, ils ne viennent pas pour autant et ils te disent on apprendra ça quand on quittera le centre(rire)...Nous référents devons prendre notre travail dans ce cas au sérieux si on veut les voir se prendre en main un jour...Nous jouons un grand rôle...*

## **Tutrice 6**

*Mon avis est aussi partagé que le nombre de structures d'accueil... Plus sérieusement, je dirai que cela dépend de la structure. Certains centres d'accueils proposent un accueil très rapproché des MENA. Ils les accompagnent à chaque étape de leurs parcours, organisent beaucoup d'activités, sont à leur écoute et répondent à la plupart de leurs demandes/besoins.*

*D'autres par contre les laissent livrés à eux-mêmes. Ils sont fort peu présents pour les accompagner dans le quotidien et ne proposent que le service minimum.*

*L'accueil dans les structures dépend aussi beaucoup des travailleurs. Certains travailleurs font de leur mieux pour être présent pour le MENA contrairement à d'autres.*

*La collaboration entre les structures et les tuteurs est également différente en fonction des lieux d'accueil.*

*Il est primordial, selon moi, que le tuteur soit régulièrement en contact avec les référents de ses MENA et qu'il demande d'être tenu informé de toute information utile les concernant.*

*Ces jeunes me semblent alors mieux préparés, moins inquiets pour l'avenir. Ils créent des liens et ont des personnes ressources autour d'eux pour répondre à leurs inquiétudes et ça crée une certaine sécurité pour eux.*

*Lorsque les jeunes sont livrés à eux-mêmes, ce travail d'accompagnement est laissé aux tuteurs. Qui agira alors en fonction du temps qu'il pourra accorder au suivi du pupille.*

*Temps qui est évidemment bien moins important que celui des travailleurs du centre présents chaque jour auprès du jeune.*

*Au plus le pupille sera jeune, au plus un accompagnement rapproché me semble nécessaire. Le jeune a besoin de repères pour se construire et il est capital que l'équipe (centres, tuteur, avocat) autour de lui puisse être présent à ses côtés non seulement pour l'entourer mais aussi et surtout pour le rassurer et l'orienter dans ses démarches.*

*Dans un autre registre, j'ai parfois du mal à accepter et à comprendre certaines décisions prises par les centres d'accueil. J' ai parfois l'impression que nous sommes plus dans une institution comme un internat ou quelques chose de strict...Dans le cas de problèmes de comportement par exemple, certains centres décident directement d'un transfert de structure du jeune. L'envoyant parfois à l'autre bout du pays. Le jeune avait des habitudes et avaient des repères dans la structure où il était et doit alors tout recommencer ailleurs.*

*Pour des pupilles qui ont déjà un parcours de vie très difficiles, il n'est pas évident ni de prendre des marques ni de faire confiance. Certains vivent véritablement ces situations comme des injustices ou comme des déchirements.*

*En tant que tuteur, j'aimerais parfois pouvoir avoir plus de poids dans ce genre de décision. Pouvoir faire comprendre au centre d'accueil que le jeune a en effet dépassé certaines limites mais qu'un transfert n'est pas la solution.*

*Il vaudrait parfois mieux « profiter » de ce dérapage pour revoir la manière dont le jeune est accompagné et lui proposer d'autres alternatives (time out/gestion de la colère/...).*

## **Tutrice 25**

*Selon moi, les structures d'accueil manquent de moyens humains, et ils ne sont pas toujours qualifiés à travailler avec les jeunes, dans certains centres... Du coup, les jeunes manquent de l'attention fondamentale dont ils ont besoin.*

*Les dispositifs de soutien des centres où vivent les jeunes sont souvent fort peu existants...En tous cas, pour ce qui concerne les centres, il est important de mettre les moyens des discours... On leur explique qu'ils doivent aller à l'école...Dans certains centres, ils jouent sur l'idée de l'autonomie pour abandonner les jeunes à leur propre sort...Comment veux-tu les inciter à l'école s'ils doivent marcher 10 minutes pour arriver à l'arrêt de bus pour prendre aller à l'école? Et l'idée des centres mixtes, je suis contre...C'est pas bien pour le*

développement du jeune...On se cache derrière le fait qu'il y a d'autres résidents dans les centres et donc ne peuvent pas mettre les camionnettes à disposition des jeunes pour les conduire à l'école...Les jeunes sortent comme ils veulent et les travailleurs ne cherchent pas à savoir où ils vont, avec qui et pourquoi y faire? Les référents ne sont pas formés du tout...C'est déplorable...

## **Tuteur 19**

Je trouve que c'est la gestion de la misère dans les centres...C'est triste car il n'y a pas de suivi...C'est le strict minimum...J'ai dû prendre rendez-vous avec le directeur pour le mettre au courant de ce qui ne va pas...Il n'y a pas de cadre dans certains centres...Les travailleurs ne sont pas formés pour travailler avec ces jeunes là...Dans beaucoup de Centres, on n'engage que selon les langues parlées du travailleurs, on ne cherche pas à faire un suivi des travailleurs et on ne forme pas...Chez Fedasil et Croix-Rouge il y a une grande différence dans les organisations et dans les critères de recrutement...Donc, il y a un peu plus de sérieux d'un côté mais pas de l'autre...On laisse des MENA parfois sortir en WE sans chercher à savoir exactement où ils vont, chez qui ? Il y a des formulaires normalement à faire remplir aux MENA et le tuteur doit-être tenu au courant, mais dans certains centres, non, ils font comme ils veulent...Aussi les grands centres, c'est une mauvaise idée...On les met dans des anciennes casernes militaires et c'est sale...Quand je vois l'état des chambres des MENA dans certains centres, c'est juste pas terribles...Je pense qu'on devrait mettre les MENA dans des petites structures et non des grandes...C'est pas une bonne idée...Certes, toutes les structures ne sont pas mal organisées mais plusieurs oui...Et puis, les centres éloignés, dans les campagnes reculées, c'est pas bien pour les MENA...ils se sentent encore plus perdus, plus rejetés...Au niveau politique, il y a un tel manque de respects des demandeurs d'asile, y compris les MENA...On ouvre des centres, on les ferme un an après, ensuite...on les ré-ouvre, on déplace les MENA...Et puis les écoles...on les change d'écoles...on les sépare de leurs amis, de leurs référents en qui ils se sont confiés...Dites moi comment voulez-vous qu'un jeune, après tout ce qu'il a vécu, se construise ou reconstruise avec tout ça? Pour moi, les moyens n'y sont pas misés, on masque un refus de bien faire ou de mieux faire avec ces centres...Ils devraient développer le système des familles d'accueil pour eux...Et puis, je pense qu'on ne devrait pas mettre les jeunes dans des centres mixtes...il y a des choses qui ne sont pas dites tout haut...J'ai participé à une conférence...et on ne se rend pas compte...mais il y a des pratiques qui ne sont pas acceptées ici en Belgique mais

*dans certaines cultures, oui...donc, si on mélange les populations, certaines choses peuvent se passer sans que les travailleurs ne soient au courant...Il y a des pratiques d'initiation à la sexualité entre hommes et jeunes garçons dans certaines cultures et ces pratiques se passent dans des centres mixtes...On ne devrait vraiment pas mélanger...Et sincèrement les jeunes devraient être dans les petites structures spécialisées uniquement pour les eux...*

### Le concept de stratégies identitaires

Pour reprendre la définition des stratégies identitaires de Camilleri; c'est « l'ensemble de procédures mises en œuvre de façon consciente et inconsciente par un acteur individuel ou collectif pour atteindre une ou des finalités (définies explicitement ou se situant au niveau de l'inconscient), procédures élaborées en fonction de la situation d'interaction, c'est-à-dire en fonction des différentes déterminations (socio-historiques, culturelles et psychologiques) de cette situation »<sup>119</sup>.

Chez les MENA comme chez d'autres personnes en situation de demande d'asile, différentes stratégies identitaires de survie sont utilisées en toute circonstance, y compris lorsqu'ils vivent dans les centres. Les MENA portent une série de stigmates liés à leur statut de demandeurs d'asile, de mineur, à la couleur de leur peau, à leur pays d'origine, à leur religion ou encore à la méconnaissance de la langue de leur nouveau lieu de vie. Les règles de cohabitation dans les chambres dépendent d'un centre à l'autre. Certains « imposent » et organisent la cohabitation selon les origines tandis que d'autres privilégient dès le départ le mélange des cultures dès le départ en expliquant qu'étant en Belgique, ils doivent apprendre à vivre avec des personnes d'origines différentes.

Nous avons établi que la plupart des MENA arrivant dans un centre d'accueil choisissent de prime abord la différenciation conformante et cherchent dans la mesure du possible à se regrouper dans les chambres à coucher. Dans le réfectoire, ils viennent manger au même moment et s'assoient entre eux. Mais au fil du temps, nous remarquons que cette attitude peut

---

<sup>119</sup>Fabrice Gutnik, « Stratégies identitaires », « dynamiques identitaires » Recherche & formation Année 2002 41 pp. 119-130

évoluer vers l'assimilation individuante. Pas nécessairement du fait de s'ouvrir à la société d'accueil mais surtout en s'associant aux MENA des autres origines.

### **Educateur G**

*Pour garder une partie de leur identité d'origine, les jeunes souvent choisissent de rester entre eux tous les temps dans les centres...Ils se sentent ainsi protégés d'une certaine manière, mais aussi ils ont peur de perdre cette identité d'origine...Pour eux, c'est une autre manière de survivre...et de garder l'héritage culturelle... ainsi, certains vont jeuner pendant la période de Ramadan pas par conviction, mais pour se convaincre de garder leur identité religieuse, ou j'ai remarqué chez les afghans qu'ils ont des écharpes avec des drapeaux de leur pays, qu'ils portent souvent, mais encore leur tenue traditionnelle qu'ils mettent même en partant à l'école...Ils ont envie d'avoir un peu de culture d'ici, mais aiment encore avoir et montrer les signes extérieurs de leur appartenance identitaire...*

### **Educateur M**

*Les chaos que nous avons vécu, comme je l'avais dit avant, nos MENA étaient presque tous originaires du même pays, donc, ils se soutenaient beaucoup...pour certains c'étaient malgré eux, mais ils n'avaient pas de choix...Ils choisissaient de se ranger du côté des autres résidents du fait qu'ils venaient du même pays et du fait qu'ils étaient tous MENA...Donc, il y avait un peu de logique...C'était le système contre les mineurs étrangers non accompagnés, ayant connu les mêmes trajectoires migratoires, et vivant dans un même dispositif avec toutes ses conséquences...*

### **Educateur F**

*J'avais remarqué que surtout au début, au va dire dans la 1ère année de leur arrivée dans le centre, ils ne se regroupaient qu'entre communauté, et étaient tous les temps qu'entre eux...Je venais ils venaient à 5 ou 6 à la réception alors que personne ne parlait mieux l'anglais ou français que l'autre...à force de choisir les chambres, ils sont finis par avoir une aile que pour leur communauté...Mais là, on n'a pas laissé longtemps, on a commencé à amener les nouveaux pour casser ça, car du coup certains suivaient les mouvements sans le vouloir mais ils se sentaient obligés...Ils sentaient que les autres ça les freinaient quand même à connaître les autres cultures, à parler le français et même dans leur développement identitaire...ils disaient même que j'ai quitté mon pays pour retrouver mon pays au centre, je ne veux plus...Et ceux-là, sont ceux qui ont plus travaillé dur pour quitter le DASPA aussi, pour entre autres, les mêmes raisons...*



### **IV.3. DISPOSITIF 2: DASPA (DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION DES ELEVES PRIMO-ARRIVANTS)**

Ce dispositif constitue l'un des principaux canaux de la construction identitaire des MENA dans le pays d'accueil. Il offre la chance à tous les primo-arrivants dont les MENA, de se familiariser avec le milieu scolaire en Belgique francophone. Ces élèves doivent être insérés de façon optimale dans le système éducatif afin de pouvoir se mettre à niveau avec le reste de la population scolaire.

Si en théorie le DASPA propose un accompagnement adapté aux "besoins spécifiques" de ces élèves, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la langue et l'intégration au système scolaire belge, en réalité ce système n'est pas adapté à tous les MENA.

#### Le poids de l'origine étrangère

Sayad critique le postulat de la sociologie de l'immigration : il trouve qu'on se focalise trop souvent sur ce qui se passe dans le pays d'accueil et qu'on néglige le parcours pré-migratoire, la vie sociale dans le pays d'origine.

Autant l'école peut être un lieu d'apprentissage et de rencontres apprécié des MENA, autant elle peut être un endroit où ils se sentent stigmatisés. Se retrouvant dans des classes où il y n'y a que des étrangers et des personnes ne parlant pas bien la langue française, ils ont le sentiment d'être mis à part. Cela peut aussi être généré par l'attitude ou les paroles de certains professeurs, d'autres étudiants de l'école ou même d'étudiants de la classe mais de nationalité différente. Ce sentiment de rejet et de mise à l'écart, ils le ressentent souvent au début, lorsqu'ils n'ont pas encore bien compris le rôle des DASPA et le pourquoi de ce dispositif. Ces classes particulières peuvent pourtant se révéler être une source de motivation pour ceux qui veulent vite apprendre afin de rejoindre une classe classique où ils pourront enfin se retrouver avec des élèves autres que des demandeurs d'asile et réfugiés.

**Ecole 1 :** Cette école a commencé par les classes passerelles il y a un peu plus de dix ans. Avec la nouvelle appellation, ils sont en système DASPA depuis trois ans. Ils ont six classes

DASPA, pour plus ou moins cent élèves, en fonction des années. Ils ont aussi deux classes d'alphabétisation.

*Nos professeurs de français sont des prof de FLE. Ils travaillent en équipe et « informent » leurs collègues. Il y a des formations sur les parcours des migrants durant les journées de formations obligatoires. Mais ça reste au choix des enseignants. Nous intégrons les élèves par le biais de l'apprentissage de la langue pour que l'élève se sente bien dans son école, dans son quartier. L'école fait une cellule de concertation locale. L'objectif est l'accueil des primo-arrivants. Les élèves viennent pour apprendre le français, donc on ne met l'accent sur l'apprentissage de la langue, vous imaginez, ce n'est pas une tâche facile. Il y en a qui viennent à 17 ans et n'avait jamais été à l'école, on va pas pouvoir redresser tout le monde, on fait de notre mieux... Nous prenons en compte bien sûr leur passé mais notre n'est pas là... Nous n'avons pas de psychologues pour les suivre, ce n'est pas notre rôle. Mais c'est pas pour être de mauvaise fois et encore faut-il qu'ils arrivent à s'exprimer en français avec...*

**Ecole 2 :** L'école 2 est la "bonne élève" dans le système DASPA. Officiellement, ils ont mis en place le système DASPA en janvier 2019. Depuis, ils ont eu beaucoup d'inscriptions. Ils ont commencé par une classe, et sont passé très vite à quatre. Aujourd'hui, ils ont plus d'une quarantaine d'élèves dans leur école. Le coordinateur est une personne motivée qui a plein de projets pour le futur de son école et des MENA. Au départ, son rôle dans cette école était de mettre sur pied des outils d'accrochage scolaire pour des publics forcément en marge au niveau social, au niveau migratoire, au niveau économique, etc. C'est, à l'origine, pour ça qu'il a été embauché.

*En fait par le passé, le DASPA tel qu'il était pratiqué par les gens ici qui ne sont plus là maintenant... ils voyaient le DASPA uniquement dans sa mission de scolarisation. DASPA. Avant le mot « scolarisation » il y a « accueil ». Nous on est parti de là... On est parti de l'accueil. Si l'accueil n'est pas bon, la scolarisation ne sera pas possible ou elle sera bancal. Donc on essaie vraiment de mettre l'accent là-dessus en choisissant bien nos profs, en les accompagnant, en se réunissant très souvent et en impliquant un maximum les élèves dans ce qu'on fait. Car on tient beaucoup en compte d'où ils viennent, c'est très important pour nous...*

*Et dans l'équipe qui organise un peu le DASPA, on a une éducatrice à mi-temps, une psychologue à mi-temps et moi qui coordonne.*

*On travaille beaucoup l'accueil donc c'est-à-dire les sécuriser. Ok, vous avez traversé des trucs terribles, etc. Là, maintenant, on se pose ici...vous êtes en sécurité. Vous avez besoin de quelque chose... voilà les trois personnes à qui vous pouvez les demander. Voilà les horaires ...voilà où vous nous trouvez, quand vous nous trouvez. Voilà votre horaire. Voilà où vous allez vivre maintenant. Donc on les sécurise à mort. Quand on sent qu'ils s'apaisent un peu, alors on commence à travailler le français. Là tout le monde ne partage pas mon avis dans l'école, on est bien d'accord...Dans ce cadre-là, j'ai rencontré une école à Anvers qui eux sont partis du principe que, au lieu d'apprendre le néerlandais... L'habitude dans une école on dit « ok maintenant vous ne parlez plus votre langue et vous ne parlez plus que le français » là-bas, c'était le néerlandais. Eux ils ont fait exactement l'inverse. « Parlez votre langue. Amenez vos parents, amenez vos frères, amenez vos cousins. Parlez votre langue ». Et donc c'est eux qui ont enseigné... « Ah oui ok, vous vous dites ça comme ça. Regarde, nous, chez nous c'est comme ça ». Evidemment ils ont cadré un peu cette méthode-là... ça fait dix ans qu'ils fonctionnent comme ça. Ils ont des résultats incroyables. Vraiment incroyables. Nous on ne peut pas l'appliquer ici. Il faudrait qu'on soit soutenu par la direction. Il faudrait qu'on soit soutenu par plus de profs; c'est pas encore le cas maintenant. Toute la direction va changer, ils partent à la retraite cette année et l'année prochaine... donc on s'attend à beaucoup de changements ici. On est patients...nous on fait venir les gens. On a des profs des différentes cultures qui viennent traduire et on laisse les gens s'exprimer dans leur culture.*

## **Tutrice 6**

*Pour le DASPA, d'après ce que j'ai pu observer, cela dépend fortement des écoles. Je n'ai pas une très bonne image de classes DASPA. J'ai le sentiment que les jeunes MENA y sont regroupés sans distinction de niveau et parfois d'âges.*

*Un jeune illettré sera parfois dans la même classe qu'un autre jeune qui lui ne sait « simplement » pas parler le français.*

*De plus, les classes DASPA proposent un accompagnement comme dans une classe classique dans la majorité du temps. Soit cinq jours semaine toute la journée.*

*Parfois, les jeunes n'ont jamais vu un cahier de leur vie. N'ont jamais été assis sur un banc durant huit heures et ont encore moins vu un professeur.*

*Même si les professeurs sont formés à travailler avec ses jeunes, les classes sont surpeuplées et un accompagnement très rapproché n'est que trop rarement proposé.*

*Plusieurs des jeunes pupilles que j'ai suivi ont été en décrochage scolaire ou, à peine après être passé majeur, ont arrêté les cours.*

## **Tutrice 25**

*Je pense que le DASPA est un modèle particulièrement difficile à construire ... Les lacunes les plus grandes de ce système consistent dans un manque de recherche en profondeur pour tenter de motiver les jeunes à entrer de façon dynamique dans les dispositifs... Beaucoup de jeunes n'avaient même pas imaginé qu'ils devraient aller à l'école...D'autant plus que j'ai remarqué que beaucoup de centres d'accueil ne mettent pas vraiment en place un vrai système de suivi scolaire...Pour moi c'est 2 dispositifs se complètent et devraient travailler ensemble...Mais pour ça il faut qu'on recrute des personnes appropriées dans les deux dispositifs...*

## **Tuteur 19**

*Le DASPA en soi est un système génial...Je suis professeur de formation, et je peux vous dire que pour, moi il peut être amélioré mais il est bien...Après, tout dépend des écoles...Le problème est qu'un élève inscrit est un client...Plus on a d'élèves, plus c'est rentable pour l'école...On a un capital humain, et il est un peu bizarre de forcer quelques professeurs d'aller dans ces classes là et ce, malgré eux...Dans le DASPA, c'est de deux semaines à douze mois plus six en plus s'il faut...Moi j'ai eu un pupille syrien qui est parti de DASPA en 5<sup>ème</sup> générale...il est tombé sur une bonne école et en plus, il vient d'une famille universitaire...La 1<sup>ère</sup> année, mon pupille n'a pas réussi mais lorsqu'il a repris l'année, il a bien réussi après...Il est dans une Haute école maintenant, il va bientôt finir...Il était en Sciences fortes, en Générale...Il est bien tombé...Dans certaines écoles qui organisent le DASPA, c'est juste pour mettre les élèves et avoir des subsides, mais il n'y croient jamais...J'avais 2 pupilles guinéennes qui étaient dans l'une de ces écoles, et après le DASPA, elles sont allées faire la maçonnerie...Le problème n'est pas l'option, mais l'école n'avait que ce genres d'options...Et elles venaient de villages éloignés en Guinée, elles ne savaient rien sur les études...Voilà, c'est aussi la réalité de DASPA.*

*Pour moi, le bien être du jeune vient de loin...de la politique d'asile aux dispositifs...C'est une chaine...S'il y a un désordre quelque part, c'est foutu pour le jeune...C'est pour cela qu'il est très important de très bien communiquer...On doit former un bon triangle, entre les tuteurs, les centres, et les avocats...Sans une forte communication entre nous, c'est le bien être du jeune qui est mis en danger...*

## **Educateur G**

*Ceux qui arrivent sans leurs documents scolaires sont obligés de passer par le système DASPA. L'école ne considère pas leur niveau, nous remarquons souvent des jeunes qui sont bloqués par ce système et qui sont obligés de rester avec ceux qui n'ont jamais été scolarisés. Sans oublier la différence d'âge, les jeunes qui arrivent se retrouvent dans une même classe malgré la différence d'âge...Les écoles dépendent d'un système, elles n'ont pas de marge de manœuvre dans l'accompagnement des jeunes, elles ne s'occupent pas de l'autonomie du jeune, les CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance) sont d'ailleurs plus adaptées à ce niveau, elles donnent plus de maturité aux jeunes. On peut toutefois reconnaître que l'école reste l'endroit où le jeune fait le plus de rencontres..Mais dans les classes DASPA, c'est les mêmes genres de rencontres, c'est un peu des ghettos, malheureusement...Après c'est toujours la même chose, quand c'est une école qui en veut pour le futur du jeune, ghetto ou pas ghetto, le jeune aime car les profs transmettent plus que le français...Ils donnent vraiment envie au jeune de faire partir de la société d'accueil et là le jeune met ce qu'il faut pour aller de l'avant...*

## **Educatrice M**

*Le DASPA, c'était le plus gros échec de notre centre...Nous ne savions pas comment nous y prendre...Pour la plupart d'entre eux, ils venaient des villages en Afghanistan, ou ils erraient dans les rues en Afrique ou ailleurs, ils avaient beaucoup d'autres soucis, malheureusement, ils avaient d'autres "missions"...ils n'avaient jamais été à l'école ou très peu...Vas donc demander à un gamin comme ça d'aller rester huit heures de sa journée dans une langue qu'ils ne comprenaient pas...Parfois même ils disaient:" Si c'est pour vivre dans les campagnes, pourquoi aller à l'école apprendre le français ?"...Manque de motivation de leur part...ils étaient nerveux, mal avec leurs parcours et on ne savait pas répondre à leurs besoins...Du coup, épuisement de la part de tout le monde...En plus avec le recul, quand je parle avec beaucoup d'anciens collègues...on se dit que le système scolaire ici n'est pas fait pour tout le monde...Pour des gamins comme ça, leur proposer un autre mode d'apprentissage est l'idéal pour les récupérer...Je pense que c'est la seule carotte qu'on pourrait leur donner pour les inciter à apprendre...Pas le système classique que le DASPA offre à tous les primos...Ils devraient revoir ça...mais évidemment ils mettent pas ça en place pour les gamins, c'est pour eux-mêmes(rires)...*



## **Educateur F**

*Nous avons mis nos MENA d'abord dans les classes DASPA (de l'école 1), mais cette école est bien stigmatisée à cause du fait qu'elle reçoit tous les primo-arrivants de la zone...Malgré qu'ils ont plusieurs classes DASPA et même une ou 2 classes d'alphabétisation, il n'y a aucune volonté de faire progresser les jeunes...Mais le bon côté est qu'elle est quand même là, cette école. D'autres écoles ne veulent pas car elles refusent de porter le même stigmate en oubliant que par la même occasion, elle refuse de donner de la chance à un futur citoyen belge peut-être et que tout le monde a droit à une chance...Et ce serait même un gamin qui n'aurait jamais de papiers, au moins ils sauveraient un gamin des mains d'exploiteurs...Car une fois que tu sais lire et écrire, en tant qu'étranger dans ce pays, au moins tu as un certain esprit ouvert...Mais, ces écoles là ne voient pas ça du tout, c'est une honte...Moi, je crois qu'on devrait obliger à chaque école d'avoir une classe DASPA...ça aiderait beaucoup...et ça peut motiver aussi les jeunes à y aller et à se dire qu'ils sont intégrés par contre, aller dans une école où il y a que les étrangers, et pire dans une classe où il n'y a que des gamins venant des centres. Franchement, même si t'as envie d'apprendre, c'est pas comme ça que ça donne envie...En plus les 2 écoles qui ont des classes DASPA n'ont que des filières professionnelles et techniques...C'est vraiment comme pour dire qu'en tant que demandeur d'asile tu n'as droit qu'à ça ou tu n'es capable que de ça...Quelque part, je comprends ces jeunes là...mais je ne les encourage pas à rester dans leur chambre, encore moins dans le centre alors qu'ils sont supposés aller à l'école...Lorsqu'ils ratent beaucoup, on leur reprend les abonnements de bus, on leur refuse la participation aux activités, on leur refuse l'argent de poche...Parfois ça marche, mais pas toujours...*

## La construction identitaire dans le dispositif DASPA et La carrière sociale du MENA

Selon Paugam, lorsque la pauvreté est combattue et est jugée intolérable par la collectivité dans son ensemble, le statut social des pauvres ne peut être que dévalorisé. Ceux-ci sont, par conséquent, plus ou moins contraints de vivre leur situation dans l'isolement. Ils cherchent à dissimuler l'infériorité de leur statut dans leur entourage et entretiennent des relations distantes avec ceux qui sont proches de leur condition. L'humiliation les empêche de développer tout sentiment d'appartenance à une classe sociale.<sup>120</sup>

En ce qui concerne les MENA, il s'agit pour la majorité d'entre eux d'une "pauvreté intellectuelle" due à des parcours scolaires chaotiques ou inexistantes..

Le fait de se trouver dans une classe où ne se trouvent que des personnes étant dans les mêmes conditions de vie que lui, c'est à dire des mineurs étrangers, pourrait être un frein à son apprentissage et donc à sa transformation identitaire. Dans ce sens, le jeune MENA peut être conforme aux attentes sociales prescrites ou déviant. Pour reprendre le concept de Goffman, il est stigmatisé. Ce dernier pense que l'identité est acquise par les interactions que nous développons tout au long de notre vie.

Nous avons remarqué que l'école est aussi un lieu au sein duquel les MENA arrivent à avoir une idée de ce qu'ils souhaiteraient devenir mais aussi de ce qu'ils ne veulent plus être. La motivation et les encouragements des enseignants dans les classes DASPA ont forcément un impact positif sur les MENA. Nous avons vu certains MENA qui n'avaient jamais été à l'école dans leur pays d'origine, ou qui, pour des raisons multiples, n'étaient pas assidus à l'école, prendre goût à l'apprentissage grâce à leurs enseignants. A contrario, nous avons vu des responsables d'écoles ou des professeurs de DASPA faire perdre l'espoir de la réussite scolaire parce qu'ils n'étaient pas formés à la problématique de mineurs en exil ou ils n'adhéraient pas à l'objectif du système mis en place. Sans motivations, ils finissaient par démotiver aussi les élèves, alors que ces MENA espèrent une ascension sociale.

---

<sup>120</sup> Serge Paugam, la disqualification sociale ; Presses Universitaires de France, 1991 « Sociologies », pages 28-29



### **Ecole 1 :**

*Il est vrai que certains de nos professeurs, très peu d'entre eux, un ou deux, n'étaient pas motivés à donner cours dans les classes DASPA car ils ne comprenaient pas trop les problématiques liées aux MENA, mais nous les avons vite mis dans d'autres classes car clairement, même les élèves l'ont vite ressenti. Mais nous sommes attentifs aussi, en tout cas nous essayons de l'être. Nous nous sommes résolus à mettre dans les classes DASPA que ceux qui voulaient vraiment y aller...Je vous avoue qu'on n'a pas facile à en trouver. Certains commencent mais ils se découragent vite...Nous cherchons à améliorer ça à l'avenir.*

### **Ecole 2 :**

*En fait les difficultés dans le DASPA... Il y a plusieurs catégories de difficultés : il y a une difficulté qui est liée à la paupérisation. On travaille avec des jeunes... on voit qui a pas de structure familiale, il n'y a pas d'héritage culturel. Ça c'est très difficile parce que le rapport à la culture, à l'apprentissage, à l'enrichissement culturel, etc. il est totalement absent chez beaucoup de jeunes indépendamment du fait qu'ils soient primo arrivant ou non. Je pense que ça, c'est plus un facteur socio-économique... Ça c'est très dur au début...Après, selon la catégorie à laquelle vous appartenez, les difficultés, elles peuvent se manifester de différentes manières : l'absentéisme, la démotivation, la dépression, une forme de délinquance...Le premier réflexe dans une école « normale » quand il y a un souci, c'est de convoquer les parents, de faire part aux parents, de réfléchir avec eux à une solution. Ici on ne peut pas le faire. Il y a d'excellents référents, ça c'est une chance... Ils ne sont pas tous les mêmes mais enfin il y a de très bons référents...nous, on s'est quand même fort professionnalisé mais eux aussi j'ai l'impression. Il y a vraiment une bienveillance. On sent aussi avec le temps qui passe qu'eux ont pris l'habitude, ont pris de l'expérience... Un des points les plus difficile, c'est que... vous avez un surdoué sur cent qui, lui, vous l'amenez ici... en trois mois il parle le français... on n'a même pas compris comment il avait fait. Celui-là on le met de côté, c'est génial pour lui mais c'est rare. Après il y a tous les autres... même après 18 mois, ils ne peuvent pas suivre l'enseignement général...Est-ce qu'on va tous les mettre en professionnel maçonnerie ? On va faire que des maçons ? Parce que c'est plus facile de comprendre une brique que comprendre la syntaxe? Non, ce n'est pas une solution non plus...Moi, mais là, je suis sûr que ça fait crier plein de gens... ma conviction c'est que si vous prenez toutes ces*

*bonnes écoles et que dans toutes ces classes-là, vous mettez un ou deux primo... donc ça fait un ou deux primo sur une classe de vingt-cinq, le niveau général ne baisse pas et en une année ils ont rattrapé leur retard. Donc oui, ils vont doubler un an parce qu'ils partent de trop loin mais s'ils bossent, ça marche mais ça, cela ne se fait pas... Si par contre, et ça cela se fait, vous prenez tous les primo et vous les tapez dans des écoles comme celle-ci... qui sont déjà surchargées de gamins qui viennent de l'enseignement spécialisé, qui n'ont pas de famille, qui n'ont pas de culture scolaire, où il y a déjà plein de primos, où ils parlent déjà pas... et que sur vingt élèves dont seize sont déjà en difficulté, vous leur ajoutez six élèves de DASPA, vous tuez la classe. Vous tuez le niveau ...il n'y a plus d'enseignement possible et tout le monde finalement fini par être déscolarisé...*

### **Educatrice G**

*Les MENA y arrivent lorsque l'école veut y arriver et veut qu'ils y arrivent...Nous avons notre part en tant que travailleurs sociaux, en mettant en place et organisant une école des devoirs...Il y a beaucoup des personnes prêtes à travailler bénévolement pour ça, mais s'il n'y a aucun suivi, ça n'ira pas...On ne l'aidera pas à s'en sortir...*

### **Educatrice M**

*Le centre était situé loin dans la campagne. C'était un ancien hôtel, très beau et très propre. Les MENA disposaient de sanitaires dans les chambres qu'ils occupaient à 5 ou 6 mais qui était très confortable. Le cadre était vraiment magnifique...Malheureusement, ça s'arrêtait là...C'est pas ça qui aide à gamin comme ça se reconstruire...Dans notre centre, moi je peux dire que dans nos conditions là, comme je l'avais dit la scolarisation reste un échec avec les écoles qui étaient de toutes les façons réticentes et nos MENA assignés à l'échec social...Mais après je suis sûre qu'ils se sont rattrapés autrement, ils sont blindés, après tout...Ils sont surmontés des épreuves que nous adultes ne pourront pas...*

### **Educateur F**

*D'autres difficultés étaient de les envoyer à l'école ou de continuer à les inciter d'aller à l'école...Les premières raisons parmi celles que j'entendais les plus étaient le suspens de la procédure... Le "Que deviendrai-je si ça ne marche pas ? Et ma famille, comment va-t-elle ? Est ce quand la reverrai je ? Quand est ce que je serai convoqué au CGRA ? Pourquoi je ne peux pas travailler pour envoyer à ma famille qui est restée ? Je travaillais déjà dans mon pays et on s'en foutait que j'aille à l'école ou pas pourquoi ici c'est un problème ?" ou encore, "Monsieur, je suis encore MENA, j'irai à l'école après...j'ai le temps..."...Voilà, il y a tout ça... Parfois ils voulaient savoir si le fait d'aller à l'école va les aider à avoir leur papier ou pas ? D'ailleurs les messieurs à l'école et les madames s'en fout, ils sont tout le temps aux téléphones et ils écrivent aux tableaux sans chercher à savoir si on comprend ou pas?...il fallait expliquer maintes et maintes fois l'importance de l'école...Il y en avait qui arrivaient ici à 17 ans et n'avaient jamais vu un crayon de leur vie...Comment le convaincre d'aller rester des heures à l'école pour devenir ce qu'il ne sait même pas ? ...Je n'ai jamais baissé les bras pour autant, et j'ai vu des résultats qui m'ont émus souvent...Parfois il suffisait que les jeunes changent d'école...mais pour arriver là, on devait voir les résultats, un peu*

*d'effort... en parlant avec les responsables DASPA, on arrivait à trouver des solutions et donner une chance...Aussi connaître leur histoire personnelle nous aider à voir sur quel bouton appuyer pour faire démarrer les jeunes...beaucoup de choses s'emboîtent pour arriver à l'aider à aller de l'avant...Je pense que lorsqu'on arrive à gagner la confiance d'un jeune comme ça, on peut arriver à vraiment le sortir d'un certain milieu social...*

## IV.2. RECITS DE VIE DES MENA ET ANALYSE

### Keita

Keita est orphelin de mère depuis ses 6 ans. Il est fils unique. Son père est tombé gravement malade lorsqu'il avait huit ans. Son oncle paternel et sa famille sont venus habiter chez eux. Deux ans après leur arrivée, son père a été amené à l'hôpital où il est resté durant plusieurs années. Keita allait de temps en temps le voir, l'état de son père ne faisant qu'empirer. Entretemps, son oncle avait cessé de lui payer le minerval et décidé de lui faire arrêter l'école car il ne travaillait plus bien. Il n'avait que 15 ans et demi lorsqu'il est devenu vendeur pour son oncle dans un marché. Il ne supportait plus la maltraitance, la faim, l'injustice. Il était traité comme un moins que rien dans la maison de son père tandis que ses cousins et cousines y mangeaient à leur faim et allaient à l'école sans aucun problème. Un jour il a décidé de se révolter contre son oncle en lui disant ce qu'il pensait et lui rendant les coups lorsqu'il le frappait. Dès lors, il fût chassé de la maison. Après plusieurs mois d'errances dans les rues de la capitale, il décida avec certains de ses copains et sous l'aile d'un "grand" qu'il connaissait de tenter l'aventure pour l'Europe. Après un parcours migratoire que Keita a encore du mal à raconter sans émotions, il gagna Italie puis deux mois plus tard la Belgique. Il avait 16 ans et demi lorsqu'il est arrivé dans un centre pour adultes, son statut de MENA lui ayant été refusé. Il a 17 ans et 9 mois aujourd'hui. A la mi-mai 2019, un an après son arrivée dans le centre adultes, son avocate l'a appelé pour lui annoncer qu'un médecin d'un autre hôpital l'avait déclaré mineur. Prudents, Keita et son tuteur ont décidé qu'il resterait dans son centre adulte en attendant la décision finale.

Keita raconte:

*Madame...quand je suis venu dans le centre, la première chose que j'avais dit était je suis mineur...Les gens ne comprennent pas...J'ai vécu longtemps dans la misère et dans la rue...Ils disent que j'ai le visage d'un adulte...Mais moi, je sais mon âge...Personne ne peut me dire le contraire...Je me connais...Madame, je voulais seulement aller à l'école...Dans mon cœur, quand je voulais venir en Europe, c'est puisque je voulais étudier...ma première idée était que*

*je voulais étudier...même dans une mauvaise école, moi je voulais seulement étudier...Je garde des bons souvenirs de quand j'étais enfant...J'aimais beaucoup les calculs, les maths...ça me faisait plaisir quand j'étudiais, je rêvais avec ça...Madame, dans mon centre les travailleurs étaient très gentils avec moi...Il a vu ma souffrance, et il a décidé de m'aider pour me mettre à l'école...Je devenais fou quand au début on me disait que comme je n'étais pas MENA, je ne pouvais pas aller à l'école...Mon accompagnateur m'a beaucoup aidé, pour aller à l'école...Il a choisi pour moi une école qui m'avait accepté...Il est vraiment gentil...Je ne sais pas ce que j'allais faire s'il ne m'avait pas aidé, madame...J'avais besoin que quelqu'un accepte ce que je lui disais...ma souffrance, seulement...Je ne demandais rien...juste quelqu'un qui pouvait m'aidait à m'inscrire dans une école normale et non une formation de six mois...Si j'ai tenu jusque là dans le centre, c'est puisque je suis allé à l'école, sinon je ne sais pas ce que j'allais faire...Comme je n'étais pas "MENA", il a expliqué le problème à l'école, il a dit que c'était en attendant ma réponse...L'école a accepté parce qu'ils se sont dits que j'avais juste dix-huit ans quand même...Mais je ne suis pas resté longtemps là bas, peut-être cinq ou six mois en DASPA...Ils ont vu que mon niveau de français était quand même bien...Madame, je ne suis pas allé à l'école longtemps dans mon pays...mais j'étudiais très bien au début...C'est quand on a commencé à trop me faire souffrir, je ne mangeais pas bien...Et puis...et puis...dans la propre maison de mon père, comme mon oncle...le vrai frère de mon père...comme il me faisait souffrir, je ne pouvais plus bien étudier...Impossible...Je croyais que mon père allait mourir...Je ne sais pas pourquoi mon oncle et sa famille sont venus vivre chez nous...Avant ils disaient que c'était pour m'aider...j'étais même très content...Mais après, c'était devenu une prison pour moi...comme un piège, madame...Madame, quand on m'a dit un an après que j'étais MENA par mon avocate, je n'étais pas surpris...Je savais que j'étais mineur...Au début dans le centre COO, quand on m'avait dit ça, j'avais tout cassé, j'étais en colère...C'est comme si on me volait tout...On a pris ma personne, mon âge, ce qui me restait...Et on me donnait autre chose...C'est vraiment comme si une grande partie de moi était partie avec mon âge jeune...Je ne pouvais pas juste accepter comme ça...En plus, j'avais mes papiers d'identité qui montraient tout...Par rapport aux autres, j'avais la chance que mes papiers étaient toujours sur moi, partout où je suis passé...Mais malgré ça, ils ont refusé...Mais quand j'ai commencé à aller à l'école, tout ça n'avait plus d'importance pour moi...je m'en foutais d'être MENA ou pas...Je voyais l'avenir devant moi seulement...Là, je suis en sixième madame...J'étudie très bien...J'aime mes*

*études...C'est plus que tout pour moi...Après je vais faire la septième...J'aimerais un jour devenir ingénieur civil mécanicien si possible...*

## Analyse

### L'âge et la culture

D'après Galant citant Eisenstadt: « La définition culturelle de l'âge est un important constituant de l'identité d'une personne, de la perception qu'elle a d'elle-même, de ses besoins psychologiques et de ses aspirations, de sa place dans la société, et du sens ultime de sa vie ». Le refus de l'acceptation du statut de MENA par les autorités mettant en doute son âge met Keita en colère. Venu en Belgique avec le souhait principal de reprendre des études, il voit, du fait de ce refus, son rêve lui échapper. Il perçoit ce déni comme un vol d'identité, une négation de sa personne et de ses aspirations.

### Construction identitaire et Carrière Sociale

Ce n'est qu'avec la réappropriation de l'image qu'il s'était construite et en intégrant le système scolaire que Keita aura le sentiment de retrouver "son identité pour soi". (Claude Dubar).et de pouvoir commencer à se reconstruire. Reprenant ses études, il poursuit la carrière sociale à laquelle il aspirait mais à laquelle il ne pouvait accéder au pays par sa situation familiale et par son parcours migratoire (Howard Becker).

### Concept de Stratégies identitaires

Keita avait le soutien de son assistant social et accompagnateur dans le centre, c'est à eux qu'il s'est accroché, mais aussi à sa foi en Dieu. C'était sa stratégie de survie.

## **Mehdi**

Mehdi est un jeune de 16 ans, qui est arrivé à l'âge de 15 ans. Sa mère lui a payé le voyage en Europe par bateau. Sa mère l'a fait fuir la maison familiale car il était le souffre douleur de son père. Dernier d'une fratrie de 9 enfants, Mehdi n'a connu que souffrance, malgré le grand amour de sa mère. Le rêve de sa mère est que Mehdi réussisse ses études et qu'il devienne indépendant dans la vie.

Mehdi raconte:

*Madame...Ma mère m'a envoyé ici parce que vu la souffrance chez moi à la maison...la vie de drogues avec mes frères, l'alcool de mon père tous les jours...Pas d'espoir pour moi, madame...J'allais finir comme eux...Je veux étudier...Je n'aime pas faire les mauvaises*

choses...Ma maman m'a appris à être gentil et respectueux et je veux suivre ça toute ma vie...La vie est difficile, madame...Si je vous dis mes souffrances depuis que je suis un enfant, c'est pas bien...Les enfants ne doivent pas souffrir, madame...Aujourd'hui si je rentre au Maroc, je vais me retrouver dans la rue, madame...Je cherche seulement une vie meilleure pour moi...Je ne veux rien de mal aux gens...Si le commissariat me refoule dans mon pays...c'est vrai que c'est mon pays, mais je vais me retrouver dans la rue...Ce n'est pas un pays en guerre mais même sans la guerre, certaines personnes souffrent...Si je ne souffrais pas, je n'allais pas quitter ma mère...C'est la seule personne qui m'aime et qui m'a donné de l'amour...C'est difficile, quand je pense à elle...Parfois je me dis: "Pourquoi elle m'a abandonné,"...mais je sais que c'est pour que je devienne fort dans ma vie...J'essaie de faire un effort à l'école mais ce n'est pas facile...J'ai changé souvent des écoles parce que les 3 centres où j'étais, ils fermaient...ça c'est mon 3ème centre, madame... En 2 ans seulement, j'ai fait 3 centres...Je ne comprends pas ce qui se passe, je n'ai pas beaucoup de chances...Parfois, j'ai pensé qu'on nous traitait pas avec respect...Ils ferment les centres sans penser que ça va nous faire mal...Je croyais que ce pays était organisé...Ils ouvrent des centres et ferment après, on ne sait pas pourquoi...C'est vrai que même s'ils disent, peut-être qu'on ne comprendra pas...Mais comme des moutons qu'on amène par-ci par-là...C'est parce qu'on est étrangers qu'ils pensent que ça ne nous fait pas mal? On s'attache aux assistants et puis on nous change comme ça...D'abord j'étais dans un centre, il a fermé...Et puis je suis allé dans un autre, là bas aussi on nous a dit qu'il fermait...Et maintenant je suis ici. j'espère qu'il ne va pas fermer, aussi ici...Après tout, je suis obligé d'accepter tout ça, c'est eux qui décident, je n'ai rien à dire...Mais ici je suis content...En plus, ici il y a des familles avec les enfants, ça me fait beaucoup plaisir, madame...C'est bien les enfants, les familles...Les autres centres, c'étaient dans les villages, seulement les travailleurs et nous les MENA; c'était très triste pour moi, c'est comme s'il n'y avait pas de vie...Ils ne nous demandent pas où on préfère aller habiter...j'ai fait une demande de famille d'accueil, ça me fera plaisir d'en avoir une...mais j'attends la réponse de mon tuteur...Aussi quand j'étais aux centres, en brousses, c'est dangereux, les centres dans la brousse...Au village, les gens avaient peur de nous puisqu'on est des étrangers mais nous étions des enfants, qu'est ce qu'on pouvaient faire de mal à eux?...Parfois en hiver, avec la pluie...tu pouvais marcher seul longtemps et il y a des voitures qui passent, personne ne s'arrête pour toi...C'est difficile d'être réfugié, madame...je crois qu'ils ne s'arrêtaient pas parce qu'ils avaient peur de nous...difficile..Si seulement je

*pouvais avoir mes papiers et que les gens me regardent différemment, qu'ils me regardent comme eux mêmes seulement...J'aime beaucoup l'école...même si j'ai beaucoup changé à cause que les centres fermaient...mais j'aime mon école ici, vraiment...J'étudie pour un jour travailler dans la cuisine, apprendre à préparer...C'est pas facile tous les jours, mais les professeurs sont gentils, ils font des efforts pour nous, pour réussir...J'aime prendre soin des gens...j'aime les gens, madame...*

## Analyse

### Poids de l'origine étrangère

Medhi évoque sa situation d'étranger et son parcours chaotique dans divers centres qui ont fermé les uns après les autres. Il voit son traitement et les péripéties de son parcours dans les centres comme la marque d'une stigmatisation de son statut d'étranger et d'assisté social. Comme Serge Paugam le souligne, le fait d'être assistés assigne les personnes socialement dépendantes à une carrière spécifique en altérant leur identité devenue un stigmate marquant leurs rapports à autrui. Le fait de se voir reléguer dans des lieux éloignés des grandes villes ou de ne pas être pris en auto-stop par les autochtones amène Medhi à se sentir stigmatisé. Ressentant son statut d'étranger et de personne assistée dépourvue de réelles capacités de réaction, il se sent pris dans un carcan. Le fait de voir les différents statuts spécifiques aux MENA être rejetés, l'ont amené à prendre une attitude fataliste.

### Construction identitaire et carrière sociale

Mehdi se laisse conduire par ce qui lui arrive. Il s'adapte à toutes les situations et même lorsqu'elles lui sont contraignantes. Comme le signifie Goffman dans le concept de la présentation de soi, afin d'arriver à s'adapter à son nouveau milieu, à sa nouvelle vie, il joue un rôle acceptable face à son interlocuteur, et ici face aux travailleurs des centres où il est passé. Il subit une carrière en allant de centre en centre, et par la même occasion d'école en école, malgré lui.

### Concept de stratégies identitaires

Il a le désir d'aller vivre en famille d'accueil belge car il se sent bien et aimerait se sentir appartenant au pays d'accueil. On peut dire qu'il utilise la stratégie d'assimilation individuante.



## Tesfit

Tesfit est un jeune homme de 20 ans qui est a un statut de réfugié depuis maintenant 2 ans. Il a fait un regroupement familial et vit avec sa mère, son petit frère et sa petite sœur depuis 8 mois, maintenant, dans un appartement d'une chambre mais il est en recherche de logement.

Il est arrivé à 16 ans et demi, mais a été confronté à la migration à l'âge de 13 ans. A 11 ans, il a perdu son père suite à une maladie. Sa mère n'a pas pu l'envoyer à l'école car elle en était financièrement incapable. Il faisait des petits travaux pour l'aider sa mère. A 13 ans, craignant qu'il soit forcé d'aller dans un camp de travaux forcés, sa mère a emprunté de l'argent et l'a emmené au Soudan pour qu'il y reste et y travaille. Après un an de galère à travailler sans relâche, d'errances dans les rues à mendier quelques fois pour arriver à manger car il n'était pas souvent payé malgré les promesses de ses "employeurs », il a accepté de suivre 6 érythréens qui lui ont proposé d'aller en Europe pour y chercher une nouvelle vie. Il a accepté et n'a pas mis sa mère au courant ne voulant pas entendre cette « voix qui pleurait et qui allait me dire de ne pas partir » car en Erythrée lorsque tu quittes le pays, tu n'as plus le droit d'y retourner. Estimant qu'il n'avait pas le choix, Tesfit est passé par la Lybie où il a été enfermé pendant plus d'un an dans un camp de travaux forcés, « traité comme un animal, même un chien était bien traité là-bas », suivant ses propres mots.

Voici qui peut expliquer son passage dans 4 centres différents à la lumière des différentes théories :

**Tesfit raconte** son vécu d'une manière qui peut sembler ambiguë. Il parle de ce qu'il a enduré avec une telle légèreté, comme s'il parlait de quelqu'un d'autre, que cela devient pénible et difficile à écouter même pour nous qui avons l'expérience de tels témoignages. Il durcit à peine les traits du visage tout en gardant un sourire lorsqu'il décrit ses souffrances au Soudan et en Lybie et il sourit fort lorsqu'il parle de sa vie dans les 2 centres par lesquels il est passé.

*Madame, moi avant, je n'aimais pas le centre...C'était difficile...très difficile...Depuis onze ans, on me donne des ordres, on me dit de faire ça ou ça...Je n'avais pas le choix, madame...comme si j'étais encore un gamin...Mais dans le centre, c'était pour être réfléchir tranquillement, pour réfléchir, pardon... J'ai laissé ma maman avec mon frère et ma sœur sans vie, et je voulais juste réfléchir comment faire pour avoir des papiers et eux ils me disent*

encore de nettoyer et de faire ça, ça, ça...Je ne voulais pas...Partout où j'étais avant, je devais suivre les ordres mais ici, j'en avais déjà marre, pour moi j'étais grand...16 et demi, c'est beaucoup...Je voulais juste dormir, manger...me réveiller quand je voulais, manger quand je voulais, parler quand je voulais, tout le monde m'énervait...Après tout, je n'étais plus au Soudan, encore pire en Lybie...Moi j'avais ma famille en tête, j'avais ma famille en tête, c'était important...plus important que tout...Je suis le premier dans ma famille, je devais m'occuper de tout le monde, ma mère, si elle aussi était morte, qui allait penser à mon petit frère et à ma petite sœur, madame ? Oui, on me disait que j'avais signé des papiers, mais ça, c'est pas grave, madame, tout le monde peut changer son avis...On m'avait beaucoup changé de centres, madame...Je n'étais pas discipliné...J'ai fait beaucoup de bêtises dans les centres parce que je n'étais pas bien...je me bagarrais beaucoup...Les madames dans les centres et les messieurs n'étaient toujours pas gentils avec moi. Eux, ils croient que c'est facile ?? Et puis, je ne voulais pas être dans un centre où on parle français. Je voulais partir en Angleterre, parce que là-bas tout le monde dit que c'est bien, je parlais un peu l'anglais, l'arabe, et deux langues de mon pays. Je n'aimais pas apprendre le français...Après madame, j'étais dans mon nouveau centre, mon référent était très gentil...Il a beaucoup fait pour moi. Je parlais avec lui quand je voulais, il me donnait beaucoup de conseils. J'ai même commencé à partir à l'école...et même jusqu'à présent je continue à partir, je travaille bien, et je parle bien français...Même qu'avant je n'aimais pas l'école, on ne faisait rien de bon. Les professeurs, beaucoup donnaient des exercices au tableau, en français, sans nous expliquer, et puis ils étaient sur leur téléphone...Dans cette école là, il n'y avait que des étrangers, c'est comme si on n'avait pas le droit d'étudier dans les bonnes écoles...Maintenant, je suis dans une bonne école, les professeurs m'aident beaucoup, je ne peux plus arrêter jusqu'à la fin, je dois avoir mon diplôme et en plus ma famille est déjà là. Avant, je ne pouvais rien faire comme je voulais que ma famille vienne...Ma vie... on dirait que quand une chose terminais, je devais chaque fois penser à la prochaine. D'abord c'était venir en Europe, après c'était avoir un centre dans lequel je me sentais bien, après c'était ma positive, après je devais faire venir ma famille...Et l'école était derrière tout ça, madame...D'abord, j'ai fait six ans que je partais pas à l'école, mais seulement travailler et réfléchir où dormir, comment manger, comment voyager et comment être avec ma famille. L'école c'était pour moi une perte de temps, surtout comme l'école DASPA là n'était pas bien; pas du tout envie de me réveiller pour aller encore dormir en classe au lieu de dormir

*chez moi....Je prends soin de ma famille mais encore mieux ici, j'ai montré à ma maman pour aller à l'école en français. C'est important et j'ai inscrits mon frère et ma sœur à l'école...Ils sont contents et je suis très contents. J'ai travaillé dur, je partais à l'école et je travaillais comme étudiant les WE, et les vacances pour les tests ADN, les billets et les visas...Ma maman m'a aidé un peu mais j'ai tout fait...Madame, je suis devenu très calme, dans ma tête... Avant, je réfléchissais beaucoup et mes amis m'ont beaucoup aidé ; mes amis dans mon dernier centre...Comme à l'époque j'étais le seul MENA érythréen, j'avais beaucoup des amis de partout, ça me faisait du bien...Parfois, je retourne encore les voir dans le centre. Quand je regarde en arrière, je crois que même dans les centres que je n'aimais pas, ils m'ont fait du bien,. J'ai bien grandi maintenant,... Je n'aimais pas la Belgique et le français, maintenant je n'ai pas envie d'aller en Angleterre. Ma mère me dit qu'elle veut aller à Anvers mais je lui dit que c'est bien aussi ici...Je suis content, elle me fait à manger comme quand j'étais enfant...Elle ne savait pas tout ce que j'avais vécu depuis qu'on s'était quitté à treize ans, et maintenant je lui ai tout dit... elle pleure beaucoup, elle me dit maintenant que c'est maintenant que je suis un grand garçon, pas avant mais elle n'avait pas le choix...Et moi je suis très content pour eux, je suis très content qu'on soit en famille...Madame...c'est la vie. Je n'avais pas cherché ça mais ça m'est arrivé, ça m'a rendu fort... Sinon, avec tout ce que j'ai vécu là-bas, plus rien ne pourrait me casser; sauf que je tomberai amoureux un jour et que aussi si j'ai des enfants...jamais j'accepterai que mes enfants vivent tout ça ...*

## Analyse

### L'âge dans la culture

Dans la plupart des cas, tant la perception que la définition de l'identité d'un jeune en tant que personne mineure dans le pays d'accueil diffère de celle de son pays d'origine. A la mort de son père, Tesfit a pris son rôle de « chef » de famille à cœur. Une fois en Belgique, poursuivant le but de continuer à pourvoir aux besoins de sa famille, il a eu de la peine à s'adapter aux dispositifs mis en place pour l'accueil des MENA. Les "failles" qu'il a trouvées dans les Centres d'accueil et le DASPA (l'obligation d'aller à l'école, l'interdiction de travailler et de gagner l'Angleterre, le pays de son choix) l'ont contraint à se positionner davantage comme un enfant incapable de prendre ses propres décisions que comme l'adulte responsable qu'il pensait être.

## Le poids de l'origine étrangère

Il apparaît que le passé de Tesfit n'a pas été pris en compte dans les deux dispositifs retenus. Comme le souligne Sayad lorsqu'il critique la sociologie de l'immigration, le parcours prémigratoire comme la vie sociale de Tesfit dans son pays d'origine ont été négligés par la structure d'accueil pour se focaliser sur ce son seul vécu en Belgique. Tesfit se rebelle; ce qui lui valut plusieurs transferts disciplinaires.

## La construction identitaire

Tesfit a toujours mal vécu sa catégorie de mineur l'empêchant de continuer à être responsable de sa famille. Cela évoque la notion d'identité sociale basé sur l'identité pour soi développé par Claude Dubar. Il est manifeste que le traitement qu'il a connu dans les différents dispositifs a occasionné des ruptures préjudiciables à sa construction identitaire.

## La carrière sociale

Durant son parcours au sein des différents dispositifs, Tesfit est passé de l'adolescent "rebelle" au jeune homme de vingt ans autonome. Il a continué son parcours scolaire, a travaillé durant les vacances et finalement réussi, comme il le souhaitait, à faire venir sa famille. En ce sens, il a pu accomplir la carrière sociale souhaitée.

## La stratégie identitaire

On peut constater que Tesfit a maintenu sa culture d'origine et son identité tout en établissant des contacts au sein de la société d'accueil. Content de fréquenter des camarades de classe belges ou d'autres origine que la sienne, il s'est positionné dans un refus du stigmatisme ethnique et de l'assimilation pure.

## **Diomandé,**

Diomandé est orphelin de 2 parents, qu'il n'a jamais connus. C'est sa tante maternelle qui l'a élevé. Elle n'a pas eu d'enfant et il n'a connu que souffrances avec elle. Il n'avait jamais été à l'école car sa tante ne voulait pas. Elle préférait l'envoyer vendre au marché du matin au soir. Parfois il dormait dehors car lorsqu'il n'arrivait pas à vendre correctement, sa tante le traitait de sorcier et lui disait qu'il sabotait ses affaires. Il ne mangeait pas tous les jours et lorsque ça arrivait, il ne mangeait pas toujours à sa faim. Il était battu pour un rien au moins une fois par semaine, au point qu'elle a lui a un jour cassé une jambe car il jouait au football au lieu

d'aller à l'heure au marché. A 13 ans,, un « grand » du quartier lui a proposé de l'aider à s'enfuir avec lui pour aller en Europe en lui disant qu'il lui paierait tout. Il a accepté de le suivre sans hésiter n'ayant aucun avenir et n'ayant connu que des malheurs. Ce « grand » l'aimait bien et l'avait déjà aidé auparavant en lui offrant un peu de monnaie et de la nourriture. Il le faisait assez souvent. Ils sont parti ensemble sans prévenir sa tante. Ils ont traversé plusieurs pays pour finalement arriver en Lybie où ils ont été amenés dans un camp des travaux forcés. Le « grand » est resté quelques jours avec lui puis il est parti en lui disant qu'il allait revenir et il n'est jamais revenu. Diomandé raconte que lorsque le « grand » était avec lui, il le protégeait, même s'il faisait des travaux forcés. De temps en temps il lui amenait un peu de pain. A son départ, tout a empiré. Sa vie est devenue une souffrance indescriptible. Il ne comprenait pas ce qui leur arrivait à lui et aux autres milliers de migrants. Diomandé me dit " Madame, en Lybie, l'homme noir n'a aucune valeur, peu importe son âge. Ta couleur de peau uniquement détermine ce qu'ils vont te faire... ». Il est resté dans ce camp pendant un an et demi. Ensuite ils l'ont relâché pour le mettre dans un « bateau » avec une centaine d'autres candidats à l'immigration vers l' Europe.

C'est avec un grand sourire que **Diomandé raconte** :

*Madame, je suis content que je suis encore dans ce centre. Depuis que je suis venu dans ce pays, je trouve que j'ai de la chance que je n'ai jamais eu quand je grandissais... Le centre où j'étais avant, la madame référente m'aimait beaucoup moi et mon ami que j'ai rencontré à la gare du nord pour aller à l'Office. On était trois, un ami afghan, l'autre syrien, et moi-même. L'ami afghan, est en Allemagne mais on est toujours en contact jusqu'aujourd'hui et mon ami syrien est comme mon frère... Madame, quand je suis arrivé dans mon 1<sup>er</sup> centre, je dormais pas... je faisais des cauchemars, je revoyais ce que j'avais vécu en Lybie et même, je ne sais pas pourquoi, je revoyais tout ce que j'avais vécu quand j'étais au pays avec ma tante... La madame référente avait remarqué que même si je rigolais beaucoup, souvent quand je pouvais, j'allais rester tout seul dans mon coin... Madame, je ne vous cache pas, je ne faisais que pleurer... Quand je voyais les gens, je rigolais tout le temps mais dans le fond de mon cœur, j'attendais que les gens disparaissent pour pleurer... Madame, j'ai beaucoup souffert dans ma vie avec ma tante et puis eh... en Lybie, on était comme des esclaves... C'est vrai que le « grand » là, j'avais compris qu'il m'avait vendu aux arabes là en Lybie et les travaux forcés, c'était comme si je payais le prix de moi-même... Madame, j'ai fait presque deux ans là bas, je ne sais pas comment même je suis normal aujourd'hui... mais je pense que*

je lui pardonne puisqu'il n'était pas de ma famille. Mais ma tante a voulu me détruire, je n'avais rien fait...elle voulait me faire du mal tout le temps...me casser la jambe puisque j'aimais le football seulement...Je pleurais quand je voyais les autres enfants jouer et aller à l'école...En tout cas, si la madame référente n'avait pas remarqué ma souffrance, je pense que je serais peut-être devenu fou...Je pleurais tout le temps, je ne dormais pas la nuit...j'avais peur de fermer les yeux parce que je revoyais toutes les mauvaises choses...Madame la référente m'a proposé de voir un psychologue. J'ai accepté parce que j'avais peur de devenir fou...ça m'a beaucoup aidé...C'était très loin du centre...le centre était loin de tout...Parfois même là-bas aussi, on dirait qu'on était dans la forêt, madame (il rit aux éclats)...On dirait la forêt que j'ai beaucoup traversé la nuit pour aller voyager d'un pays à l'autre, sauf le désert, madame...ahhh...madame, la vie...Et même quand j'ai quitté le premier centre, je ne voulais pas...ce centre là fermait...On nous a dit comme ça, que dans deux semaines ou une semaine vous allez changer de centre...On a pleuré tous...Chance qu'on nous avait dit qu'on pouvait choisir le centre...moi et mon ami, on a eu la chance parce qu'on nous avait dit qu'il y avait de la place pour nous deux là où on avait choisi...On a profité pour choisir un centre tout près de la ville et non dans la brousse là...Et dans le nouveau centre aussi les gens étaient très gentils avec moi...très très gentil...Madame, la seule mauvaise chose c'est ma tutrice...Elle ne venait pas du tout me voir, ne me téléphonait pas...Elle avait beaucoup d'autres MENA, elle était avocate... On dirait qu'elle s'en foutait de moi, quoi...elle est venue me voir peut-être seulement deux fois, c'est tout...J'enviais mes autres amis; c'était très bien pour eux et leur tuteur...A l'école aussi, j'aimais pas avant...enfin, j'aimais beaucoup l'école mais les professeurs là s'en foutaient des réfugiés, je crois...C'était mon rêve, l'école, mais je voulais abandonner à cause d'eux...Je n'ai pas eu l'envie de continuer alors que j'aimais beaucoup... Heureusement mon référent m'a écouté, il m'a changé d'école et maintenant je suis très content, je me sens important...DASPA c'est pas bien...Moi, je voulais étudier mais les autres dérangeaient et les professeurs ne faisaient rien...On leur disait, demandait chaque fois que moi et mon ami, on voulait vraiment écouter; mais les professeurs ne faisaient rien...En plus, les autres n'arrivaient pas à vite apprendre, nous on avançait mais eux, pas beaucoup...on devait suivre leur rythme...Madame, je ne savais pas lire, ni écrire...mais dans mon quartier, le soir, j'allais jouer avec un copain, il me montrait à lire et écrire un peu...je me sentais très heureux de jouer à ça avec lui...Madame, vous savez, mon référent m'avait parlé de la famille d'accueil.

*Quand j'ai demandé à ma tutrice, au départ elle ne voulait pas... elle a dit pourquoi tu veux ça alors que tu m'as comme tutrice...Je suis resté très poli mais je lui ai dit: "Madame, déjà je ne vous vois jamais et puis quand je vais avoir dix-huit ans, ça sera la fin avec ce que je n'ai pas déjà, alors qu'une famille d'accueil c'est toute la vie, madame"...Alors, là, elle a fait la demande pour moi...et madame, j'ai beaucoup de chances, car je suis tombé sur une famille qui me rend heureux et qui me donne tout ce que je n'avais jamais eu de ma vie; de l'affection et de l'amour maternel....Et même que ma maman d'accueil avait vécu quand elle était jeune, en Côte d'Ivoire et elle sait très bien faire la nourriture de là-bas...J'attend mes papiers Inch'Allah...*

## Analyse

### Construction identitaire

Selon Gofman, « présentation de soi » est exprimée par nos comportements, notre habillement, nos propos, etc., visant à donner une certaine image de soi dont nous attendons qu'elle soit confirmée par autrui. L'individu dispose de plusieurs identités dont il actualise l'« une » selon les contraintes de la situation où il se trouve et selon ses désirs et intérêts.

Suite aux traumatismes vécus dans son pays d'origine et lors de son parcours migratoire, Diomande a développé un système de défense face à ses ressentis en donnant l'image d'un garçon perpétuellement joyeux. Sa référente ayant remarqué la dichotomie entre l'attitude du jeune MENA et les blessures qu'il dissimulait, Diomande a été conduit chez un psychologue. Suite à l'aide de ce dernier, il a pu extérioriser les sentiments enfouis en lui.

### Carrière sociale

Passé de l'enfant des rue à celui de MENA, Diomande a pu réaliser le rêve de reprendre des études. N'aimant pas le système DASPA dans lequel professeurs et élèves manquaient à ses yeux de rigueur et de motivation, il a demandé à son référent d'être inscrit dans une "école normale" au sein de laquelle il a pu s'épanouir en compagnie de jeunes belges.

### Concept de stratégie identitaire

On retrouve dans l'attitude de Diomandé la stratégie identitaire de l'assimilation individuannte. Il a désiré suivre les cours dans une école qu'il qualifie de normale, avec les étudiants

"normaux"; dans son esprit, des étudiants belges ou étrangers ne vivant pas dans un centre mais ayant envie d'étudier.

## **Thairou,**

A l'âge de 15 ans les parents de Thairou lui ont présenté son futur mari, son cousin germain. Selon la coutume, elle n'avait pas d'autre choix que d'accepter par crainte de créer des problèmes entre son père et sa sœur aînée (la tante de Thairou). Et comme si ce n'était pas suffisant, son futur mari a absolument exigé que Thairou soit excisée avant le mariage. Le papa est cadre moyen dans une société internationale dans la capitale et a vécu quelques années en France avec sa femme et leurs trois enfants (dont Thairou, leur fille unique). La famille, bien que moderne, est attachée aux coutumes et traditions du pays. Lorsque la famille est retournée s'installer en Guinée, Thairou avait 14 ans et demi. Ses deux frères étant restés poursuivre leurs études en France, elle a demandé à pouvoir passer quelques jours de vacances auprès de ses frères et d'en profiter pour aller acheter ses vêtements de mariage. Avec l'aide et la complicité d'une de ses tantes, elle est venue en Belgique demander l'asile, craignant la grande famille en France.

## **Thairou raconte**

*Pour moi madame...ils m'ont cassé...La confiance, plus jamais...Quand ta propre famille te ment, comment voulez-vous que je fasse encore confiance à eux ? Les adultes ? On te dit que tu es trop jeune pour vivre seule avec tes grands frères à quatorze ans et demi, en même temps, c'est à cet âge là même qu'on t'annonce que tu es prête à être mariée, c'est quoi, ça ? Qui suis-je, une enfant ou une adulte ? Une enfant n'est pas supposée être mariée...Je n'aurais jamais imaginé que ça pouvait m'arriver, que c'était vrai de nos jours...Moi, quand je vois ces familles qui ont des enfants de cet âge là ici, ça me fait plaisir; je me dis qu'ils sont protégés...L'Afrique c'est dur, madame...La confiance là, ça se mérite, madame...C'était dur dans le centre et même avec mon avocate...J'ai mis du temps, beaucoup beaucoup de temps avant de commencer à raconter mon histoire à mon avocate, à ma tutrice, tout ça...Je savais que j'étais en sécurité dans mon centre, même s'il y avait aussi des familles guinéennes, je n'avais pas peur ...Mais ils m'ont enlevé la joie de vivre...J'étais dans ma chambre au centre avec trois autres jeunes filles qui ne venaient pas de mon pays et je me sentais bien...J'étais dégoûtée de ma nationalité, de « ces sales coutumes »...Maintenant mes parents m'appellent pour me demander pardon, mais tout est cassé...Ils m'ont dit que c'était comme ça leur coutume...Mais qui est plus*

*important ?...Quelque part, cette expérience est aussi bien, je vais pouvoir continuer mes études...Je me suis inscrite à l'université...vu que j'avais étudié plusieurs années en France, je suis restée dans le système DASPA seulement 3 semaines... La directrice de l'école et les professeurs étaient attentifs et ils ont très vite compris que je n'avais pas besoin de ça ...En attendant lorsque j'étais là-bas, ça me permettait de me remettre de ce que j'avais vécu...J'ai aussi eu de la chance que mon référent, c'est quelqu'un de bien...J'étais agressive envers lui, mais il était fort patient...Je crois qu'il est fait pour ce travail...Tout le monde l'aimait dans le centre...Il s'est occupé de moi et m'a mise en confiance et c'est grâce à lui que j'avais commencé à faire confiance peu à peu...Il a fait un grand travail, il avait aussi tout de suite compris que j'avais besoin d'un psychologue en urgence...ça m'a pris du temps pour commencer à faire aussi confiance au psychologue, mais je suis contente...Je me projette dans le futur et je suis confiante...J'ai des amis de mon âge, des amis belges et des autres pays et ça me fait plaisir. Je pense même que j'épouserai un blanc (rire) quand je finirai mes études...J'aurai mes propres enfants un jour et je me battraï pour eux et je me battraï pour les autres enfants aussi...Je serai une femme très forte...*

## Analyse

### L'âge, une question culturelle

Comme le souligne Olivier Galland, dans le contexte d'asile comme dans les sociétés traditionnelles, l'âge occupe un rôle primordial et est bien à la base des différentes règles de vie mais aussi à la base de son organisation. L'âge et le sexe sont les éléments évidents de la stratification sociale et toute société est divisée par des frontières d'âge. Les statuts et les rôles sociaux sont organisés de manière différente pour les hommes et pour les femmes.

Dans la culture des parents de Thairou, à 15 ans, une jeune fille est en âge de se marier et d'avoir des enfants. En revenant dans la société européenne, elle savait qu'elle allait retrouver une identité d'enfant qu'elle avait connu et qu'elle ne voulait pas perdre.

### Concept de stratégies identitaires

Etant dans un rejet complet de sa culture en raison de l'expérience vécue, Thairou se positionne dans l'assimilation conformante. Elle est prête à abandonner son identité et sa culture d'origine pour chercher à établir des relations avec la société d'accueil. Dans un souci

de protection, elle est prête à adopter la culture de la société d'accueil au détriment de sa culture d'origine.

## Grâce

Grâce est arrivée du Congo RDC, elle avait 16 et demi. Elle et sa mère, ainsi que ses trois petites sœurs ont fui les tueries dans le Kasai Occidental. Elles se sont cachées plusieurs jours dans une forêt, avant d'arriver après plusieurs jours de marche et un camp de déplacés. C'est de là qu'elle a pu avoir l'aide d'un prêtre catholique pour venir en Belgique. Elle a obtenu son statut de réfugié un an après son arrivée et depuis, elle vit seule et attend que sa mère ainsi que ses petites sœurs arrivent. Avant cela, elle a été placée dans un centre pour MENA filles.

### Grâce raconte :

*J'étais assez indépendante lorsque je suis arrivée ici. En Afrique je vivais dans un village et ma famille est pauvre. Je marchais une heure du temps pour aller à l'école, une heure pour rentrer à la maison...J'aidais beaucoup ma maman pour faire beaucoup de choses. Mon père l'avait quittée pour aller vivre avec une autre femme. Il disait que ma maman, moi et mes petites sœurs on étaient sorcières...Je savais que ce n'était pas la vérité parce que beaucoup des hommes quand ils ne veulent pas encore de leur femme, c'est ce qu'ils disent puisqu'ils savent que les gens vont accepter seulement...On souffrait beaucoup mais beaucoup de gens ne nous aidaient pas parce qu'ils croyaient ce que mon père disait...Avec tout ça, quand je pense, je crois que c'est méchant...mon père était méchant...Ma pauvre mère, elle a beaucoup souffert...J'étais jeune quand mon père avait fait ça...J'avais 12 ans seulement...Quand j'étais avec les autres jeunes dans le centre, j'aimais beaucoup préparer la nourriture pour tout le monde...Même les assistants étaient fiers de moi...Ils sont gentils...ils me donnaient du courage quand je pleurais...Ma mère et mes sœurs me manquaient beaucoup...Je ne sortais pas beaucoup de ma chambre, seulement pour manger et aller à l'école ou parler avec mon assistant social et mon tuteur...J'avais parfois envie de l'appeler papa. Je voulais que mon père soit comme lui...Je ne voyais pas sa couleur (rires). Pour moi, il était normal...il me traitait comme si j'étais sa propre fille...Il m'a dit beaucoup de choses... il me disait souvent: " Quand tu seras majeure, je ne serai plus là comme tuteur mais tu peux me donner de tes nouvelles si tu veux"...Et quand je me plaignais d'une distance, il me faisait rire...Il disait: "Tu as couru le marathon de 20 km tous les jours et tu te plains d'une distance de 500 mètres"...ça me donnait après beaucoup de courage...C'est vrai*

*madame, quand on arrive ici, je crois qu'on oublie un peu qu'on a souffert plus qu'ici...on oublie...C'est pas bien, ça...Et pourtant je ne sais pas comment j'ai fait pour marcher beaucoup de jours avec ma famille, et on n'avait pas assez à manger...ça fait grandir...C'est comme une école de la vie...Tu apprends à manger la nourriture des autres pays...Mais la nourriture de chez moi me manquait (rires)...Ce que j'aime aussi dans ce pays, c'est l'importance qu'ils donnent à l'école...Ce n'est pas facile de se réveiller la nuit, aller à l'école la nuit et dormir la nuit aussi...Mais c'est pour une bonne raison...Heureusement qu'on m'a préparée à ça...sinon, comment j'allais faire ?*

## Analyse

### Construction identitaire dans les dispositifs

Grâce s'est adaptée "facilement" à sa nouvelle vie dans le centre. En désirant la reconnaissance de son référent et des autres travailleurs du Centre et en cherchant à plaire en faisant la nourriture pour tout le monde, Grâce s'inscrit dans le concept d'identité sociale, développé par Claude Dubar. Elle cherche à correspondre à une image qu'elle désire renvoyer aux autres, ce que Dubar définit comme l'identité pour autrui.

### Carrière sociale

En intégrant à nouveau le système scolaire qu'elle avait dû quitter dans son pays d'origine, Grâce a réussi à retrouver une image positive d'elle même. Elle suit les cours avec assiduité malgré la difficulté de se lever le matin en hivers. Ayant été reconnue comme réfugiée, elle attend sa famille qui devrait bientôt la rejoindre.

### Stratégie identitaire

Grâce aime être avec les gens du pays d'accueil et d'autres origine que la sienne. Elle garde son identité congolaise tout en établissant des contact avec la société belge. Elle est heureuse d'être en Belgique même si sa famille et la nourriture du pays lui manquent. Elle se positionne ainsi dans l'assimilation individuante.



**Elizabeth Kobi :**

Elle a grandi dans une famille aisée au nord du Cameroun et était heureuse jusqu'à ce qu'elle déclare à sa famille qu'elle était homosexuelle. Elle est venue à l'âge de 17 ans en Belgique, aidée par une association pour la protection et le droit des homosexuelles. Elle a été rejetée par sa famille, ses amis du fait de son homosexualité. Elle a connu la prison à 16 ans et demi et ce sont ses propres parents qui l'ont fait emprisonner. Avant l'emprisonnement, elle a été battue plusieurs fois, maltraitée et privée de nourriture dans le but de la convaincre de changer.

Elle a obtenu son statut de réfugié après 6 mois...Aujourd'hui, elle vit seule et passe en 1<sup>er</sup> année de Master en psychologie.

**Elizabeth Kobi raconte :**

*Le centre où j'étais a mis tout en place pour que je me sente à nouveau humaine...Je leur montrais que j'étais forte et joyeuse, mais au fond de moi j'étais meurtrie...Je faisais semblant pour tout...même que le centre me faisait penser un peu à la brousse dans laquelle on m'avait amenée pour me tabasser...Mais les assistants m'ont amenée me promener là-bas et là aussi, j'ai fait semblant de montrer que ça me faisait du bien...Mais après, je regarde tout ça derrière moi et je me dis que ça m'a aidée à surmonter la peur de la brousse...Madame, vous savez, quand je faisais semblant, c'est aussi parce que je pensais que je n'avais pas le choix car le fait d'avoir dit la vérité de dire ce que j'étais, de dévoiler une partie de mon identité m'a causé des problèmes qu'une jeune fille n'est pas supposée connaître dans sa famille...Madame, aujourd'hui je vous parle en vous regardant droit dans les yeux car je n'ai plus honte de ce que je suis, je ne suis plus gênée...Je me rends compte que je n'avais rien fait de mal...J'avais perdu le sens de dire la vérité même quand j'ai rencontré mon avocate et ma tutrice la première fois...Je m'étais dit qu'elles vont me faire du mal si je dis la vérité...Je n'avais confiance qu'en mon assistante sociale...Cette mauvaise expérience, après cinq ans, je me rends compte qu'elle m'a rendue bien forte...Je ne sais pas ce que j'aurais fait si les assistants ne m'avaient pas donnés autant d'attention et d'amour...En plus, j'avais eu la chance d'être seule pendant quelques mois, c'est seulement après qu'on a amené d'autres jeunes filles...L'entente se passait bien...Au tout début, j'avais peur, mais je crois que les assistants ont tenu compte de ça...Ma référente a vraiment*

*fait attention à mon cas, car j'avais besoin de dormir tranquillement aussi la nuit...Je partais à l'école quand j'étais dans le centre, et j'ai continué sans problème après...Mon école était super bien...Mes professeurs m'ont beaucoup aidé pour vite sorti de la classe DASPA et ensuite aller dans une classe normale...J'avais des bons points grâce à tous ces soutiens...Ils étaient contents, ma référente et les professeur, de mon évolution...Ils m'ont traitée comme un être normal...Je n'y croyais pas au début mais après, j'ai commencé à penser effectivement que c'est ma famille qui n'était pas normale. Je ne suis plus en contact avec eux, même après toutes ces années...J'ai trouvé ma famille ici...*

## Analyse

### Construction identitaire

On retrouve le concept de la "présentation de soi" de Goffman dans le récit de Elizabeth. Au début, comme elle le dit, elle donne une autre image d'elle même aux personnes qui interagissent avec elle. Dans le souci de préserver sa dignité de fille de bonne famille, peut-être ou tout simplement avec ce qu'elle a subi dans sa famille, elle avait décidé de plus se dévoiler, de ne plus dévoiler la personne qu'elle était, son identité. Elle jouait un autre rôle que le sien. Celui d'une personne joyeuse alors qu'elle était meurtrie.

### La carrière sociale

Selon Howard Becker, la carrière est un processus d'apprentissage et d'une pratique Elizabeth a connu la prison et d'autres humiliations à l'âge de 16. Aujourd'hui la jeune femme s'en sort plus tôt bien. Elle a aussi fait une carrière sociale comme Howard Becker le dit dans son concept: "une carrière sociale, il s'agit d'un processus d'apprentissage d'une pratique et d'un changement de l'identité sociale".

### Stratégies identitaires

Elizabeth n'a pas eu de problème à aller vers d'autres cultures, à part au début de son arrivée dans le centre où elle était méfiante à cause de ce qui lui était arrivé au pays.

## **Bassir**

Bassir est un jeune afghan de 19 ans, qui est arrivé à l'âge de 15 ans. Il a quitté son pays à 14 ans, accompagné de sa mère, son petit frère et son neveu de 2 ans. Bassir a perdu son père et

son frère aîné de 15 ans son aîné, lorsqu'il avait 12 ans. Ils ont été tués par les talibans. A l'âge de 8 ans, il était berger et ne fréquentait pas l'école. La seule école qu'il fréquentait une fois par semaine était l'école coranique. La peur des talibans, la pauvreté et la misère ont poussé la famille à aller en Iran afin de pouvoir rejoindre la Belgique car l'un de leurs voisins s'y était installé avec sa famille. Arrivés à la frontière de l'Iran-Turquie, les militaires iraniens ont tiré sur les migrants. Dans la panique, la famille s'est séparée. Les passeurs ont demandé à Bassir de s'enfuir en lui disant que sa famille était pour prendre de l'avance et qu'ils se rencontreraient une fois arrivés en Turquie. Arrivés en Turquie, il est resté plusieurs semaines car ils ne voulaient pas partir sans sa famille. Mais ne la trouvant pas, il a continué son périple jusqu'à arriver en Belgique. Partout où Bassir est passé, il a cherché à retrouver les siens, posant la même question à tout le monde en donnant la description de sa famille...

**Bassir raconte :**

*Madame, j'avais tout perdu...tous mes repères...Je ne me retrouvais pas...Je ne connaissais pas la langue en Belgique...Tout ce que je faisais durant tout le parcours était pleurer...Depuis le moment où je ne voyais plus ma famille...Je ne sais pas ce qui se passait...Je n'avais jamais pleuré comme ça...on m'avait dit que j'étais un grand garçon...Madame, j'étais un bébé...En Afghanistan, en Iran, je connaissais la langue...Je n'étais plus le berger...Quand j'avais même 8 ans, je partais un peu loin avec mes animaux...toute la journée je partais...et je rentrais le soir pour manger et dormir...Comme un homme...En plus dans mon village, c'est à 12 ans que tu deviens un homme...Je protégeais ma famille...J'étais capable...Mais là...je ne sais plus...j'étais perdu...J'avais besoin de mes parents, de ma mère...C'est elle qui devait me dire...m'aider...Mais madame...j'ai eu beaucoup de chance après...Dans mon centre, les assistants étaient très gentils...mais le centre était très grand...Il y avait des familles afghanes, ça me faisait penser à ma famille...Ils ont eu pitié de moi, ils m'ont mis dans une chambre avec deux autres afghans. Eux, ils parlaient un tout petit peu français déjà...C'était bien, mais aussi le centre quand même était grand...en plus dans la brousse comme ça...Je ne comprenais rien...Je ne savais pas pourquoi le centre était dans la brousse...ça faisait penser aux choses quand je venais ici en Belgique...ça aussi ça me faisait pleurer...Je ne comprenais rien...du tout...Du commissariat au centre...Mais madame, je pleurais...ce n'était pas possible d'arrêter...même quand je voulais...Mon assistant a pris rendez-vous chez un psychologue pour moi...Au début j'allais deux fois par semaine et après c'était trois fois par mois...Il m'a beaucoup aidé...Il*

m'écoutait seulement...il parlait ma langue...Je ne voulais pas aller à l'école...Je ne connaissais pas l'école...Je ne savais pas pourquoi et comment je pouvais aller à l'école...Je n'avais aucune nouvelle de ma famille...Comme je pleurais beaucoup, on avait commencé à faire des recherches sur ma famille...Je ne mangeais presque pas...Je ne dormais pas...Je n'allais pas à l'école...Difficile madame...Personne m'avait dit que ça allait m'arriver...personne...Après trois mois, on a retrouvé ma famille...Quand j'ai téléphoné, c'était la sœur de ma mère, je croyais que j'allais tomber dans les pommes...Avec maman et mon frère on a beaucoup pleuré...Mon tuteur aussi était très bien...Il m'avait soutenu mais il ne comprenait pas pourquoi je ne partais pas à l'école...A l'école madame, je partais mais je ne comprenais rien du tout...Je dormais en classe...je ne comprenais pas... Dans la 1<sup>ère</sup> classe DASPA, le professeur n'était pas bien du tout madame...Après on m'a mis dans une autre classe DASPA et là on me supportait beaucoup et motivait...Mais madame...quand j'ai eu les nouvelles de ma famille je ne sais pas...Tout le flou était parti...Je ne sais pas, madame...J'ai commencé à apprendre...Tout le blocage avait disparu...J'ai commencé à parler, à lire et à écrire...Là, je viens d'avoir mon CESS en électricité...Mes professeurs et les assistants étaient très fiers de moi...Madame...Ce n'est pas bien l'école coranique...ce n'est pas normal...Il y a beaucoup des enfants intelligents...Pourquoi les parents perdent leur temps à les mettre là-bas ? ça ne devrait pas être comme ça du tout...J'étais berger à huit ans, ce n'était pas normal...On m'a dit que j'étais adulte à douze ans...ce n'est pas vrai...madame...Douze ans adulte dans ton village, dans ta famille et on ne me dit pas que quand tu connais tout ça, tu es perdu...Moi, je pensais que je devenais fou...j'avais besoin de ma maman à 14 ans et même à 15, 16, 17 et jusqu'à présent...Je ne comprends pas pourquoi on dit qu'on est adulte à douze ans ?...Je trouve qu'on m'a menti...Je n'étais pas adulte...Je voulais faire venir ma maman, mon petit frère et mon neveu, malheureusement on me l'a dit trois mois avant mes 18 ans, c'était trop tard; mon avocate avait dit...Mais je parle beaucoup avec ma maman...Elle est rentrée en Afghanistan, souffrait beaucoup en Iran...Je suis souvent seul dans mon studio. Parfois on se rencontre avec des amis afghans et on mange ensemble...Je vais chercher du travail en électricité...Beaucoup de gens me disent que je suis capable d'étudier encore pour avoir un Bachelier mais je me sens pas capable...J'étudie comme un perroquet...je bloque seulement mais je ne suis pas très capable de réfléchir...Mes professeurs ont dit que je suis très capable mais je ne crois pas...Je vais voir...



## Age et statut du MENA

Après un parcours migratoire particulièrement dur, Bassir a découvert, une fois arrivé en Belgique, le statut de mineur et réalisé qu'il était loin d'y être considéré comme adulte ainsi que c'était le cas dans sa communauté d'origine. L'âge étant un constituant important de l'identité d'une personne, de la perception qu'elle a d'elle-même et de sa place dans la société (Galland sur la question de l'identité), Bassir a dû s'adapter à ce statut imposé. Il a intégré le système scolaire où, après un temps d'adaptation, il a finit par trouver ses marques.

## Construction identitaire

Avec la prise en charge dans le centre d'accueil où il a pu rencontrer d'autres MENA de sa communauté, Bassir a retrouvé certains repères. Avec l'aide conjointe de son référent et d'un psychologue, il a été rassuré et a retrouvé une certaine confiance en lui. Etant à nouveau en interaction avec les jeunes et son référent, il a pu à nouveau jouer un rôle conforme aux attentes sociales prescrites (concept de présentation de soi de Goffman).

## Carrière sociale et migratoire

Du jeune berger illettré de huit au jeune homme possédant un CESS, Bassir est passé par plusieurs carrières sociales.

## Stratégie identitaire

Bien qu'étant à l'aise au sein de la société d'accueil, il est manifeste que le contact retrouvé avec sa communauté rassure Bassir.

## **Racha**

Racha est d'origine rwandaise et est arrivée en Belgique en 2010. Elle a 25 ans aujourd'hui et vit seule dans un appartement situé à Anderlecht. Sa mère vit au Rwanda avec ses deux petites sœurs et son frère. Son père a été tué pendant le génocide. Elle pleure quand elle parle de la séparation avec sa famille. Un soir, sa mère lui a annoncé qu'elle devait partir en Europe car sa santé ne pourrait jamais s'améliorer si elle restait au Rwanda. C'est en pleurs qu'elle finit par accepter. La seule chose qu'elle ignorait, c'est que son départ était programmé sans retour... Elle souffre de diabète, est aveugle d'un œil et ne voit du deuxième qu'à 40%. Elle a reçu une greffe de reins il y a huit mois, après six ans de dialyse. Elle a vécu pendant trois ans dans des structures d'accueil avant de s'installer dans son appartement...

Avec son handicap, peu de choix s'ouvraient à elle et elle a été inscrite à l'IRSA (L'institut Royal des Sourds et Aveugles). Racha a arrêté ses études et est demandeuse d'emploi. Elle a envie de travailler mais elle pense qu'il lui sera difficile de trouver un travail.

**Racha raconte:**

*A 16 ans, j'ai appris à vivre loin de ma famille malgré mon handicap...Si je savais que je ne vais plus revoir ma mère, j'allais rester et mourir au Rwanda...La Belgique m'a donné l'espoir de vivre. Bien que je reste handicapée, je ne fais plus de dialyse toutes les semaines. Je pense des fois qu'un jour je vais me marier...C'est difficile de vivre avec les autres jeunes quand tu es handicapée. J'étais la seule malade, c'est dur... Je suis habituée maintenant. Mais le plus difficile était la nourriture. Des fois après la dialyse, on me disait qu'il n'y a rien pour moi, je montais dans ma chambre, je pleurais, pleurais. Personne ne le savait mais je pleurais souvent...Quand je suis arrivée au centre, mon assistant m'a demandé: « Quelles sont les études que tu as envie de faire ? » Cela m'a fait rire...ça faisait des années que j'avais arrêté d'aller à l'école . Au Rwanda, j'étais tout le temps à l'hôpital, je ne pensais plus aux études. Je me plaisais bien dans cette école malgré que j'étais tout le temps absente à cause des dialyses... je faisais la dialyse trois fois par semaine...Mon tuteur, je l'ai même déjà oublié. Mes assistants ont été là pour moi; lui, je ne le voyais seulement que quand on avait des rendez-vous à l'Office des étrangers. Mais, les assistants, il y en a certains que je prenais pour mes parents, ils venaient me voir dans la chambre pour me demander si je vais bien; ils m'ont conduit à l'hôpital, à l'école. Il y a des périodes où je me sentais très faible et c'était eux qui venaient me voir...Les assistants s'occupaient de tout, ils m'accompagnaient à l'hôpital, acheter des habits, ....Toute seule?!? Hahaha!!! Je ne m'imaginais pas dans une maison toute seule...Tu m'as vue quand je suis arrivée au centre, tu trouves que j'étais là pour des projets? Je n'avais pas la tête à ça. Maintenant, je pense si je vais revoir ma mère un jour... Hummmm, ils me manquent beaucoup».*

**Construction identitaire**

Fortement handicapée par un diabète sévère, Racha n'a pu suivre un parcours scolaire classique, ses traitements la contraignant à de nombreux rendez-vous médicaux. Ayant constamment besoin d'être assistée, elle se sent dépendante et reléguée à la carrière d'handicapée qui la stigmatise. Ses rapports à autrui en sont fortement affectés. Sa situation fait écho au concept de Stigmates de Paugam, concept inspiré par Goffman.

## Carrière sociale

Son handicap étant sérieux et manifeste, elle se sent reléguée dans une carrière dont elle ne peut sortir.

## Stratégie identitaire.

Réduite à son statut d'handicapée, elle échappe à la typologie de stratégie identitaire de Manço Altay en développant ses propres stratégies de survie.

### **Ashmat :**

Ashmat a aujourd'hui 20 ans et vit dans un centre mixte, et il occupait l'aile MENA quand il était mineur. Il a eu une réponse négative il y a 6 mois et a donc décidé d'arrêter l'école et travaille depuis ce moment là dans un car wash. Ashmat a quitté ses parents à l'âge de 16 ans, il a quitté ses parents à contre cœur. Son père l'a envoyé en Europe pour qu'il aille une meilleure vie. Il avait peur de l'avenir qui ne s'annonçait pas brillant pour son fils. En Afghanistan la famille vivait dans un village où les talibans venaient souvent chercher les jeunes garçons pour les amener avec eux. Sa famille vivaient bien. S'ils n'avaient pas beaucoup des moyens financiers, ils s'aimaient beaucoup et, attachés les uns aux autres, ils avaient juste ce qu'il fallait pour se nourrir et s'habiller correctement. Il est fils aîné d'une fratrie de cinq enfants. Un jour son père l'a appelé pour lui dire qu'il devait partir avec son cousin du même âge, mais il a refusé. Pour le convaincre de partir, son père a fini par lui dire qu'il partirait avec eux...Arrivé à la frontière iranienne, il lui a dit qu'il partirait dans une autre voiture avec des passeurs et qu'ils allaient se retrouver en Turquie. C'est la dernière fois qu'il voyait son père.

### **Ashmat raconte :**

*Monsieur, mon histoire je vais vous dire des choses que je n'ai jamais raconté à personne...Même pas à mon ancien référent...J'étais très proche de lui, même maintenant...Il est comme un grand frère pour moi...Je l'aime beaucoup mais j'avais honte de parler de comment j'étais venu...J'ai souffert...J'aimais beaucoup mon père, ma famille...Je ne voulais pas les quitter...Les passeurs étaient très méchant avec moi...Je ne parle pas beaucoup...Je ne sais pas pourquoi je n'ai pas la chance...C'est toujours moi qu'ils mettaient dans le coffre*

parce que j'étais petit de taille, à 16 ans...J'ai fait des différents trajets et frontières, chaque fois c'est moi qu'on choisissait pour aller dans le coffre ou même dans la portière de la voiture pour me cacher, pour laisser les places assises aux autres...Une fois, on était avec 5 autres personnes dans le coffre d'une petite voiture...Les gens étaient méchants avec moi tous les temps et puis je ne mangeais presque rien...Les passeurs nous donnaient deux œufs cuits durs et une boisson énergisantes parfois, parfois un peu d'eau. Ils disaient qu'à mon âge je ne devais pas beaucoup manger...Je lui disais que si j'étais un enfant mon papa n'allait pas me laisser seul, dans ces conditions comme ça, voyager...Monsieur, je ne sais pas avec cette souffrance, on m'a donné négative...C'est vrai que depuis mon départ m'a famille est allée à Kaboul, mais avant dans mon village, les gens étaient kidnappés tout le temps, c'est pour cela que mon père m'a fait partir, il avait peur...Monsieur moi, je fais pas confiance...Pas beaucoup confiance aux afghans...J'avais raconté ma vraie histoire aux gens et ils m'ont dit de changer sinon je vais avoir négative...Maintenant je regrette et je ne peux pas rentrer en arrière...Ma vraie histoire, c'est ma vraie histoire...quand je suis venu, j'étais perdu et je faisais beaucoup confiance seulement aux afghans. Je pensais qu'ils allaient me protéger...Maintenant je crois qu'il n'y a pas que ta nationalité pour que les gens soient gentils avec toi...Les gens de mon village ont des papiers à cause de ce qui se passe là bas et moi, j'ai changé...Je suis bien dans ce centre, même que quand j'étais MENA aussi, j'étais très bien...Les assistants, tout le monde est bien avec moi...Je n'ai jamais fait des problèmes ici...Mon assistant est très bien avec moi, c'est la même que quand j'étais MENA...Je vois encore mon référent...Beaucoup des amis qui sont dans les autres centres; ce n'est pas comme ça...Quand ils ne sont plus MENA, ils changent de centre et ils sont perdus pendant longtemps avant de s'habituer...Qu'est ce qu'on peut faire ? On doit chaque fois s'habituer et accepter la situation...En plus les assistants dans les autres centres ne sont pas toujours gentils comme ici...Mes amis me disent ça...Mais il y en a d'autres qui sont aussi gentils...ça me fait du bien de parler avec ma famille mais elle me manque beaucoup...Mon père voulait que je continue l'école, mais monsieur, comment je vais faire...J'aimais beaucoup avant...Mais depuis longtemps mes amis me disaient peut-être que si ta procédure ne marche pas comment tu vas faire pour avoir l'argent et quitter le centre ? Je ne les écoutais pas, j'étais fier de moi, de bien parler français...Le DASPA je t'assure monsieur, j'aimais pas...C'est quand j'ai quitté que j'ai commencé à aimer l'école parce que j'étais en professionnel, je savais ça pouvait me servir pour un bon travail...Mais le DASPA, c'était

*n'importe quoi...L'autre école DASPA, j'aimais beaucoup parce que mes amis me disaient que les professeurs étaient gentils et qu'ils faisaient attention aux élèves mais là où j'étais, excusez-moi monsieur...la même chose que la poubelle où on jette tout...Il y avait les élèves qui ne voulaient pas être là; les professeurs qui s'en foutaient de nous...mon assistant et mon tuteur ont accepté que je parte en professionnelle dans une autre école...Et là, j'étais bien seulement...seulement monsieur, depuis que j'ai eu négative, j'étais découragé...Et quoi mon avenir ? Et mon patron est gentil avec moi, il me traite bien...C'est un travail déclaré, je suis sérieux dans mon travail...Je pars à l'heure, je quitte aussi à l'heure...J'espère, Inch'Allah, que je vais avoir positive, monsieur...Je n'ai rien fait de mal, monsieur...*

## Analyse

### Construction identitaire

Les identités collectives trouvant leur origine dans les formes identitaires communautaires où les sentiments d'appartenance sont particulièrement forts, Ashmat s'est naturellement dirigé vers la communauté afghane de son centre d'accueil. Sur les conseils de certains de ces membres, il a créé de toutes pièces un récit qu'il a relaté lors de son audition au CGRA. En recevant une réponse négative, il a réalisé qu'il avait commis une erreur en se fiant à eux. Il a un rejet et n'a plus interagi avec les gens de sa communauté.

### Carrière sociale et migratoire

Suite à la réponse négative du CGRA tombée à ses 18 ans, Ashmat est passé du jeune MENA scolarisé à l'adulte travaillant au noir.

### Concept de stratégie identitaire

Rejetant sa communauté et se tournant vers le pays d'accueil pour y trouver les ressources nécessaires à l'élaboration de son avenir, Ashmat se situe dans l'assimilation conformante.

### **Arafate:**

Arafate a 17 ans et demi. Pour cause de fermetures, il a fait trois centres différents. Il vient d'avoir une réponse positive à sa demande d'asile. Il est donc reconnu réfugié. Il m'a accueilli avec cette très bonne nouvelle. Il vit à l'instant dans un centre mixte, mais il a connu aussi un centre MENA. Il est orphelin de père et de mère. Sa mère est morte en le mettant au monde.

Il a été recueilli par sa grand-mère qui est morte lorsqu'il avait 3 ou 4 ans, il ne sait plus très bien. C'est son oncle maternel qui l'a élevé par la suite. Il vivait donc avec celui-ci et sa famille. Il a commencé à travailler au champ de maïs, manioc et autres choses. Il était maltraité par son oncle et sa famille. Il n'avait pas le droit d'aller à l'école, mais les enfants de son oncle, oui. C'est lui qui faisait beaucoup de travaux ménagers lorsqu'il n'allait pas au champ. Il n'avait le droit de manger que le reste de la nourriture de la famille. Il ne mangeait pas à sa faim. Il se servait dans les champs de son oncle à leur insu. Un jour à l'âge de 14 ans, un monsieur lui a proposé de l'aide et il ne pouvait pas refuser car il souffrait beaucoup. Ce monsieur lui a dit: "Si tu veux commencer à manger tous les jours et dormir dans une maison tous les jours, vient avec moi dans un autre pays, en Europe, chez les blancs...". Avec le monsieur, il dit être passé dans plusieurs pays africains avant d'arriver à Tripoli. C'est le monsieur qui payait tout le monde pour passer. Arrivé là-bas, le monsieur est parti en les laissant entre les mains des autres personnes, des libyens.

**Arafate raconte:**

*Le monsieur m'a donné à quelqu'un pour me faire partir. C'est un passeur...C'est lui qui m'a fait passer par le Niger, l'Algérie, la Libye et puis l'Italie..Le monsieur là avait tout payé pour moi, pour qu'on m'amène...Le monsieur m'avait dit qu'il était passé par là en 2009 ou 2010...Il a insisté en me disant que c'était très très difficile, la route...Il m'a demandé si je suis prêt quand même parce que c'est vraiment difficile...Vu la vie que j'avais chez mon oncle, j'ai dit oui...je suis passé d'une personne à l'autre..Chacun a sa route pour faire partir les gens...Quand je suis arrivé à Tripoli, comme on était arrivé la nuit, le matin il nous a dit qu'il va chercher à manger...et il n'est plus revenu...Après on avait des arabes qui étaient venus, ils ont dit que le monsieur leur devait des sous et qu'on devait partir avec eux...et nous on devait rembourser cet argent là...Ils nous ont amené dans un campement...Il y avait beaucoup de gens...certains nous ont dit: "Qu'est ce que vous venez faire là...ici tu entres mais tu ne sais pas quand tu sors"....On a travaillé...on nous a dit qu'on devait travaillé pour rembourser mais on avait pas le droit de savoir combien de temps on devait travailler....Si on demandait, ils nous frappaient...Je travaillais dans la brousse avec des moutons, des bœufs, et autres...et aussi dans un champ de dattes...On ne mangeait pas, seulement le vendredi on mangeait...On nous donnait seulement du pain sec et de l'eau salée...On dormait dans un petit hangar près de là où on travaillait...On était à trois ou quatre... Je suis resté là-bas pendant trois mois ou quatre, à travailler de 5h00 à 20h00...Le vendredi, ils partaient. Ce*

sont leurs jeunes enfants qui nous surveillaient...On s'était enfui un jour, car un peu...un peu...ont coupé les fils barbelés qui nous entouraient...un vendredi, on a décidé de s'enfuir...Je me suis retrouvé dans un quartier des noirs, des nigériens, tchadiens et autres qui étaient aussi passés par là...Je ne connaissais que ma langue...mais je me suis approché de quelqu'un avec qui j'ai parlé à ma manière mais il a compris...Et lui, m'a amené chez lui, pour dormir...Il connaissait des libyens, et ils nous faisaient travailler...Pas un bon travail...On allait voler chez des gens..Comme des déménageurs, on allait chez les gens la nuit, les menaçaient et la maison restait complètement vide...J'étais payé et c'est avec ça que j'ai pu payer le passeur pour l'Italie..Je ne réfléchissais pas au lendemain...Arrivé en Italie, j'ai aussi travaillé en black...mais je ne voulais pas rester...Je me suis renseigné pour sortir de là et aller dans un pays où on parlait français...On m'a présenté à un passeur italien...Je lui ai donné ma photo passeport, et avec des papiers de quelqu'un d'autre, et un téléphone qu'il m'avait donné pour me guider à l'aéroport...Madame, c'est bizarre...Monsieur me guidait pour tout...comme on voit dans les films...C'était l'aéroport et je passais comme si de rien était...jusqu'à mon arrivée en Belgique. Je me suis renseigné pour aller faire une demande d'asile comme le monsieur m'avait expliqué...Après tout ça là, je me suis retrouvé dans un centre après...C'était dans la brousse mais les assistants étaient très gentils avec moi...Après un an et demi, le directeur nous a dit que le centre devait fermer...On nous a donné deux semaines pour nous préparer...mais on avait le droit de choisir où partir...J'avais beaucoup beaucoup d'amis là bas, et je me suis senti perdu...mal, quoi... C'est dur...C'est pas facile...On avait choisi avec mon ami de la chambre, l'autre avait quitté...On avait choisi un centre tout près d'une grande ville, quand même...Mais on n'avait jamais vu un centre aussi grand, madame...Je n'avais même pas imaginé que ça pouvait exister...Mais on était content parce qu'il y avait des adultes, des petits enfants...ça me faisait beaucoup de joie dans le cœur de voir toutes ces familles, de voir et rire avec les adultes, et jouer avec les enfants...ehhh, madame...j'étais très content... Mais quand même, pour parler encore des cauchemars, quand j'étais dans mon premier centre, ça m'a beaucoup marqué...Je crois que j'avais oublié ces choses là...Puisque je pensais chaque soir quand je voulais dormir, les images me revenaient...J'entendais les coups de feu tous les temps...Là bas, ils sont fous...Tout le monde a des armes...Ils tiraient juste comme ça, par plaisir...Quand ils achetaient des nouveaux pistolets, ils venaient choisir les gens comme ça, par plaisir et ils tiraient sur eux...parfois juste pour les blesser ou pour les tuer...Une fois, on attendait le

zodiac, autour du feu la nuit, et ils sont venus, ils ont tiré sur les gens comme ça...Je voyais tout ça la nuit, ça devenait une habitude...Et puis la traversée de la mer était dure, je me revoyais dans le bateau, madame...Quand j'étais dans le campement en Libye, j'avais un ami...je l'aimais beaucoup...C'était le plus jeune de tous, il avait 10 ans...Il était avec son oncle paternel...Un jour, son oncle s'est fait tué juste comme ça, je ne sais pas pourquoi...Et mon ami avant ça, il aimait beaucoup faire des blagues avec tout le monde...Il était très marrant, il était gambien...Quand on a tué son oncle...il a continué à blaguer et rire de la même façon, sauf qu'on dirait qu'il était devenu fou...Il n'arrêtait plus de rire et de blaguer...Il était perdu...Mais les mêmes libyens l'aimaient beaucoup aussi...et ils s'en occupaient...Un jour, ils ont décidé de le mettre dans le Zodiac avec les autres migrants et ce bateau là a coulé, mon ami était dedans...Je l'aimais beaucoup, on s'entendait très très bien...Il m'aimait beaucoup aussi...Tout ça, je le revoyais quand je voulais dormir... Puis, j'ai finalement décidé d'en parler...car j'avais décidé de commencer à aller à l'école mais avec ces cauchemars je n'allais pas pouvoir y aller....Et on m'a envoyé chez un psychologue qui m'a aidé...Je vivais quand même un peu bien après...Ma référente était très attentive...très gentille, vraiment...je me sentais bien...J'aimais bien l'école...Avant, j'étais gêné d'aller à l'école parce que je ne savais pas lire ni écrire, mais les chiffres, je connaissais...J'étais gêné qu'on me demande d'aller écrire au tableau...Quand je suis arrivé en DASPA, je me suis donné à fond puisque ça ne me plaisait pas de rester là-bas...J'avais une chance en plus; dans la chambre on était trois et tous les trois, on aimait beaucoup l'école...On respectait les heures pour dormir et vraiment on était décidé de vite quitter le DASPA en travaillant dur...La directrice a vu nos efforts et elle nous a fait passer de classe, et c'était bien...On était avec des blancs, on était mélangé...c'était très bien...J'aime l'école...Juste qu'au début, même si j'étais curieux et en même temps paresseux d'aller puisque je dormais mal aussi...je ne dormais pas bien, comme je vous ai dit avant mais tout va bien maintenant...Avec tout ce que j'ai vécu depuis mon enfance, ça me donne du courage pour me motiver dans la vie...J'ai la facilité ici, pourquoi ne pas profiter de ça pour réussir ma vie, pour devenir différent?...Je ne rêvais de rien lorsque j'étais enfant...Je ne connaissais que la souffrance, je ne pouvais pas me projeter dans le futur...Maintenant je sais que le futur existe..Tout ça là, question de l'âge, je n'étais pas conscient...Je suis content d'avoir mon âge maintenant (rire)...Avant ma réponse positive, j'avais peur de devenir majeur...je me demandais comment j'allais faire pour surmonter ça...si je n'ai pas de réponse positive?...Mais maintenant, j'ai la réponse

*positive mais j'ai quand même encore peur car je ne sais pas comment je vais faire quand je serai seul, pour gérer mon argent, faire des courses...Est ce que je vais arriver à gérer cet argent pour qu'il m'en reste encore un peu?...On ne nous explique pas ces choses là dans les centres...Personne en tout cas, ne m'a jamais parlé de ça...même mes amis aussi n'ont pas eu ça...Le centre c'est facile, on prépare pour nous...on a quand même sept euros par semaine...Tout est facile dans le centre..C'est pour ça que je vais continuer mes études et devenir un bon carrossier...je rêve de ça...J'aime les voitures...Madame, j'ai beaucoup souffert mais je suis bien maintenant...sauf qu'il me manque le contact d'une tante à moi...Je me souviens, j'avais 9 ou 10 ans, elle s'était disputée avec mon oncle...très fort parce qu'elle n'était pas contente de la façon dont il me traitait... ça m'a marqué et j'aimerais vraiment un jour la voir...Personne ne me manque au Bénin...personne, juste elle...ma tante...Ce n'est pas l'affection...l'affection ne me manque pas parce que je n'ai jamais connu ça...comment manquer quelque chose qu'on a jamais connu?...La vie que j'ai eu chez mon oncle m'a rendu fort...J'ai appris à m'en sortir par moi-même..partout où je passais, j'ai appris à me débrouiller...Même si je me pose des questions sur comment je vais faire, je crois que je reprends très vite courage... Très vite...*

## Analyse

### L'âge et le statut de MENA

Pour reprendre Galland, dans le contexte d'asile comme dans les sociétés traditionnelles, l'âge occupe un rôle primordial et est bien à la base des différentes règles de vie mais aussi à la base de son organisation,. L'âge de la majorité étant demandeur d'asile est une cause de frustrations et d'angoisse pour les mineurs demandeurs d'asile, qu'ils aient reçu une reconnaissance du statut des réfugiés ou non. Et pourtant, culturellement parlant ici dans le pays d'accueil avoir 18 ans, comme nous l'avons mentionné plus d'une fois dans ce travail de recherche, est généralement une célébration car un jeune belge de 18 ans a droit au vote, a un statut de majeur. Mais pour un MENA, l'âge de 18 ans représente le risque d'être débouté en cas de refus à sa demande de régularisation, un changement de centre d'hébergement si le sien est un centre uniquement MENA, perte des quelques privilèges. Les craintes étaient aussi celle-là avant la reconnaissance de son statut de réfugié. Mais il a encore des craintes car il doit aller vivre seul, chose qu'il n'a jamais faite, auparavant. Il va devoir se gérer tout

seul, chose qu'il n'avait jamais faite avant non plus. Aucun centre ni sa tutrice, ne lui a jamais parlé de comment vivre seul.

### La construction identitaire

Goffman a mis en évidence l'importance des processus d'interaction entre l'individu et son environnement dans le maintien de sa propre identité. Selon son concept, la « présentation de soi » est exprimée par nos comportements, notre habillement, nos propos, etc., visant à donner une certaine image de soi dont nous attendons qu'elle soit confirmée par autrui. On voit qu'Arafate, avec tout ce qu'il a vécu, il a donné le courage d'un jeune fort et pour qui tout va bien, alors qu'il dissimulait ses souffrances, pour montrer qu'il allait bien mais lorsqu'il était seul, il pleurait beaucoup et il faisait des cauchemars. Comme il l'a fait à l'école, il n'a pas avoué être analphabète car il était gêné. Il travaillait beaucoup pour sortir de la classe DASPA et aller dans une école "normale" avec tout le monde, pour être comme tout le monde.

### Carrière sociale et migratoire

On peut retenir ce concept dans le cas d'Arafate comme presque avec tous les MENA, car il est venu en Europe dans le but d'essayer d'étudier et de changer de vie. On voit qu'à travers son récit de vie, il raconte qu'il peut rêver du futur maintenant, cela veut qu'il a au moins réussi à changer sa façon de se voir maintenant.

### Concept de stratégies identitaires

Dans le cas d'Arafate qui exprime clairement sa joie d'être à l'école où il a des amis des différentes cultures, nous pensons qu'il est dans l'assimilation individuante. Il établit des contacts avec la société d'accueil et c'est ce qu'il veut.

|

#### **IV.4. CONCLUSION DES RESULTATS**

Par cette étude nous avons pu analyser à l'aide de théories et par le biais des récits de vie des MENA et anciens MENA ainsi que par le biais de diverses informations obtenues des différents acteurs concernés, les dispositifs d'accueil dans les Centres d'hébergement et le DASPA. Ces dispositifs ont été mis en place par le législateur afin que les MENA s'adaptent au mieux et trouvent leur place dans la société d'accueil en construisant une nouvelle identité.

Nous allons confronté les résultats de nos analyses à notre nos sous-questions et postulats formulés d'après les cadres théoriques pour confirmer ou infirmer notre pour répondre à notre question de recherche.

Et pourtant, d'après les résultats des analyses faites à la lumière données récoltés confrontées aux cadres théoriques mobilisés pour chaque dispositif et chaque MENA, il est difficile de nous remetLe but est de voir dans quelle mesure ces deux dispositifs contribuent à forger leur construction identitaire.

La catégorie du MENA, la méconnaissance de la langue, l'analphabétisation et les trauma vécus durant le parcours migratoires constituent autant d'obstacles à la construction rapide d'une identité solide. Ces éléments font naître chez le jeune en demande d'une certaine reconnaissance dans le pays d'accueil un réel sentiment d'humiliation qui perturbe sa construction identitaire commencée dans son pays d'origine.

Nous avons remarqué que la prise en charge et l'accompagnement des MENA dans les deux dispositifs étudiés varient d'un centre et d'une école à l'autre. D'après les données recueillies, tant dans les Centres que dans les DASPA, l'accompagnement semble manquer de rigueur et de professionnalisme. De plus ces dispositifs restent dans la logique de la politique d'accueil et sont de ce fait même minimalistes, se cantonnant aux réducteurs<sup>3B</sup>: "BED, BAD, BROOD". Il apparaît que, tels quels, ils ne sont pas en mesure de prendre en charge de façon efficiente son état de jeune en pleine construction identitaire et en demande de bien plus de soutien que ce qui lui est offert au sein de ces dispositifs.

Pourtant il apparaît aussi clairement qu'avec leurs compétences personnelles et des moyens donnés pour « se reconstruire », les MENA sont parfaitement à même d'aller à l'école, de créer des relations sociales, d'acquérir des connaissances linguistiques à travers les cours de FLE et d'analphabétisation, d'acquérir des connaissances sur le pays d'accueil... Toutes ces ressources aident les MENA à s'insérer dans la société d'accueil et à essayer de se projeter dans le futur.

L'âge de la majorité est particulier pour les MENA et ne représente pas forcément les mêmes attentes que celles des jeunes belges. Lorsqu'ils prennent conscience de la réalité de leur situation, les MENA sont parfois confrontés à une certaine désillusion par rapport à leurs attentes. Alors, l'âge de la majorité dans ce cas est attendu comme une bonne nouvelle, car n'étant plus dans l'obligation scolaire, le MENA peut chercher du travail et se faire de l'argent pour essayer d'acquérir le maximum d'outils pour son avenir, d'autres ont plus de peine à se projeter ne sachant pas où ils pourront construire leur futur.

Le soutien et l'encadrement des professionnels dans les centres d'hébergement que ce soit les assistants sociaux, les référents, ou même la direction, toute personne qui entre en interaction avec le MENA a une influence sur lui et la façon dont il pourrait se comporter. L'incertitude à laquelle le MENA fait face est très difficile pour lui à gérer dans le quotidien, car le temps lui est compté, il pense beaucoup à sa majorité, de ce qu'il va devenir à 18 ans? Et pour ceux qui sont dans les centres MENA, l'angoisse du transfert est encore plus car il ne sait pas si le centre dans lequel il y ses connaissances aura de la place pour lui ou pas?

Uniformiser la prise en charge des MENA des différents centre et écoles DASPA pourrait aider à assurer de meilleures conditions pour ces jeunes. Mais pour de nombreux les professionnels, le manque de ressources en termes des moyens humains formés et volontaires à mal une prise en charge et accompagnement adéquats des MENA.

## CONCLUSION

Arrivés en Belgique francophone, les MENA sont confrontés à une série de difficultés. En tant qu'étrangers demandeurs d'asile, ils se retrouvent souvent démunis face à la complexité de leur situation. En plein cœur de l'adolescence, cette période singulière généralement synonyme d'ouverture au monde, de construction identitaire et de projection dans l'avenir, ils vivent un stand-by éprouvant. Mineurs, ils sont bénéficiaires de prestations particulières tout en étant confrontés à l'angoisse générée par leur majorité ou par la crainte d'une éventuelle réponse négative à leur demande d'asile. Ils craignent de devoir quitter le centre et de vivre à nouveau les affres d'une séparation douloureuse.

En pleine construction identitaire, leurs repères culturels chamboulés par le pays d'accueil, les jeunes MENA doivent se redéfinir et se positionner dans un environnement neuf avec un statut qui leur est imposé par une série de dispositifs normatifs. Ils sont à la recherche d'un espace ouvert à davantage de libertés et de possibilités de « construire leur vie » selon leurs envies profondes. Ils aspirent en somme à « rêver leur vie et vivre leurs rêves » en se créant une nouvelle vie.

Migrant pour des raisons diverses et suivant des parcours différents, les jeunes MENA ne vivent pas cette période de la même manière. Ils arrivent dans un pays d'accueil où la procédure d'asile apparaît comme l'une des rares opportunités de régularisation s'offrant à eux. Certains sont acteurs à part entière de cette période de leur vie et font appel à différentes ressources pour trouver des solutions dans un milieu qui ne leur est pas forcément favorable au premier abord. L'expérience acquise par leur vécu antérieur et leur parcours migratoire peu commun pour leur âge, leur permet d'aborder cette situation en mobilisant diverses ressources et stratégies identitaires qui les aident à poursuivre leur construction personnelle. Cette situation est commune à tous les demandeurs d'asile mais les MENA, protégés par leur statut de mineur, bénéficient davantage de moyens pour influencer leur quotidien. Cela ne doit en aucun cas amener à penser que ces jeunes n'ont pas besoin d'aide et de protection. Si la plupart d'entre eux se rendent compte des opportunités qui leur sont offertes, leurs réactions diffèrent suivant leur personnalité et leur parcours de vie. Au fil des dispositifs, certains arriveront à s'insérer avec succès dans la société d'accueil tandis que d'autres resteront en marge de celle-ci.

A l'issue de notre recherche, il apparaît clairement qu'un nombre important de réformes peuvent être effectuées afin d'améliorer leur prise en charge et leur accompagnement dans le but défavoriser le développement de leur construction identitaire et leur marche vers l'autonomie.

## BIBLIOGRAPHIE

### Monographies

Becker S. Howard, Outsiders : études de sociologie de la déviance, Paris, Éditions A-M. Métailié, 1985

Bolzman Claudio, GakubaThéogène-Octave, Guisse Ibrahima, Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne : quels défis pour l'avenir?, Paris, L'Harmattan, 2011

Cuche Denys, La notion de culture dans les sciences sociales, Paris, La Découverte, 2010

Dubar Claude, La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles, Paris, Armand Colin, 1991

Dubar Claude, La crise des identités : L'interprétation d'une mutation, Paris, Presses universitaires de France, 2001

Galland Olivier, Sociologie de la jeunesse, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2016

Goffman Erving, Asiles : Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus, trad. de Liliane et Claude Lainé, Paris, Les Éditions de Minuit, Paris, 1968

Goffman Erving, Stigmate : Les usages sociaux du handicap, Paris, Les Éditions de Minuit, 1997

Paugam Serge, La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté : La société française et ses pauvres", Paris, Presses universitaire de France, 1991

Peraldi Michel, Les mineurs migrants non accompagnés : Un défi pour les pays européens, Paris, Karthala, Questions d'Enfances, 2014.

Rea Andrea, Tripier Maryse., Sociologie de l'immigration, Paris, Éditions La Découverte,  
« Collection Repères », 2008

## **Articles scientifiques électroniques**

AgambenGiorgo, Théorie des dispositifs: <https://www.cairn.info/revue-poesie-2006-1-page-25.htm>

Bertaux Daniel, le récit de vie: <http://media.dunod.com/document/9872200601614/>

Bolzman Claudio, Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée : Les cas de la Suisse: <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2001-v33-n2-socsoc730/008315ar/>

Boumal Michaël, Le DASPA à Bruxelles: l'intégration des enfants migrants dans le système scolaire:[http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/j\\_a\\_droits/JDJ-B359jeunesadroits.pdf](http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/j_a_droits/JDJ-B359jeunesadroits.pdf)

Etiemble Angelina, Zanna Omar, Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner: <https://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-5982.html>

Gutnik Fabrice, Stratégies identitaires, <https://www.persee.fr/doc/refor098818242002num>

Helfter Clémence, La prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Aide sociale à l'enfance : Une protection nécessaire et perfectible: <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-4-page-124.htm>

Jovelin Emmanuel, Contribution à une analyse sociopolitique des mineurs isolés demandeurs d'asile:<https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-1-page-149.htm>

Lebœuf Anaïs, L'accompagnement des mineurs isolés étrangers par les professionnels du social : entre tensions et "professionnalité": <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2010-3-page-161.htm>

Martiniello Marco, Rea Andrea, Des flux migratoires aux carrières migratoires, Sociologies [En ligne], Dossiers, Migrations, pluralisation, ethnicisation des sociétés contemporaines, mis en ligne le 18 octobre 2011, consulté le 17 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3694>

MartinielloMarco, SimonPatrick, Les enjeux de la catégorisation: Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires: <https://journals.openedition.org/remi/2484>

Verhoeven Marie, Université de Louvain: stratégies identitaires de jeunes issus de l'immigration et contextes scolaires: vers un renouvellement des figures de la reproduction culturelle, revue scientifique éducation et francophonie, Volume XXXIV:1-Printemps 2006 [https://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIV\\_1\\_095.pdf](https://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIV_1_095.pdf)

### **Divers sites visités**

[https://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIV\\_1\\_095.pdf](https://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIV_1_095.pdf)

<http://www.anafe.org/spip.php?article188>

[https://www.amnesty.be/IMG/pdf/dossier\\_pe\\_dagogique\\_mena\\_basse\\_def.pdf](https://www.amnesty.be/IMG/pdf/dossier_pe_dagogique_mena_basse_def.pdf)

<https://www.cgra.be/fr/asile/lenfant-dans-la-procedure-dasile>

<https://www.cire.be/wp-content/uploads/2017/12/18-ans-age-autonomie.pdf>

<https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67398> (version anglaise)

<https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs>

[http://www.eurostat/l'office statistique de l'Union européenne](http://www.eurostat/l'office%20statistique%20de%20l'Union%20europ%C3%A9enne)

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2007011252&table_name=loi)

[https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/38772\\_000.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/38772_000.pdf), Décret du 24 juillet 1997

[http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/1\\_dossier\\_mna\\_web2.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_dossier_mna_web2.pdf)

[https://www.lacode.be/analyse\\_CODE\\_Tests\\_osseux\\_MENA.pdf](https://www.lacode.be/analyse_CODE_Tests_osseux_MENA.pdf)

<https://www.mineursenexil.be/fr/dossiers-thematiques/mena/identification>

[https://www.myria.be/files/MIGRA16\\_FR\\_AS.pdf](https://www.myria.be/files/MIGRA16_FR_AS.pdf)

<http://www.oejaj.cfwb.be>

[http://rb.ec-lille.fr/recherche/Manuel\\_de\\_recherche\\_en\\_sciences\\_sociales.PDF](http://rb.ec-lille.fr/recherche/Manuel_de_recherche_en_sciences_sociales.PDF)

[http://theses.univlyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.jumageldinov\\_a&part=165842](http://theses.univlyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.jumageldinov_a&part=165842)

<https://www.unicef.be/content/uploads/2014/05/Global-report-Migration-2016-en-Belgique-et-dans-le-monde1.pdf>

[http://www.uvcw.be/no\\_index/files/407-00117\\_uvcw\\_cpas\\_brochmenafr-v5.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/files/407-00117_uvcw_cpas_brochmenafr-v5.pdf)

## **Divers**

Entretien avec Katja Fournier du 03/01/2019, coordinatrice à la Plateforme Mineur en Exil,

## **Cours**

Verhoeven Marie, Sociologie des relations interculturelles

André Géraldine, Epistémologie de la recherche et méthodes qualitatives

## **Articles et Décrets de Loi**

Circulaire du 8 mai 2015 relative à la fiche de signalement des mineurs étrangers non accompagnés et à leur prise en charge, M. B. du 20 mai 2015

Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, (à partir de la SECTION II, à partir les Articles 37 jusqu'à 42, sont consacrés à l'accueil des MENA en Belgique francophone), M. B. du 7 mai 2007

La Loi-programme du 24 décembre 2002 (I) (art. 479) - Titre XIII - Chapitre VI : Tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, Chancellerie du premier ministre, 31 décembre 2002 - Élargissement de la définition des MENA: Loi du 12 mai 2014 modifiant le titre XIII, chapitre VI, de la loi programme (I) du 24 décembre 2002 en ce qui concerne la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés et aussi le rôle du tuteur, M.B. du 21 novembre 2014

Décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, M. B. du 22 juin 2012



## **ANNEXES**

### **LETTRE AUX TUTEURS**

Chère Tutrice, Cher Tuteur,

Nous nous permettons, mon collègue Gustave Gapilipili et moi, de prendre contact avec vous dans le cadre d'une recherche que nous menons actuellement dans le cadre de notre mémoire de Master en Politique économique et sociale de l'UCL. Parallèlement, nous sommes tous deux respectivement travailleurs à la Croix-Rouge de Uccle et Bierset. Gustave travaille comme référent MENA et en ce qui me concerne, je travaille comme collaboratrice polyvalente avec les adultes et parmi eux, les anciens MENA.

Notre recherche porte sur les parcours d'intégration des MENA qui sont passés par les dispositifs d'accueil en Belgique francophone. En votre qualité de tuteur/tutrice, nous souhaiterons solliciter votre autorisation afin de nous entretenir avec le jeune dont vous avez la responsabilité.

Plus précisément, notre recherche vise à mieux comprendre les dispositifs mis en place pour leur accueil, ainsi que le vécu des jeunes eux-mêmes. Il s'agit d'une recherche qualitative (par entretiens individuels) et exploratoire, ce qui suppose que nous puissions nous entretenir directement avec des jeunes (filles et garçons) venus de différents pays. L'idée est d'explorer et de s'intéresser à leur point de vue, à leurs représentations de l'accueil en Belgique francophones. Les questions abordées nous aideront à avoir une idée relativement précise de leur vision des institutions qu'ils ont rencontrées et d'eux-mêmes, en tant que « mineurs ».

L'ensemble des informations récoltées sera rendu anonyme et nous ne manquerons pas de partager avec vous le rapport final.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Très cordialement

Gustave Gapilipili : [gustave.gapilipili@croix-rouge.be](mailto:gustave.gapilipili@croix-rouge.be)

Julie Tchibangu: [julie.tchibangu@croix-rouge.be](mailto:julie.tchibangu@croix-rouge.be)

## **GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES TUTEURS**

- Pouvez-vous vous présenter s'il vous plait ? Votre situation maritale, votre métier, de combien de temps êtes-vous tuteur ?
- Combien de pupilles avez-vous ?
- Comment vivez-vous la relation avec des jeunes qui ont vécu de tels parcours?
- Votre avis sur les structures d'accueil ?
- Le mode de détermination d'âge pratiqué par le service de tutelle en cas de doute sur les documents apportés par le jeune est fortement critiqué. Quel est votre avis sur ça ?
- Quelles différences remarquez-vous entre les MENA venant des différentes structures d'accueil ?
- Comment acceptez-vous les limites de votre fonction ?
- Qu'avez-vous à dire sur l'intégration scolaire des MENA ? Tout particulièrement, des dispositifs DASPA ? Comment voyez vous leur impact sur le parcours du jeune ?
- Parlez-nous de la formation pour devenir tuteur. Il y a-t-il des choses à améliorer suite à votre expérience?
- En quoi est ce qu'un tuteur contribue à la construction identitaire des MENA ?

## **GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES RESPONSABLES DES CLASSES DASPA**

- Pouvez-vous présenter et expliquer votre fonction et depuis quand est-ce que vous vous occupez des classes DASPA ?
- Combien d'élèves avez-vous ?
- Parmi les dispositifs de la politique d'accueil, l'école est l'un des plus importants. Outre sa fonction d'instruction, elle se doit d'assurer le bien-être et le développement psychologique des individus qui lui sont confiés, et ce, en partenariat avec les parents. Cependant, dans le cas des MENA, ils sont sous la responsabilité de l'état représenté par le tuteur et éducateurs sociaux de centres. Comment cela se passe-t-il, du coup, dans ce cadre ci ? Cela pose-t-il problème ? Si oui, le(s)quel(s) ?
- Sachant que l'école est en général lieu de vie et de développement important pour les jeunes, que pensez-vous des DASPA en tant qu'environnement de vie pour les MENA ?
- D'après notre expérience, il nous semble que le mal-être de certains peut leur fermer bien des portes, que ce soit dans leur phase d'apprentissage ou dans leurs relations avec les autres. Est-ce aussi votre constat ? Pouvez vous illustrer ?
- 5bis : Pensez vous qu'une cellule psychologique pourrait aider ? Sinon, que pouvez-vous mettre en place ?
- Les professeurs dans les classes DASPA sont-ils formé pour faire face à ces jeunes à parcours particuliers ?
- Quelle est la mission principale des DASPA ?
- Comment se passe, selon vous, le processus d'orientation? Quels sont les critères utilisés par les équipes? Quelle place est laissée au jeune? Pouvez-vous illustrer?
- Sachant que l'école oriente le jeune suivant ses besoins ou sa demande, vous pensez que le jeune a des outils nécessaires pour faire le choix de son projet ?

## GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES EDUCATEURS

- Pouvez-vous vous présenter s'il vous plait? et nous dire depuis combien de temps vous comme référent MENA, et en particulier dans ce centre?
- Que pensez-vous de votre rôle d'éducateur référent dans le suivi du MENA?
- Le centre met-il à disposition les outils nécessaires pour vous aider à contribuer à la mise en autonomie des MENA ?
- Que pensez-vous de la durée de séjour des MENA dans les structures d'accueil?
- Que pensez-vous des classes DASPA ?
- Selon vous, quelle est la place de l'école dans le développement du jeune?
- Que pensez-vous de changements de centre pour les MENA? Qu'il soit dû au transfert disciplinaire, à la fermeture du centre ou pour un lieu adapté, en cas d'une réponse positive par exemple?
- A 18 ans, le MENA doit quitter la structure d'accueil, soit puisqu'il est débouté, soit puisqu'il doit rejoindre une structure d'accueil pour demandeurs d'asile majeur. Qu'est ce que vous pouvez nous dire à ça?
- Que penses-tu des structures d'accueil pour les MENA ? Sont-ils adaptés à leurs besoins ?
- Si vous aviez le pouvoir de changer des choses dans l'accueil du MENA, que changeriez-vous?

## Règlement d'ordre intérieur des structures d'accueil

---

Bienvenue dans notre structure d'accueil !

Dans ce règlement d'ordre intérieur (ROI), nous vous expliquons quels sont vos droits et vos devoirs et les règles à respecter pendant votre séjour dans la structure d'accueil. Il est très important que vous compreniez bien ce règlement.

Pour votre information, les principales prestations de service qui vous sont proposées dans la structure d'accueil sont les suivantes :

- le logement
- les repas
- l'accès à des installations sanitaires et à des produits d'hygiène personnelle
- la mise à disposition de vêtements
- l'argent de poche
- l'accompagnement social individuel et l'accès à l'aide juridique
- l'accompagnement médical et psychologique.

Le ROI contient un ensemble de règles sur la vie en commun et l'organisation de la structure d'accueil pour que le séjour se passe dans les meilleures conditions pour les résidents comme pour les membres du personnel.

Ces règles portent sur les points suivants :

- le respect de la vie privée
- l'ordre et le calme dans la structure d'accueil
- la sécurité des résidents et des membres du personnel
- l'hygiène et la propreté des locaux
- les présences obligatoires et les autorisations de sortie (absences)
- la prise des rendez-vous
- le système de caution
- le contrôle des chambres

- l'obligation générale d'information de tout résident vis-à-vis de Fedasil.

Notre structure est une structure d'accueil ouverte. Cela signifie que vous n'êtes pas obligé d'y rester. Si vous décidez de quitter la structure d'accueil, vous conservez uniquement le droit au remboursement de certains de vos frais médicaux. Par ailleurs, votre choix de rester ou non dans la structure d'accueil est sans influence sur le traitement de votre demande de protection internationale.

Si vous avez des questions sur ce règlement d'ordre intérieur ou sur les droits dont vous bénéficiez pendant votre séjour dans la structure d'accueil, n'hésitez pas à les poser à votre travailleur social de référence ou à consulter les brochures d'information disponibles dans la structure d'accueil.

La direction et les membres du personnel vous souhaitent un agréable séjour.

\*\*\*\*\*

Je soussigné(e),

.....  
 .....

confirme avoir pris connaissance de ce règlement d'ordre intérieur, en avoir reçu une copie et que celui-ci m'a été expliqué dans une langue que je comprends.

Nom + Prénom :

N° SP :

Date :

Signature :

## **1. NOS PRESTATIONS DE SERVICES**

### **1.1 Prestations de services de base**

La structure d'accueil vous fournit, en fonction de son organisation, les prestations suivantes :

- hébergement avec accès à des installations sanitaires
- accès à des produits d'hygiène personnelle
- la possibilité de laver ses vêtements et de recevoir des vêtements de première nécessité (seconde main)
- des repas, des chèques-repas ou la possibilité d'acheter soi-même de la nourriture

### **1.2 Accompagnement individuel**

Tous les collaborateurs de la structure d'accueil sont soumis à un code de déontologie dont les valeurs sont le respect, l'orientation client, l'impartialité et la discrétion.

Pendant votre séjour, un travailleur social vous sera désigné comme personne de référence. Celui-ci vous accompagnera personnellement durant toute la durée de votre séjour, vous informera sur vos droits et si nécessaire, pourra vous renvoyer vers d'autres services.

Cette personne constituera également votre dossier social individuel dans lequel seront sauvegardés tous les éléments importants relatifs à votre accompagnement au sein de la structure d'accueil.

Les autres collaborateurs de notre structure d'accueil peuvent y ajouter des éléments. Vous avez toujours le droit de consulter votre dossier social. Si vous changez de structure d'accueil, ce dossier sera remis à la nouvelle structure d'accueil.

Voici ce que vous pouvez attendre de l'encadrement individuel:

- **Accompagnement dans l'accueil:** votre travailleur social discute avec vous et évalue vos besoins spécifiques d'accueil.
- **Accompagnement en dehors de la structure d'accueil :** nous vous aidons et nous vous conseillons sur la vie sociale en dehors de la structure d'accueil. Par exemple, nous vous aidons à inscrire vos enfants à l'école.
- **Accompagnement dans la procédure d'asile:** la structure d'accueil veillera à ce que vous soyez bien informé sur l'évolution de votre procédure. Nous vous aiderons aussi à accéder à une aide juridique gratuite (avocat) dès le début de votre procédure.
- **Formations :** sous certaines conditions et selon les disponibilités, vous pouvez participer à des formations. Votre travailleur social vous informera à ce sujet.

### 1.3 Aide médicale et psychologique

En cas de problèmes médicaux, vous avez accès à un accompagnement médical.

Si un service médical existe dans la structure d'accueil, vous devez faire appel à ce service médical interne qui, si nécessaire, organisera une consultation externe. En l'absence de service médical, votre travailleur social vous précisera les modalités pour obtenir une consultation chez un médecin.

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous préférez consulter un médecin différent de celui qui est désigné ou que vous prenez vous-même l'initiative de consulter un médecin ou une clinique de votre choix, les frais seront dans ce cas à votre seule charge.

Si vous avez besoin d'un accompagnement psychologique, vous serez orienté vers un psychologue spécialisé, soit au sein de la structure d'accueil, soit en dehors de celle-ci.

### 1.4 Argent de poche

Chaque semaine, vous avez droit à un montant fixe d'argent de poche. Ce montant est fixé par la loi.

Dans certaines structures d'accueil communautaires, il est possible d'augmenter ce montant en effectuant des tâches au bénéfice de la structure d'accueil, appelées « services communautaires ». La structure d'accueil détermine l'organisation et le montant de la rémunération de ces tâches.

## **2. NOS RÈGLES SUR LE VIVRE ENSEMBLE**

### **2.1 Vie privée et calme**

- Vous avez droit au respect de votre vie privée et devez également respecter la vie privée des autres résidents. Cela signifie que vous ne pouvez pas entrer dans les chambres d'autres résidents sans y être autorisé et que vous devez respecter le sommeil des autres résidents.
- Vous ne pouvez pas inviter de mineurs dans votre chambre, sauf avec l'autorisation des parents ou des éducateurs s'il s'agit d'un mineur étranger non accompagné.
- Vous contribuez à une atmosphère calme dans la structure d'accueil.
- Vous respectez les modalités de visite et les faites respecter par les personnes externes qui vous rendent visite. Ces modalités de visite ont pour objet de garantir aussi bien votre vie privée que celle des autres résidents.
- Vous respectez les effets personnels des autres résidents et tout matériel appartenant à la structure d'accueil. La structure d'accueil n'est pas responsable pour la détérioration, le vol ou la perte de vos effets personnels. Si vous causez des dommages aux biens d'autrui ou de la structure d'accueil, vous pourrez être tenu de les indemniser.
- Vous demandez l'autorisation de la direction de la structure d'accueil avant d'entreprendre ou d'organiser des activités, en particulier s'ils risquent de perturber le calme ou l'ordre de la structure d'accueil.
- Vous respectez les instructions qui vous sont données par les collaborateurs de la structure d'accueil.
- Vous respectez les restrictions d'accès qui s'imposent à certaines parties de la structure d'accueil.

### **2.2 Sécurité**

- Vous respectez les règles en matière de prévention et de sécurité incendie. Il est interdit d'endommager le matériel de détection et de lutte contre l'incendie.
- La destruction volontaire ou le vandalisme sont strictement interdits dans la structure d'accueil.
- Il est interdit de cuisiner dans la structure d'accueil, excepté dans les espaces éventuellement prévus à cet effet.
- Il est interdit de fumer dans la structure d'accueil, excepté dans les lieux prévus à cet effet.
- Tout trafic, possession, consommation d'alcool ou de drogue est interdit dans la structure d'accueil. Tout comportement dans le centre lié à l'état d'ébriété ou à la consommation de substances illicites est également prohibé.
- La possession d'objets dangereux avec lesquels vous pourriez mettre d'autres personnes en danger ou susceptibles d'endommager les locaux est interdite.
- Les objets interdits par ce règlement peuvent être confisqués.
- L'intimidation physique ou verbale, la violence sexuelle et liée au genre, la violence et les brutalités physiques sont interdites ainsi que tout comportement ou langage raciste, ou discriminatoire envers d'autres personnes ou groupes de personnes.

## **2.3 Hygiène**

- Vous êtes responsable du bon entretien et de la propreté de votre chambre ou logement.
- Vous devez respecter les espaces communs et ne pas les salir.
- Les animaux ne sont pas autorisés.

## **3. NOS RÈGLES D'ORGANISATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL**

### **3.1 Obligation d'information**

Pour garantir le bon suivi de votre droit à l'accueil, vous avez une obligation d'information vis-à-vis de notre structure d'accueil. Cela signifie que vous communiquez toutes les informations relatives à votre procédure d'asile à votre travailleur social en temps utile, ainsi que tout autre élément pouvant influencer votre droit à l'accueil (ex : courrier reçu de l'Office des étrangers, décision du CGRA ou du CCE ...).

De même, si vous travaillez ou faites du bénévolat, vous en informez également votre accompagnateur social.

### **3.2 Contribution financière à l'accueil**

Si vous avez un contrat de travail et que vous effectuez un travail rémunéré en dehors de la structure d'accueil, vous informez immédiatement la structure d'accueil des modalités de celui-ci. Selon le montant de vos revenus, vous avez l'obligation de payer une contribution aux frais de votre accueil selon les modalités prévues. Dans certaines conditions, si vos revenus sont stables et dépassent un certain montant, il peut être mis fin à l'accueil.

### **3.3 Prise et respect des rendez-vous**

À défaut d'avoir obtenu l'approbation préalable explicite de la structure d'accueil pour avoir recours à un service externe ou un prestataire de service, les frais occasionnés seront à votre charge.

Si la structure d'accueil prend un rendez-vous pour vous chez un prestataire de service externe (formation, médecin, hôpital), vous êtes obligé de le respecter et de vous présenter à l'heure à ce rendez-vous.

Il est possible que votre présence à certains événements (ex : réunion ou formation) soit obligatoire. Dans ce cas, vous serez informé à l'avance des modalités pratiques (horaire, moyen de transport éventuel) et les respecterez.

Les titres de transport qui vous sont remis pour un déplacement dans le cadre de votre procédure, un rendez-vous médical, une consultation chez un avocat ou une autre raison sont uniquement utilisés à cette fin.

### **3.4 Exercice de l'autorité parentale**

En tant que parent, vous êtes responsable de la supervision, de l'éducation et de l'obligation scolaire des/de l'enfant(s) mineur(s) de votre famille. La structure d'accueil peut vous apporter un soutien en la matière si vous le souhaitez.

### **3.5 Présence dans la structure d'accueil**

Pour conserver votre place d'accueil, vous êtes tenu à une présence régulière dans la structure d'accueil.

En cas d'absence pendant la nuit, vous en informez la structure d'accueil et vous donnez un moyen de vous contacter. Après trois nuits hors du centre sans information préalable, vous pouvez être désinscrit et donc perdre votre place d'accueil dans notre structure.

Vous pouvez également être désinscrit si vous êtes absent de la structure d'accueil plus de 10 nuits par période de 30 jours.

Pour demander à nouveau une place d'accueil, vous devez vous présenter au Service du Dispatching de Fedasil où, si vous disposez toujours du droit à l'accueil, une place d'accueil vous sera désignée.

### **3.6 Système de caution**

Il est possible que la structure d'accueil demande une caution en contrepartie du matériel mis à votre disposition. Cette garantie est restituée si le matériel est rendu en bon état lors de votre départ de la structure d'accueil ou lors de la restitution du matériel emprunté.

### **3.7 Contrôle de chambre / logement et armoire privée**

En plus des constats réalisés lors des rondes, des contrôles réguliers de chambre peuvent être réalisés pour vérifier le respect des différentes règles en matière de sécurité, prévention incendie, hygiène et de respect du présent règlement.

La fréquence des contrôles réguliers est limitée à deux fois par mois et ceux-ci ont lieu uniquement entre 9h00 et 17h00.

La chambre peut cependant être contrôlée plus souvent ou en dehors de ces heures en raison d'exigences spécifiques en matière de prévention, de santé, de lutte incendie, d'hygiène ou de graves manquements au règlement d'ordre intérieur.

Pendant le contrôle, l'entièreté de la chambre est examinée et vous pouvez être présent. En cas de suspicion d'infraction au règlement d'ordre intérieur, l'armoire peut être ouverte et son contenu vérifié.

Si, à l'occasion des contrôles, des objets interdits par ce règlement (voir point 6.12) sont découverts, ils seront confisqués. Une liste des objets confisqués est établie et une copie peut être fournie sur demande.

Si un objet saisi pendant un contrôle apparaît dangereux pour l'intégrité physique des résidents et du personnel, il est remis aux services compétents.

Si l'objet a été saisi et a pu être conservé, il est rendu au résident lors de son départ de la structure d'accueil.

Si l'objet saisi ou tout autre objet appartenant à un résident n'est pas emporté lors du départ de la structure d'accueil, celle-ci en acquiert la libre disposition dans les 10 jours qui suivent le départ.

## **4. SANCTIONS ET MESURES D'ORDRE**

### **4.1 Sanctions**

Si vous commettez une infraction aux règles contenues dans le règlement d'ordre intérieur, une sanction peut être prise à votre égard. Des actes commis en dehors de la structure d'accueil peuvent également donner lieu à des sanctions lorsqu'ils ont un impact important au sein de la structure d'accueil.

Il sera toujours tenu compte de la nature et de la gravité de l'infraction, ainsi que des circonstances concrètes dans lesquelles elle a été commise. Vous pouvez être entendu préalablement à la prise d'une sanction et venir accompagné(e) de la personne de votre choix durant l'entretien. La sanction vous sera toujours communiquée par écrit.

**Les sanctions suivantes sont possibles :**

- 1) L'avertissement formel, qui est mentionné dans votre dossier individuel
- 2) L'exclusion temporaire des activités organisées dans la structure d'accueil
- 3) L'exclusion temporaire de la possibilité de faire des services communautaires rémunérés
- 4) La limitation d'accès à certains services
- 5) L'obligation d'effectuer certaines tâches d'intérêt général
- 6) La suppression ou la réduction totale ou partielle de l'indemnité journalière, pendant maximum quatre semaines
- 7) Le transfert vers une autre structure d'accueil
- 8) L'exclusion provisoire du droit à l'aide matérielle dans la structure d'accueil, pendant maximum un mois
- 9) L'exclusion définitive du droit à l'aide matérielle dans une structure d'accueil

Les sanctions sont toutes directement exécutoires. Les sanctions d'exclusion doivent être confirmées par une décision du Directeur général de Fedasil dans les trois jours ouvrables suivant le jour de la prise de ces sanctions. La date à laquelle cette décision peut être retirée au Service du Dispatching est précisée dans la décision de sanction qui vous a été remise par la structure d'accueil.

Vous pouvez toujours contacter votre travailleur social si vous souhaitez en savoir plus sur les sanctions applicables.

#### **4.2. Mesures d'ordre**

Pour assurer l'ordre, la sécurité et le calme dans la structure d'accueil, une mesure d'ordre peut être prise. Vous pouvez être entendu préalablement à la prise d'une mesure d'ordre qui vous concerne et venir accompagné(e) d'une personne de votre choix durant l'entretien.

Ces mesures d'ordre sont communiquées par écrit aux personnes concernées ou affichées dans la structure d'accueil si elles sont de portée générale (exemple : fermeture d'une salle TV à une certaine heure en soirée suite à des problèmes répétés pendant cette période).

## **5. PLAINTES ET RECOURS**

Si vous souhaitez avoir des explications complémentaires sur les procédures décrites ci-dessous, vous pouvez toujours vous adresser au personnel de la structure d'accueil.

### **5.1 Introduction d'une plainte**

Si les conditions générales de vie dans notre structure d'accueil ou l'application du règlement d'ordre intérieure vous satisfont pas, vous pouvez introduire une plainte.

Vous adressez votre plainte par écrit ou oralement au directeur ou au responsable de la structure d'accueil qui traitera votre plainte dans un délai maximal de 7 jours. La plainte peut être introduite en néerlandais, français, allemand ou anglais.

À défaut de recevoir une réponse dans un délai de 7 jours, vous pouvez adresser cette plainte par écrit au Directeur général ou la personne déléguée à cet effet (voir point 6.16).

### **5.2 Recours à l'encontre de la sanction imposée**

Si vous n'êtes pas d'accord avec une sanction visée aux points 4), 5), 6) ou 7) (voir ci-dessus, point 4.1.) vous pouvez introduire par écrit un recours en révision auprès du Directeur général de l'Agence, à la personne désignée au point 6.16 ou auprès du Conseil du CPAS si vous résidez dans une ILA.

Ce recours doit être rédigé en néerlandais, français, allemand ou anglais et doit être envoyé par la poste **dans les 5 jours**ouvrables qui suivent la notification écrite de la sanction ou de la mesure d'ordre.

Vous remettez dans les plus brefs délais la copie de ce recours à la structure d'accueil. Une réponse vous parviendra dans les 30 jours. Tant que le Directeur général, la personne désignée au point 6.16 ou le Conseil du CPAS ne modifie pas la sanction, elle est provisoirement maintenue.

### 5.3 Recours contre les décisions en matière d'aide médicale

Si vous n'êtes pas d'accord avec une décision relative à l'accompagnement médical, vous pouvez introduire un recours par écrit auprès du Directeur général de l'Agence, auprès de la personne désignée au point 6.16 ou, si vous séjournez dans une ILA, auprès du Conseil du CPAS.

Ce recours doit être rédigé en néerlandais, français, allemand ou anglais et doit être introduit **dans les 5 jours**ouvrables qui suivent la consultation à l'issue de laquelle la décision vous a été communiquée.

Vous remettez dans les plus brefs délais la copie de ce recours à la structure d'accueil. Une réponse vous parviendra dans les 30 jours.

## **6. PARTIE VARIABLE, MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUES DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE [PRÉCISER LE NOM DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL]**

Partie variable du règlement d'ordre intérieur, à compléter par chaque structure d'accueil.

D'autres rubriques peuvent être ajoutées pour préciser par exemple ce qui est prévu pour les résidents de la structure d'accueil en termes , de formation, de contacts d'urgence...

Attention : le contenu de cette partie variable ne peut pas être en contradiction avec les dispositions de la partie générale.

### **ILA**

Dans des situations individuelles il peut être dérogé aux règles mentionnées dans ce règlement d'ordre intérieur. Si vous souhaitez une dérogation, prenez contact préalablement avec votre travailleur social.

### **6.1. Allocation**

Donnez les modalités du paiement des allocations journalières : montant, date et heure du paiement,... (Attention : 1 x/ semaine !). Quid en cas d'absence

### **ILA**

Vous recevez une allocation pour vos dépenses personnelles. L'argent de poche visé au point 1.4 de ce règlement d'ordre intérieur est compris dans cette allocation. Votre travailleur social vous explique comment cette allocation est versée.

Que devez-vous entre autres payer avec l'allocation?

- Nourriture et boissons;
- Produits d'hygiène personnelle comme le shampoing, le gel douche, le dentifrice, le papier toilette, la mousse à raser,... ;
- Autres dépenses personnelles, comme des cigarettes.

Que ne devez-vous pas payer avec l'allocation?

- Les frais scolaires;
- Les tickets de train, bus et tram pour les rendez-vous en lien avec votre procédure concernant la demande de protection internationale auprès de l'OE, du CGRA ou du CCE (vous les recevez de l'ILA).
- un abonnement annuel De Lijn peut, sous certaines conditions, être pris en charge par la structure d'accueil. [A supprimer si la structure d'accueil à Bruxelles ou en Wallonie et qu'aucun abonnement De Lijn n'est possible].

Votre travailleur social vous donnera de plus amples informations.

## 6.2. Frais médicaux

### ILA

Vous avez droit à l'accompagnement médical. Dans une ILA, il n'y a pas de médecin en interne. A votre arrivée, vous vous voyez désigner un médecin généraliste et un pharmacien déterminés. Votre travailleur social vous donne les informations nécessaires (les coordonnées, horaires des consultations, comment prendre un rendez-vous, heures d'ouverture, itinéraire, etc.).

Votre médecin et votre pharmacien sont au courant de la marche à suivre. Si vous voulez choisir un autre médecin ou pharmacien, discutez-en préalablement avec votre travailleur social pour éviter les problèmes de paiement des frais.

Si vous avez besoin d'un médecin ou d'un pharmacien en urgence, en dehors des heures d'ouverture du cabinet de votre médecin ou de votre pharmacien, vous pouvez faire appel au médecin de garde et/ou au pharmacien de garde. L'information sur le service de garde des médecins et des pharmaciens est disponible dans le logement et/ou vous est donné par votre travailleur social.

Si vous désirez consulter un spécialiste (ophtalmologue, dentiste, kiné, gynécologue, etc.) ou si vous devez aller à l'hôpital, prenez d'abord contact avec votre travailleur social, qui vous expliquera la procédure à suivre et vous donnera tous les formulaires utiles.

En cas d'urgence, vous pouvez directement faire appel aux soins nécessaires. Vous prévenez votre travailleur social aussi vite que possible.

### 6.3 Services communautaires

Donnez les modalités pour effectuer les services communautaires et précisez de quelles activités il s'agit. Expliquez l'octroi de l'augmentation de l'allocation journalière et le montant maximal.

#### ILA

Les services communautaires, tels que visés au point 1.4 de ce règlement d'ordre intérieur ne sont pas possibles dans une ILA. Une augmentation de votre allocation moyennant la prestation de services communautaires n'est par conséquent pas possible.

Vous pouvez effectuer du travail bénévole. Le travail salarié est aussi possible sous certaines conditions. Votre travailleur social vous donnera de plus amples informations.

### 6.4. Repas

Donnez les modalités des repas fournis (lieu, heures, type d'alimentation, ...).

#### ILA

Vous pouvez préparer vous-même vos repas. Vous devez pour cela utiliser les appareils électroménagers fournis. Vous ne pouvez pas utiliser vos propres appareils électroménagers.

Vous conservez toutes les denrées alimentaires périssables dans le réfrigérateur et non dans votre chambre.

Si vous partager la cuisine avec d'autres résidents, vous vous mettez d'accord sur l'utilisation de la cuisine. Vous laissez toujours la cuisine propre après utilisation.

### 6.5. Vêtements

Indiquez si et comment le résident peut recevoir des vêtements dans la structure d'accueil, et dans ce cas, les modalités de distribution.

**ILA**

☒ fois par an, vous recevez ☒ euros par personne pour l'achat de vêtements et de chaussures.

Pour l'achat de vêtements à un prix avantageux, vous pouvez vous rendre dans les friperies et les magasins de seconde main.

Votre travailleur social peut vous donner de plus amples informations.

## **6.6. Garantie**

Indiquez si vous demandez une garantie pour les clefs de la chambre ou pour l'emprunt de matériel (quel objet, montant, service concerné, ...).

## **6.7. Visiteurs**

Indiquez les plages horaires et les modalités d'accès et d'accueil des visiteurs. Précisez les lieux mis à disposition et garantissant la confidentialité pour des entretiens éventuels avec des avocats, des représentants du Haut-Commissariat pour les Réfugiés, etc..

**ILA**

Vous pouvez recevoir des visiteurs. Votre travailleur social vous donne de plus amples informations sur les modalités.

Vous ne pouvez pas héberger vos visiteurs la nuit. Dans des situations exceptionnelles et avec la permission préalable de votre travailleur social, une dérogation est possible.

## **6.8. Présence régulière dans la structure d'accueil**

Donnez les modalités du contrôle des présences des résidents (quand, comment).

Exemple : utilisation d'un badge (+ insister sur l'utilisation personnelle stricte)

## **6.9. Contrôle réguliers des chambres**

Indiquez avec précision la fréquence et les modalités des contrôles réguliers, indiquez comment savoir qui sont les membres du personnel qui les effectue (liste dans le ROI ou affichée par exemple), durant quelles tranches horaires...

### **ILA**

Votre logement et/ou chambre peut être contrôlée. Votre travailleur social vous donne de plus amples informations sur les modalités des contrôles (fréquence, par qui, etc.) et vous explique où vous pouvez retrouver cette information.

## **6.10. Hygiène**

Indiquez comment les aliments peuvent être gardés et indiquez les attentes en matière de nettoyage et d'entretien de sa propre chambre.

### **ILA**

Vous conservez toutes les denrées alimentaires périssables dans votre réfrigérateur et pas dans votre chambre.

Le planning pour le nettoyage et l'entretien du logement et de votre chambre doivent être respectés. Votre travailleur social vous donnera de plus amples informations.

L'information sur le planning de nettoyage à suivre est disponible dans le logement.

## **6.11. Économies d'énergie& respect de l'environnement**

Précisez les consignes propres à la structure concernant l'utilisation du chauffage, l'extinction des lumières, la consommation d'eau, le tri des déchets, etc..

## ILA

Vous devez trier vos ordures ménagères à l'aide des sacs poubelles et/ou des containers prévus à cet effet. Vous recevez plus d'explication sur le tri de la part de votre travailleur social.

L'information sur les règles concrètes pour la sortie des sacs poubelles/containers est disponible dans le logement.

L'électricité et le gaz sont très chers. D'où les règles suivantes

- Si vous quitter le logement : éteignez les lumières et tous les appareils électriques (par ex. Radio, TV, etc.) et couper le chauffage;
- Couper le chauffage pendant la nuit ;
- N'ouvrez pas de fenêtre quand le chauffage est allumé ;
- Ne pas chauffer en utilisant les plaques de cuisson ;
- Il est interdit d'utiliser des chauffages électriques supplémentaires ;
- Il est interdit d'utiliser ses propres appareils électroménagers ;
- Fermer le robinet aussi vite que possible et signaler toute fuite d'eau que vous identifiez ;
- Il n'est pas permis de laisser des visiteurs se doucher.

## 6.12.Objets interdits

Donnez la liste des objets interdits, les modalités de confiscation des objets interdits dans les chambres ainsi que la garde des objets confisqués ou supposément abandonnés dans les chambres (combien de jours), etc..

[Des pictogrammes seront associés] :

- Armes à feu, munitions et explosifs,
- Armes blanches (couteau, poing américain,...),
- Drogue,
- Matériel électrique non expressément autorisé (ex : taque de cuisson électrique, grille-pain...),

- Matières inflammables (bougies, encens...)

### **6.13. Heures à respecter dans la structure d'accueil**

Donnez les plages horaires durant lesquelles le calme /le silence doivent être respectés dans la structure d'accueil. Donnez les heures d'accès de la structure d'accueil ainsi que les heures d'ouverture des services internes (services sociaux, service médical, économat, vestiaire, buanderie, crèche, local informatique, salle de sports, etc.).

#### **ILA**

Les horaires d'ouverture des différents services que vous pouvez consulter sont mis à disposition dans le logement. Votre travailleur social vous donne de plus amples informations et vous explique où vous pouvez retrouver cette information.

### **6.14. Sécurité**

#### **ILA**

Fumer est interdit [supprimer ce qui n'est pas d'application]

- Dans tout le logement
- Dans les espaces communs du logement

Alcool:

- La possession et l'usage d'alcool est permis. L'état d'ébriété est interdit.

Drogue:

- Le commerce, la possession et l'usage de drogues sont interdits dans la structure d'accueil.

### **6.15 Logement**

## **ILA**

Vous recevez un logement meublé. Les meubles et le reste du matériel ne sont pas votre propriété et doivent rester dans le logement. C'est pourquoi un état des lieux peut avoir lieu à l'entrée et au départ du logement. Vous ne pouvez pas louer, vendre ou déménager ces biens. Vous ne pouvez pas non plus remplacer les meubles et le mobilier par vos propres affaires.

Des adaptations dans la disposition du logement peuvent avoir lieu uniquement si vous en avez reçu la permission. Vous ne pouvez déplacer les meubles des parties communes du logement dans votre chambre.

Le placement d'antenne parabolique, de câbles ou de modems pour la téléphonie ou internet n'est pas permis.

### **6.16. Règles particulières**

## **ILA**

Les recours et les plaintes auxquelles aucune réponse n'a été apportée de la part du directeur ou responsable de la structure d'accueil dans les 7 jours sont envoyés à l'adresse suivante :